



Le droit au logement comme lutte de places, d'espaces et de marges

Le cas des migrants subsahariens en Tunisie

Tunis - Sfax - Zarzis

Etude élaborée par

Maram Tebini



FTDES

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Octobre 2022



La présente étude a été conduite par Maram Tebini pour le FTDES, membre du Arab Hub for Social Protection, et ce dans le cadre du projet de recherche « Social Protection in (post)Covid MENA ».

Il s'agit de la version finale et complète d'un travail entamé début 2022 et dont la première partie portant sur la ville de Tunis a été publiée en juin 2022 en accès libre via ce lien : <https://bit.ly/3EJzNAY>

La version en langue arabe porte le titre suivant :

الحق في السكن كصراعات اماكن ومجالات وهوامش: مهاجرو جنوب الصحراء في تونس مثالا

Tunis, Octobre 2022.



Table des matières

Liste des abréviations.....	5
Introduction générale.....	6
Objectifs et thématiques principales de l'étude.....	12
Cadre conceptuel référentiel.....	14
Note méthodologique.....	17
Profils des participants	18
I. Tunis	18
II. Sfax	20
III. Zarzis.....	21
Partie 1 : figures de migrants « subsahariens » en Tunisie.....	23
I. La fabrique des frontières.....	25
1. Définir l'Afrique « subsaharienne ».....	25
2. Des frontières mouvantes entre les « Nords » et les « Suds ».....	28
II. Présence migratoire « subsaharienne » en Tunisie.....	29
1. Éléments historiques	29
2. Une diversité de profils	35
III. Représentation socio-culturelle des « subsahariens » en Tunisie	40
1. La question du racisme.....	40
2. Un grand remplacement ?.....	43
3. Crise économique, chômage et boucs émissaires.....	46
IV. Migrer aux dépens des politiques internationales et locales.....	49
1. Les politiques d'externalisation des frontières européennes en Tunisie	49
2. Fabriquer des sans-papiers	52
Partie 2 : contexte du mal-logement des migrants « subsahariens » en Tunisie.....	57
I. Les migrants dans la ville.....	58
1. Choisir une ville à habiter	58
2. Choisir et habiter un quartier	66
3. Positionnement dans l'espace urbain	72
4. Sites d'accès au logement	74
5. Droit au logement, droit aux services ?.....	75
II. Le foyer des migrants vu de l'intérieur.....	80
1. Caractéristiques du logement	80
2. Équipement et factures.....	83
Partie 3 : le mal-logement des migrants « subsahariens » vu par le prisme du relationnel	87

I. Relations avec les propriétaires.....	88
1. Négligence :	88
2. Maltraitance	89
3. Exploitation	90
4. L'exception en situations exceptionnelles	91
II. Les relations avec les personnes qui partagent le logement.....	92
1. Familiarité, rapprochement et aide	92
2. La relation de cohabitation : garantie et outil de dépendance.....	93
3. Les rôles domestiques joués	93
4. Solidarité vs. Hostilité.....	94
II. Les relations avec les voisins.....	95
1. Voisins migrants vs. Voisins tunisiens	95
2. Mauvaises relations et pratiques racistes	96
3. Les plaintes des voisins.....	97
4. Neutralité et bienveillance relationnelle.....	98
III. La place des réseaux communautaires.....	99
1. Lieux et espaces de rencontres	99
2. Affiliation et aide communautaire	100
Conclusion générale.....	102



Liste des abréviations

ACR Association Agir-Combattre-Réunir

CTR Conseil Tunisien pour les Réfugiés

DSR (entretien) entretien de détermination du statut de réfugié

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

FTDES Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

OIM Organisation Internationale pour les Migrations

ONG Organisation Non-Gouvernementale

ONU Organisation des Nations unies

UE Union Européenne

UN Organisation des Nations Unies

UNDP Programme des Nations Unies pour le Développement

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population

Introduction générale

Pour assurer une vie digne, plusieurs politiques à renforcer sont en jeu : le logement primordialement. A la fois abri, cadre de sociabilité, et milieu sécurisant, l'espace dans lequel la personne est logée constitue un bien matériel et symbolique crucial. Un logement est souvent un instrument utilisé pour affronter le cosmos et qui détient – en plus de sa dimension matérielle et concrète – un aspect affectif et symbolique¹. En effet, construire et s'approprier un « chez soi » signifie « détenir un certain espace pour organiser sa vie "privée", individuelle et familiale ». Cet espace est constructeur puisqu'il permet aux individus d'assurer leur intimité et de se protéger face aux menaces extérieures. Ainsi, son absence ou ses failles peuvent s'avérer destructrices sur plusieurs plans, puisque le logement ne se limite alors pas à l'espace physique et matériel, mais aussi l'expérience vécue par les personnes dans cet espace.

Cependant, se loger, s'arbitrer, et habiter des espaces sont des actions qui ne sont point séparées des rapports socio-politiques de domination, ancrés historiquement. Les relations tendues entre propriétaires et locataires, les expériences d'encampement, le vécu de logement dans des foyers ou d'autres lieux d'hébergement précaire, le sans-abrisme, et l'expérience des squats, démontrent des exemples de difficultés relationnelles qui peuvent se manifester. Les relations dont il est question sont souvent problématiques, en raison des oppressions qui découlent du positionnement de vulnérabilité des personnes qui les rend proies à des dépassements et des injustices.

Les personnes en situation de mobilité, c'est à dire les migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés, exilés, et déboutés sont particulièrement affectés par le mal-logement. En plus du processus migratoire qui fragilise les individus, elles et ils sont soumis à des discriminations protéiformes qui dépendent de leurs conditions socio-économiques, leurs affiliations, ainsi que des segments stigmatisés de leurs identités. Il s'agirait des pauvres, des femmes, des noirs, des personnes neuroatypiques, des personnes souffrant de maladies chroniques, des personnes appartenant à la communauté LGBT+, des personnes ayant souffert

¹ Bachelard, Gaston, et al. *La poétique de l'espace*, 1957.

de graves traumatismes, et des personnes ayant survécu à des persécutions ou guerres dans leur pays d'origine ou en route. Les marqueurs de marginalisation sont ainsi multiples, mais liés. L'intersectionnalité des luttes entre les personnes opprimées concerne le logement et explique les adversités qui s'imposent aux personnes. Il s'agit d'un concept inspiré par les travaux de Kimberlé Williams Crenshaw à la fin des années 1980. Il rend compte des formes combinées de domination (genrée, ethno-raciale, économique, etc.) et des dilemmes identitaires et stratégiques des minoritaires et/ou opprimés qui ont à naviguer ces dominations en intersection². En ce qui concerne le logement des personnes migrantes, l'intersectionnalité constitue – à cause des différences identitaires – un important vecteur compréhensif.

En Tunisie, la question du logement se pose à plusieurs niveaux pour les populations vulnérables et marginalisées, dont une composante importante est la communauté des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile d'origine « subsaharienne ». Spécifiquement, la présente étude se focalisera sur le logement de ces derniers, au milieu des contraintes multidimensionnelles qui peuvent avoir lieu et entraver l'accès à ce droit. En effet, considérer le logement des migrants « subsahariens » consiste à appréhender la situation générale de cette population, assignée à un positionnement social de *subalternité*³ absolue. Ce positionnement est celui des opprimés, victimes paradigmatiques d'une division internationale de travail et subissant des obstacles les empêchant de faire entendre leur parole⁴. Les individus sont pris dans un processus d'assujettissement et d'effacement, au profit du pouvoir hégémonique. Ils forment une communauté dont les membres partagent une destinée imposée. Pourtant, les profils des migrants « subsahariens » sont divers. Ils s'étalent entre étudiants disposant ou non d'une bourse, travailleurs contractuels, migrants clandestins, réfugiés, demandeurs d'asile, déboutés, etc. Malgré cette diversité marquée, elles et ils sont tous soumis à un processus de « racialisation », qui commence dès leur arrivée en Tunisie et qui renforce leur positionnement subalterne. Les itinéraires migratoires

² Crenshaw, Kimberlé W, et Oristelle Bonis. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, vol. 39, no. 2, 2005, p. 51-82.

³ En partant de l'optique des « subaltern studies » et plus particulièrement sur les travaux de Spivak sur les subalternes.

⁴ Spivak, Gayatri Chakravorty. *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Paris, Éditions Amsterdam, 2009.

et le racisme anti-noirs enduré et partagé par les « subsahariens » dans les pays de l'Afrique du Nord font en sorte que la « race » – en plus d'autres vulnérabilité administratives, économiques, sociales et culturelles – détermine la place de ces migrants dans la société⁵.

Les bousclements politiques mettent en lumière les problèmes sociaux ignorés. Ainsi, la révolution de l'hiver 2010–2011, la pandémie du covid-19 en 2020, les événements du 15 juillet 2021 et tant d'autres circonstances⁶ étaient des occasions pour que les vulnérabilités s'expriment et que les exclus prennent la parole. Les manifestations qui ont eu lieu suite au meurtre du migrant et président de l'Association des Ivoiriens en Tunisie (AIT) « Falikou Coulibaly » en décembre 2018 dans plusieurs villes de la Tunisie⁷ rendent compte de la frustration des individus face à la série d'agressions subies et ressenties, ainsi que la solidarité qui se crée entre les membres de cette communauté. Les manifestations organisées par les réfugiés et demandeurs d'asile à partir du 9 février 2022 d'abord à la ville de Zarzis puis devant le siège de l'HCR témoignent également d'un ras-le-bol face à la négligence institutionnelle et l'attente interminable qui a duré de longues années.

Manifester signifie formuler des revendications politiques qui traduisent un malaise et une volonté de résister à des conditions défavorables. Cet acte traduit aussi une affiliation, qui rompt avec le mythe stipulant que la Tunisie n'est qu'un tremplin pour rejoindre un Eldorado européen. Ce même récit « mythique » alimente effectivement les politiques d'externalisation des frontières employée par l'Europe et renforce les politiques de répression locale. Pourtant, qu'elles ou ils soient de passage ou qu'une installation définitive ou prolongée soit projetée, leur existence sur le territoire est indéniable. Cette présence entraîne le besoin de s'approprier un espace délimité, qui serait un « chez soi » pour ces personnes. La question de l'habitat devient donc de plus en plus importante dans le contexte de mobilité.

⁵ El Miri, M. Devenir « noir » sur les routes migratoires : racialisation des migrants subsahariens et racisme global. *Sociologie et sociétés*, 50(2), 2018, p. 101–124. <https://doi.org/10.7202/1066815ar>

⁶ Telles que les difficultés économiques que traverse le pays et les élans politiques suite à des événements significatifs (élections, destitution de l'assemblée des représentants du peuple, referendum), etc.

⁷ Cassarini, Camille, « L'événement de trop » - Quand les migrants deviennent des sujets politiques, 25 juin 2021 <https://tn.boell.org/fr/2021/06/25/levenement-de-trop-quand-les-migrants-deviennent-des-sujets-politiques>

Assurément, le besoin de mobilité en traversant les frontières géographiques obéit à plusieurs motifs : un avenir bouché, une envie de faire des études approfondies, des persécutions dans le pays d'origine, une envie de liberté, une rencontre, une guerre, une quête ou tout simplement l'espoir en une vie meilleure. Ces facteurs diffèrent en fonction des individus et de leurs conditions. Pourtant, la migration n'exclue pas le besoin de s'installer sédentairement, de loger dans des conditions convenables, et être en mesure de se projeter une vie dans la société d'accueil ou hors ses frontières. Par ailleurs, nous observons en Tunisie des défilements de migrants « subsahariens » qui peinent à s'installer concrètement à cause des innombrables difficultés auxquelles elles et ils font face. Le logement figure parmi ces difficultés et prédétermine le devenir des individus. En effet, pour les plus précaires et les moins intégrés, la mobilité est souvent une condamnation à l'errance ou à des formes de dépendance qui persistent dans le temps, comme dans le cas des foyers, des squats, des hébergements par faveur, des logements exigus contre des « services » ménagers ou des sommes excessives, des colocations surpeuplées, etc.

Le logement s'inscrit dans un large réseau d'injustice qui sont interdépendantes. Effectivement, sans contrat prouvant la détention d'un logement décent, l'octroi d'un titre de séjour se complique et sans logement digne les possibilités de travailler dans de bonnes conditions diminuent. Les difficultés de régularisation sont ainsi liées aux difficultés de logement. Les migrants « subsahariens » sont alors pris dans un dilemme kafkaïen, où les politiques, les institutions et les caprices de certains propriétaires malmènent leurs vies et les empêchent de vivre paisiblement. Alors que les personnes qui circulent clandestinement travaillent à moindre prix en étant exploités par des patrons et des institutions, l'exploitation s'incruste dans leur intimité quand leur logement est marginalisé.

En ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile, une avalanche de texte législatifs souvent incompréhensibles pour les personnes concernées ont rendu les procédures d'installation plus complexes, imprévisibles et excluantes. En plus de ces contraintes législatives, elles et ils sont souvent logés dans des conditions inadéquates et sont proie à des altercations avec les habitants. C'est

dans ce sens que le centre de Zarzis – qui est un centre sous la tutelle du HCR – a fermé, suite à des tensions d'ordre « moral » entre habitants tunisiens et migrants⁸. Dans d'autres centres dédiés à l'hébergement des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, la situation diffère peu. Le centre « d'accueil et d'orientation » d'El Ouardia est un centre de détention sans cadre légal ni convention internationale, qui était sous la tutelle du ministère de l'intérieur tunisien. Il a accueilli des dizaines de migrants qui étaient confus par rapport au fondement légal de leur présence. Assimilé à une prison, ce centre était un lieu d'exclusion et de gestion sécuritaire des vies en situation de clandestinité. Des expulsions à la frontière algérienne ou libyenne à partir de ce centre ont été documentées⁹. Ils attestent de la précarité de la présence migratoire en Tunisie, des violations au droit des humains de disposer d'un abri, et de la gestion sécuritaire qui a pour objectif de se débarrasser littéralement des migrants « subsahariens ». En effet, « Où les loger ? comment les cacher ? » deviennent des questions auxquelles l'Etat tunisien répond par la violence policière et institutionnelle. Celles et ceux qui arrivent à éviter ces châtiments doivent faire face à d'autres défis : trouver un logement, régulariser leurs situations d'hébergement, payer les charges à temps, faire respecter leur intimité et leurs cultures, et éviter les arnaques et les conflits avec propriétaires, colocataires, et voisins, etc.

A la lumière de ces observations, l'importance de la question du logement des migrants « subsahariens » en Tunisie prend sens. Alors que leur existence est tantôt criminalisée et tantôt invisibilisée, il incomberait de s'intéresser aux difficultés auxquelles elles et ils font face, en ce qui concerne le logement, à plusieurs niveaux de l'acquisition de l'habitat, et en lien avec les environs physiques et humains. Plusieurs observations et témoignages attestent de ces difficultés qui persistent dans le temps et qui déterminent la situation générale du logement des migrants « subsahariens » en Tunisie. Parmi ces observations et témoignages, il est possible d'énumérer les suivants :

⁸ Marlène Panara, Tunisie : sous la pression des habitants, un des centres pour demandeurs d'asile de Zarzis ferme ses portes, infomigrants, octobre 2021.

⁹ Amal Mekki, *les migrants détenus au centre El Ouardia*, FTDES, décembre 2019.

1. Des cas d'expulsions, d'éviction sans préavis, et d'harcèlement des locataires en raison de l'incapacité de ces derniers à payer, du « dérangement » de leurs voisins, ou simplement des besoins du propriétaires¹⁰.
2. Des agressions et bagarres entre propriétaires et locataires parfois à l'arme blanche et qui ont résulté en d'importantes séquelles physiques pour les migrants¹¹.
3. Des arrestations arbitraires de migrants « subsahariens » et des descentes de police – sans mandat – où les policiers demandent le contrat de location et insistent pour amener les migrants aux commissariats de police même si tout est en règle, pour faire un recensement dans des conditions humiliantes¹².
4. Des plaintes concernant l'absence du contrat de location à cause du refus des propriétaires de les faire signer, ainsi que les prix exagérés des factures d'électricité, d'eau et de gaz et des escroqueries perçues par les migrants¹³.
5. Le signalement de cadavres de migrants retrouvés morts de faim et de froid à Haïdra, dans le gouvernorat de Kasserine en Tunisie, alors qu'ils arrivaient par route au pays à travers l'Algérie¹⁴.
6. Les revendications politiques des réfugiés et demandeurs d'asile en lien avec leurs conditions de logement dans les foyers et les centres d'hébergement, qui n'arrivent plus à les héberger à cause de déficits financiers selon les responsables de l'HCR¹⁵.

¹⁰Les observateurs de France 24, En Tunisie, les migrants subsahariens dénoncent des agressions répétées à l'arme blanche, infomigrants, 8 avril 2021, <https://t.ly/TKv->.

¹¹ Ibid.

¹² Ahlem Mimouna. Tunisie : des associations dénoncent des « arrestations arbitraires » d'Africains subsahariens, 31 mars 2022, Middle East Eye, <https://t.ly/zCyH>.

¹³ Maë Coat, Regard sur la traite transnationale des êtres humains en Tunisie : observations du projet de renforcement des capacités des OSC pour mieux lutter contre la traite en Afrique, Terre d'asile Tunisie, 2020, <https://t.ly/tNpY>.

¹⁴ Quatre migrants retrouvés morts «de froid et de faim en Tunisie, le Figaro, 3 mars 2022, <https://t.ly/Y0Tc>.

¹⁵ Nissim Gasteli. De Zarzis à Tunis, les exilé-es manifestent contre le manque de protection du HCR, inkyfada, 23 Avril 2022, <https://t.ly/MLYg>.

Les conditions du *mal-logement* des migrants « subsahariens » en Tunisie sont alors particulières et variables. Pris au milieu de contraintes dont les origines sont divergentes, elles et ils naviguent un quotidien difficile et ont affaire à un déni de leur droit universel en tant qu'humains d'avoir un logement digne et adéquat, de se déplacer dans un espace ouvert et bienveillant, et de se donner la chance de s'émanciper.

Les questions qui se posent en lien avec le logement des migrants « subsahariens » sont multiples : de quelle façon se régularise la présence migratoire en milieu urbain ? quelles sont les principales difficultés pour accéder à un logement en tant que migrant « subsaharien » en Tunisie ? quelles sont les différences entre les régions tunisien (nord, centre, sud), en ce qui a attiré au logement des migrants « subsahariens », comment se caractérisent les logements choisis ou imposés aux migrants « subsahariens » ? quels sont les principaux signes de précarité de l'habitat des migrants « subsahariens » ? comment décrire les discriminations dont elles et ils souffrent ? quelles sont les dynamiques de pouvoir en jeu ? comment se manifestent leurs perceptions et leur vécu par rapport au logement actuel et passé ? comment est-ce qu'elles et ils arrivent à négocier les contraintes qui s'imposent à eux ? quelles sont les principales stratégies employées ?

L'intérêt pour cette étude découle d'une pléthore de raisons : l'importance de la thématique du droit au logement pour les migrants « subsahariens » et la société d'accueil, la nécessité de comprendre les différents phénomènes d'exclusion dont elles et ils souffrent en Tunisie, le besoin d'explorer les répercussions des contraintes sur la vie et le devenir des migrants « subsahariens », et l'urgence de développer des outils pour pallier les barrières qui ont des répercussions considérables sur les vécus des personnes s'installant en Tunisie.

Objectifs et thématiques principales de l'étude

S'ambitionnant de répondre à ces questionnements et d'assouvir les besoins discutés, cette étude se pose des objectifs qui vont articuler la démarche

employée et les thématiques élaborées. A travers une méthodologie qualitative, cette étude poursuit trois objectifs fondamentaux qui sont les suivants :

- Explorer la présence des migrants « subsahariens » en Tunisie et la gestion politico-socio-médiatique de cette présence à partir des itinéraires migratoires d'un ensemble de migrants, réfugiés, et demandeurs d'asile « subsahariens » installés dans trois régions clés de la Tunisie ;
- Etablir un descriptif de leurs conditions de logement, les caractéristiques de leur habitat actuels et passés, ainsi que leurs différentes quêtes pour acquérir et maintenir un logement en Tunisie ;
- Elucider les perceptions qu'ont les migrants, réfugiés, et demandeurs d'asile « subsahariens » de leur logement, les dynamiques de logement à l'intérieur du foyer et à ses alentours, ainsi que les relations qui s'établissent avec les personnes impliquées dans l'habitat en question (propriétaires, colocataires, voisins).

La présente étude se décompose en trois parties. A la suite de l'élaboration du cadre conceptuel de référence et d'une note méthodologique où la démarche adoptée et les profils des participants seront présentés, une première partie tentera de capter le contexte général de la présence des migrants « subsahariens » en Tunisie et ce que cette présence implique, à un niveau politique, social, culturel, médiatique, et économique. La deuxième partie aura pour objectif de décrire l'état du logement des migrants à travers les résultats de l'étude empirique et d'étudier les difficultés auxquelles font face les migrants pour acquérir et maintenir leurs foyers, ainsi que les stratégies employées pour arriver à ces fins. Elle visera également la compréhension du vécu à l'intérieur du logement et les dynamiques qui s'établissent avec l'environnement matériel, symbolique et humain. La dernière partie tentera de capter les particularités relationnelles qui déterminent les conditions de logement

Cadre conceptuel référentiel

Afin d'étudier la question du logement des migrants « subsahariens » en Tunisie, une approche interdisciplinaire a semblé pertinente en raison de la complexité de la thématique et de la particularité du vécu de la population ciblée. Néanmoins, la dimension anthropologique a été privilégiée pour étudier cette problématique et comprendre les fondements des dynamiques de logement dans notre contexte précis.

Le logement dont il est question est pour Durkheim un produit social, « reflet » de l'activité humaine et façonné par les identités des populations qui l'occupent¹⁶. En étudiant les sociétés habitant les terres arctiques, Marcel Mauss observe la variabilité de leur logement en fonction des saisons, c'est-à-dire que pour ces populations autochtones la forme de leurs maisons change¹⁷. Quant à Claude Lévi-Strauss, il décrit dans ses *tristes tropiques* la manière avec laquelle l'espace est un outil qui permet l'interprétation de la société¹⁸. Bourdieu va plus loin dans l'analyse et décrit les divisions des tâches – entre autres en fonction des sexes – à l'intérieur des habitats, en partant du cas de la maison Kabyle¹⁹.

Les dynamiques et les relations de pouvoir en lien avec le logement ont pendant longtemps intéressé les penseurs. Proudhon affirme dans ce sens que la première chose qu'il incombe de soigner serait effectivement l'habitat. Pour lui, il est nécessaire de créer de nouveaux modèles, qui feraient en sorte de limiter les relations d'exploitation entre propriétaires et locataires, déjà prégnantes à son époque (1809-1865)²⁰. Ces conflits ne s'éteignent pas sous l'effet du temps qui passe et les questions du droit à la ville et au logement demeurent d'actualité. Pour Henri Lefebvre (1968), la ville est un résultat de l'interaction de ce qui la traverse. Ainsi, les relations de pouvoir et le pouvoir d'agir collectif politique et économique sont au cœur des revendications du droit à la ville et à l'habitat. En

¹⁶ Durkheim E. (1899), « Note sur la morphologie sociale », *L'année sociologique*, 2, p. 520-521.

¹⁷ Mauss M. (1904-1905 [2002]), « Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimo ». Étude de morphologie sociale, *Les classiques des sciences sociales*, extrait de l'original *L'année sociologique* (Tome IX, 1904-1905) avec la collaboration de H. Beuchat, p. 5.

¹⁸ Lévi-Strauss, Claude. "Tristes tropiques (1955)." *Trans. John and Doreen Weightman. New York: Penguin Books* (1992).

¹⁹ Bourdieu, Pierre. « La maison ou le monde renversé », *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d'ethnologie kabyle »*, sous la direction de Bourdieu Pierre. Librairie Droz, 1972, pp. 45-59.

²⁰ Engels, Friedrich, and Gilberte Lenoir. *La question du logement*. Ed. sociales, 1969.

interrogant les modalités de production sociale de celle-ci, il considère que le droit à habiter est un moyen d'appropriation et d'émancipation qui serait éminemment un « droit à l'individualisation dans la socialisation ». Ce droit est donc un outil pour l'habitant de devenir un citoyen et de jouer un rôle dans la production politique de la *citée*²¹. La ville n'est alors pas uniquement une morphologie bâtie et questionner le droit à la ville doit donc être appréhendé à partir des dynamiques socio-politiques existantes.

Avec l'école de Chicago et ses précurseurs, un intérêt a commencé à être accordé aux inégalités et à la ségrégation socio-spatiale dans la ville, ressaisie comme étant un « laboratoire social »²² par les activistes du Hull House et les tenants de cette école émergente à l'époque. Le quartier est donc devenu une unité d'analyse – comme l'individu – étant donné qu'il structure les schémas de pensée et les relations sociales. L'inégalité entre quartiers est dans ce sens au cœur du processus de stratification sociale. La violence urbaine, la gentrification, et le phénomène des *ghettos* ont accru l'intérêt donné au lieu de résidence comme outil de compréhension²³. Ainsi, pour étudier le droit au logement, il importe d'inscrire ce logement dans le contexte plus vaste du quartier et de la ville.

Caractérisée par son pragmatisme méthodologique, les tenants de l'école de Chicago ont également démontré que les configurations spatiales urbaines impliquent un rapprochement géographique et social des populations étrangères issues de l'immigration. Les relations entre différentes races et cultures dans l'espace urbain sont donc les fondements de la tradition de Chicago²⁴. L'expérience quotidienne de l'altérité et du racisme pour les migrants prennent la ville, le quartier, et le foyer comme forum public.

Considérer le logement des migrants signifie accorder de l'importance aux discriminations dans l'accès au logement social²⁵ ; les relations interethniques, les

²¹ Lefebvre, Henri. *Le Droit à la ville*, Paris : Anthropos, 1968.

²² J. Addams, *Twenty Years at Hull House*, New York, Macmillan, 1910.

²³ Robert Sampson, *Great American City: Chicago and the Enduring Neighborhood Effect*, Chicago, University of Chicago Press, 2012, 552 p.

²⁴ Chapoulie, Jean-Michel. "Comment écrire l'histoire de la sociologie: l'exemple d'un classique ignoré, Le paysan polonais en Europe et en Amérique." *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 2 (2001): 143-169.

²⁵ Pan Ké Shon, Jean-Louis. "The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods." *Urban studies* 47.8 (2010): 1603-1623.

rapports de genre, les rapports aux quartiers et au voisinage²⁶ et aux différentes expériences particulières d'encampement²⁷ et de squats des sans-papiers par exemple²⁸. L'anthropologie des migrations, de l'humanitaire et des réfugiés sont des vecteurs conceptuels qui enrichissent l'étude de cette problématique. Les travaux réalisés dans différents terrains ont servi de référence et ont permis d'élucider des points contextuels précis²⁹.

Particulièrement, considérer le logement des migrants « subsahariens » en Tunisie signifie le besoin de s'intéresser au contexte historico-politique à partir d'une démarche privilégiant « l'histoire par le bas »³⁰, en mettant l'accent sur les récits des migrants « subsahariens » et spécifiquement celles et ceux qui sont dans des situations marginales, ainsi que celles et ceux qui sont pauvres, opprimés, non conformistes, et exclus. Il serait alors pertinent de se situer dans l'optique des « *subaltern studies* »³¹, étant donné le positionnement de la population ciblée par l'étude. De plus, nous nous situons dans l'intersectionnalité pour appréhender le vécu des migrants dont les profils sont divergents et les identités peuvent cacher plusieurs stigmates, à gérer simultanément³².

²⁶ Tissot, Sylvie. *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*. Raisons d'agir, 2011.

²⁷ Agier, Michel. "L'encampement du monde." *Plein droit* 90.3 (2011): 21-24.

²⁸ Bouillon, Florence, and Pascale Dietrich-Ragon. "Derrière les façades. Ethnographies de squats parisiens." *Ethnologie française* 42.3 (2012): 429-440.

²⁹ Nous prenons ici l'exemple des travaux de Michel Agier (2008, 2011), Didier Fassin (2010), Giorgio Agamben (2007), Stefan Le Courant (2022), Carolina Kobelinsky (2015), etc.

³⁰ Febvre, Lucien. *Combats Pour L'Histoire*, Dunod, 1953.

³¹ Courant de pensée inspiré par un groupe d' universitaires sud-asiatiques qui s'intéressent aux sociétés postcoloniales et post- impériales.

³² Lépinard, Éléonore, and Sarah Mazouz. *Pour l'intersectionnalité*. Paris: Anamosa, 2021.

Note méthodologique

La présente recherche a été réalisée en collaboration avec le Forum Tunisien Des Droits Economiques et Sociaux, dans l'objectif d'étudier le droit au logement des migrants « subsahariens » résidant en Tunisie. La collecte de données a été effectuée principalement lors d'un terrain ethnographique de trois mois, de mars à juin 2022, au cours duquel nous avons réalisé une série d'entretiens semi-directifs avec un ensemble de migrants « subsahariens » qui résident en Tunisie.

Au cours de ce travail, 34 entretiens individuels ont été réalisés dans les régions du nord, du centre-est et du sud-est de la Tunisie, à savoir 10 entretiens dans la ville de Tunis, 11 entretiens à Sfax, et 13 entretiens dans la ville de Zarzis. Les personnes interviewées sont dans des situations administratives variables (migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, et déboutés) et proviennent de différents pays de l'Afrique de l'Ouest (Cote d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, et Mali) et de l'Afrique de l'Est (Soudan, Érythrée) et de l'Afrique centrale (Gabon, Cameroun).

Les participants ont été sélectionnés, grâce aux réseaux sociaux qui étaient souvent un lieu de prise de contact initial ou bien directement en approchant les personnes en public ou bien à travers des connaissances communes. Les entretiens se sont déroulés dans des endroits publics, tels que des cafés, les lieux de travail des participants, un *souk* en plein air, la rue, la plage, et sur les trottoirs de la ville. Pour faciliter et libérer l'échange de la gêne et des contraintes qui peuvent survenir, aucun entretien n'a été réalisé dans le lieu de vie ou d'hébergement des participants.

Les objectifs et le cadre de la recherche ont été expliqués aux participants de manière exhaustive. Les témoignages ont été enregistrés vocalement suite à l'obtention du consentement verbal – libre et éclairé – des participants. Ils ont par la suite été transcrits et codés, en assurant l'anonymat des participants, de manière qu'elles et ils ne soient pas identifiables.

Sans les personnes qui ont accepté de participer à cette étude, rien n'aurait été possible. Elles et ils sont une partie intégrante de la recherche et sont ainsi vivement remerciés pour le temps, l'énergie, la volonté, ainsi que le privilège

accordé en livrant une partie de leur vécu en Tunisie, qui malgré les innombrables difficultés se démarque par une impressionnante capacité de résistance et de solidarité.

Profils des participants

Les profils des participants sont différents et divergents. Représentatifs de la diversité de la présence de la population « subsaharienne » en Tunisie, les profils dans il est question se distinguent par des identités variées, des trajectoires migratoires différents, et des conditions de vie dissemblables. Nous allons dans ce qui suit présenter les caractéristiques sociales et démographiques des participants, selon leur ville de résidence.

I. Tunis

Age	Entre 19 et 38 La moyenne des âges est de 29.8
Genre	Cinq (5) femmes Quatre (4) hommes Une (1) femme transgenre
Statut marital	Cinq (5) mariés Une participante (1) était en concubinage et son partenaire vient d'être mort depuis 6 mois Une (1) fiancée Trois (3) célibataires
Nombre d'enfants à la charge	Cinq (5) n'ont pas d'enfants Un (1) a quatre enfants Quatre (4) ont un enfant (âgés de moins de deux ans)
Religion	Six (6) chrétiens Quatre (4) musulmans
Etat de santé	Trois (3) disent avoir un bon état de santé Trois (3) décrivent un état de santé 'moyen' et 'fluctuant' Trois (3) disent souffrir d'une maladie chronique et avoir de problèmes d'accès aux soins Une (1) souffre des séquelles des agressions subies en route
Quartier de résidence	Deux (2) Bhar Lazrek Deux (2) Cité al Khadhra Deux (2) Aouina Quatre (4) Ariana et Soukra (Borj Louzir, Najmatar)
Pays d'origine/ nationalité	Trois (3) Cameroun Un (1) Mali Un (1) Cote d'ivoire Un (1) Guinée Bissau Deux (2) Guinée Conakry Deux (2) Sénégal
Pays traversés en route	Deux (2) Nigeria, Niger, Libye, Algérie Deux (2) Mali, Algérie Un (1) Maroc, Algérie, Libye Cinq (5) aucun pays

Profession	<p>Un (1) joueur de football qui a migré pour poursuivre ses rêves et se retrouve à travailler dans les restaurants et faire des ménages en Tunisie</p> <p>Trois (3) mendiants (+ un (1) vend des mouchoirs dans la rue)</p> <p>Un (1) 'consultant médical' « aide » les médecins à se trouver des patients étrangers</p> <p>Deux (2) entrepreneuses (propriétaire d'un restaurant africain (1) et propriétaire d'un centre esthétique)</p> <p>Une (1) travail domestique dans le foyer</p> <p>Deux (2) ménages chez des particuliers, vente dans le <i>souk</i> et dans la restauration.</p>
Niveau éducatif	<p>Deux (2) analphabètes</p> <p>Un (1) primaire</p> <p>Deux (2) Brevet BEPC</p> <p>Deux (2) niveau secondaire</p> <p>Deux (2) formation universitaire supérieure (licence et bac+5)</p> <p>Une (1) Formation professionnalisante (cuisine)</p>
Statut administratif	<p>Trois (3) migrants 'sans papiers'</p> <p>Trois (3) migrants régularisés</p> <p>Trois (3) réfugiés</p> <p>Une (1) demandeuse d'asile</p>
Moyen d'arrivée en Tunisie	<p>Six (6) vol</p> <p>Quatre (4) par la route (véhicules, marche)</p>
Nombre d'années depuis l'installation en Tunisie	Entre 4 mois et 15 ans
Année du départ du pays d'origine	Entre 2007 et 2022
Motif de migration	<p>Trois (3) motifs économiques</p> <p>Deux (2) guerre</p> <p>Une (1) études</p> <p>Deux (2) pour partir en Europe</p> <p>Un (1) problèmes familiaux</p> <p>Une (1) identité et expression de genre non cis</p>
Nombre de personnes partageant le foyer	Entre 3 et 7
Nombre de chambres	Entre S+1 et S+4
Prix de loyer	<p>Entre 50 dinars et 1300 dinars</p> <p>Une personne se fait héberger gratuitement</p>
Contrat	<p>Quatre (4) disposent d'un contrat</p> <p>Six (6) n'ont pas de contrat</p>
Actes discriminatoires et traumatismes vécus	<p>Dix (9) violence physique et verbale</p> <p>Trois (3) violence économique (pas payés pour un travail fait)</p> <p>Six (6) violence physique et sexuelle</p>

II. Sfax

Age	Entre 17 et 37 La moyenne des âges est de 25.7
Genre	Cinq (5) femmes Six (6) hommes
Statut marital	Sept (7) célibataires Deux (2) mariés (avec conjoints présents) Deux (2) mariés avec conjoints et enfants au pays d'origine
Nombre d'enfants à la charge	Six (6) avec aucun enfant Cinq (5) avec des enfants de moins de 8 ans (1 enfant de 8 ans / deux avec un bébé chacun/ un avec deux enfants / un avec 3 enfants)
Religion	Sept (7) musulmans Quatre (4) chrétiens
Etat de santé	Tous (11) ne se plaignent d'aucune maladie chronique ou paralysante
Quartier de résidence	Trois (3) Route el matar km3.5 Un (1) Route Manzel chaker km 11 Deux (2) Route de Tunis km 9 Un (1) Route Sidi Mansour km 4 Un (1) Chaabouni, km6 Deux (2) Rue de mahdia km 10 Un (1) Route de Gabes km 8
Pays d'origine/ nationalité	Sept (7) Cote d'ivoire Un (1) Guinée Conakry Un (1) Mali Un (1) Gabon Un (1) Cameroun
Pays traversés en route	Un (1) Libye, Algérie Dix (10) Aucun
Profession	Un (1) vend des épices africaines devant une boutique des épices tunisiennes et faisait des ménages avant Un (1) travaille dans le jardinage, le ramassage et le ménage Deux (2) étudiants Un (1) vendeur dans une friperie Un (1) travaille dans un poulailler Un (1) fait du recyclage et est menuisier Un (1) est commerçant Un (1) auxiliaire dans une clinique et fait des ménages Un (1) fait des petits boulots Un (1) est maçon
Niveau éducatif	Un (1) analphabète Deux (2) primaire Quatre (4) secondaire Quatre (4) universitaire (3 en licence, 1 master)
Statut administratif	Quatre (4) migrants avec papiers Deux (2) migrants étudiants Quatre (4) clandestins Un (1) migrant avec papiers au début puis clandestin
Moyen d'arrivée en Tunisie	Dix (10) par vol Un (1) par la route (véhicules, marche)

Nombre d'années depuis l'installation en Tunisie	Entre 5 mois et 5 ans.
Année du départ du pays d'origine	Entre 2017 et 2021.
Motif de migration	Six (6) Europe Deux (2) études supérieures Deux (2) économique Un (1) déçu mais peut pas rentrer à cause des pénalités
Nombre de personnes partageant le foyer	Entre 3 et 5.
Nombre de chambres	Entre S+1 et S+3.
Prix de loyer	Entre 150 à 500 dinars.
Contrat	Sept (7) non Quatre (4) oui
Actes discriminatoires et traumatismes vécus	Crachat dans la rue, insultes, traque par la police, fouets, pénalités, amendes, micro-agressions dans le cadre du travail et dans les relations avec les propriétaires, bagarres avec tunisiens, fétichisation sexuelle, agressions sexuelles, etc.

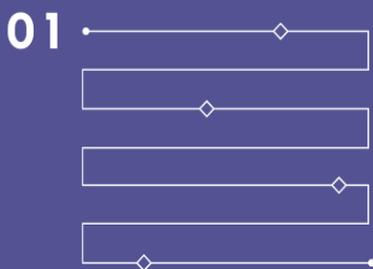
III. Zarzis

Age	Entre 16 et 44 La moyenne des âges est de 24.8
Genre	Neuf (9) hommes Quatre (4) femmes
Statut marital	Huit (8) célibataires Cinq (5) mariés
Nombre d'enfants à la charge	Neuf (9) aucun Deux (2) ont 3 enfants réfugiés au Tchad Un (1) a une petite fille Un (1) a 2 enfants
Religion	Cinq (5) chrétiens Huit (8) musulmans
Etat de santé	Un (1) se plaint de beaucoup de maladies chroniques (asthme/ hypertension artérielle / maladies gynécologiques) Treize (12) sont stables sur le plan sanitaire
Quartier de résidence	Trois (3) au foyer du HCR (10 minutes par la voiture/ derrière la foire de la zitouna "jungle africaine") Quatre (4) Zarzis ville Un (1) Rond-point Zeitoun Mouensa Un (1) 4 km du centre-ville Quatre (4) au Souihil
Pays d'origine/ nationalité	Deux (2) du Soudan Quatre (4) du Cameroun Deux (3) de la Côte d'Ivoire Un (3) de la Guinée Conakry Un (1) de l'Erythrée
Pays traversés en route	Trois (3) Cameroun, Nigéria, puis vers l'Algérie Deux (2) Algérie - Maroc - Libye Deux (3) aucun Un (1) Mali, Algérie, Libye Quatre (4) Libye

Profession	Huit (8) chômage/ ont parfois des petits boulots Deux (2) Maçonnerie, carrelage et « petits boulots » Deux (2) ménage Un (1) peinture et jardinage
Niveau éducatif	Un (1) Analphabète Quatre (4) primaire Un (1) Education islamiques (kotteb) Cinq (5) Secondaire Un (1) universitaire Un (1) formation professionnalisation (hôtellerie, agriculture)
Statut administratif	Six (6) réfugiés Quatre (7) Clandestin (1 a son passeport en Libye, 1 est venue avec contrat mais elle a fui)
Moyen d'arrivée en Tunisie	Dix (10) par la route (véhicules, marche) Un (1) sauvé dans la mer par des pêcheurs Deux (2) vols
Nombre d'années depuis l'installation en Tunisie	Entre deux et 5 ans
Année du départ du pays d'origine	Entre 2009 et 2020.
Motif de migration	Trois (3) ont fui boko Haram Trois (3) refuge politique Une (1) village brulé par la rébellion en côte d'ivoire Deux (2) veulent partir en Europe Quatre (4) ont des objectifs économiques
Nombre de personnes partageant le foyer	Entre 3 et 10 personnes
Nombre de chambres	Entre une chambre et s+3
Prix de loyer	Entre 100 et 750 dinars Cinq (5) sont hébergés par l'HCR
Contrat	Aucun interviewé n'a de contrat de location
Actes discriminatoires et traumatismes vécus	Difficultés financières, expulsion, chômage, racisme, prison en Libye, viols collectifs, violence physique et psychique, problèmes de factures et de logement.

LE DROIT AU LOGEMENT COMME LUTTE DE PLACES,
D'ESPACES ET DE MARGES

LE CAS DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE



Figures de migrants « subsahariens » en Tunisie

- I. La fabrique des frontières
- II. Présence migratoire « subsaharienne » en Tunisie
- III. Représentation socio-culturelle des « subsahariens » en Tunisie
- IV. Migrer aux dépens des politiques internationales et locales

Partie 1 : figures de migrants « subsahariens » en Tunisie

En Tunisie, la migration est un fait qui s'est – à maintes reprises – redéfini, durant les dernières années. Plusieurs mutations ont accompagné le phénomène migratoire dans le pays et la région, donnant ainsi un souffle pour de nouvelles considérations. En effet, l'image de la migrante ou du migrant qui traverse les frontières géographiques a pu suivre le fil des évolutions politiques, médiatiques et sociales qu'a connu le pays.

Habituellement, les pays de l'Afrique du Nord sont considérés comme simples émetteurs d'immigrés qui vont rejoindre l'Europe et créer des « crises » ingérables. Ils sont des « *harragas* »³³ en situation irrégulière et des « *zmegriss* »³⁴ coincés dans l'entre-deux-sociétés et en peine d'intégration sociale, selon le modèle occidental. Leur dangerosité potentielle et la nécessité de leur intégration est flambée, à travers les discours politiques et médiatiques européens³⁵. Néanmoins, la Tunisie est en train de devenir une terre d'accueil pour d'autres « Africains » – appartenant à différents pays de « l'Afrique subsaharienne » –, qui la rejoignent pour diverses raisons³⁶. Du Sud vers le Sud, la mobilité des individus se fait observer et impose des remaniements et des remises en cause de différents paradigmes. Alors que l'Europe se plaint des « maghrébins » qui sont en train de traverser ses terres, d'autres « africains » traversent les terres « maghrébines ». La Tunisie est un pays à la fois émetteur et récepteur de migrants. Ces « vas et viens » entre émigration et immigration sont alors significatifs. Ils attestent d'une multitude de parcours migratoires qui se font négocier dans l'espace interne et externe des anciens paradigmes normatifs. La redéfinition des mouvements migratoires sur le territoire est ainsi un acte de déconstruction de préjugés ancrés, dont la puissance influe même sur les politiques migratoires dans lesquelles s'engage le pays.

³³ Mot d'origine maghrébine désignant la personne qui brûle les frontières pour se rendre en Europe, à la suite d'une traversée de la Méditerranée sur des embarcations de fortune.

³⁴ Mot à connotation négative signifiant « immigré ».

³⁵ Liliane Kuczynski et Élodie Razy, 2009, « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 25 - n°3, <https://doi.org/10.4000/remi.4988>.

³⁶ Boubakri, Hassan, 2015, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? » *Revue européenne des migrations internationales* 31, no. vol. 31, pp.17–39, <https://doi.org/10.4000/remi.7371>.

Appréhender la présence des migrants « subsahariens » en Tunisie – à partir de leur droit au logement – renvoie aux questionnements quant au droit des « indésirables » à exister et à s'approprier l'espace. En franchissant les frontières, les barrières des appartenances ethno-raciales et les clivages sociaux dans les rapports entre les migrants et la société d'accueil s'actualisent. Par conséquent, nous assistons à des phénomènes qui traduisent la présence de frontières mouvantes ainsi que de certaines dynamiques de pouvoir qui demeurent à questionner.

I. La fabrique des frontières

Questionner la manière avec laquelle les frontières se font fabriquer est une « suite logique » à l'observation des dynamiques et des conflits qui se déploient entre les pôles, qui disposent de pouvoirs inégaux. Etant donné que cette étude s'intéresse aux migrants « subsahariens » en Tunisie, il semble pertinent de s'attarder sur les frontières qui existent entre « Afrique subsaharienne » et « Afrique du Nord », en lien avec ceux qui existent entre « Europe » et « Afrique ».

1. Définir l'Afrique « subsaharienne »

Définir les identités nationales et transnationales est certainement important. En revanche, cette « définition » devrait être questionnée, dans le but de comprendre comment les frontières sont utilisées politiquement et de quelle façon ces frontières servent à légitimer les représentations sociales et les inégalités entre les parties définies et différenciées. Le choix de mettre entre « guillemets » le terme « subsaharien » n'a pas été fait de manière anodine. Au contraire, ce choix découle du fait que ce terme – malgré son utilisation croissante – est confus, inexact, et historiquement chargé.

Actuellement, la banque mondiale et les Nations Unies (UN) répertorient la majorité des pays Africains comme « subsahariens », à l'exclusion de l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Soudan, le Maroc, le Sahara occidental, et de la Tunisie³⁷. Néanmoins, cette classification n'a pas toujours été consensuelle. Le Djibouti –

³⁷ United Nations Statistics Division, Geographic Regions, 27 juin, 2022, <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.

même si elle se situe au-dessous de l'Érythrée – et la Somalie faisaient partie des pays qui n'appartenaient pas à l'Afrique « subsaharienne », selon la classification du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP). Même l'Afrique du Sud n'a pas été classifiée « subsaharienne », que suite à la chute du régime d'apartheid et l'abandon du terme de « l'Afrique tropicale », contrairement au reste des treize États africains de l'Afrique australe. Nous observons ainsi une inexactitude géographique qui témoigne de la « non scientificité » du terme employé et de l'importance de la distribution raciale pour cette assignation qui est changeante.

L'Union Africaine quant à elle emploie des terminologies ayant attiré à des regroupements économiques régionaux et des unions douanières, comme la CEDEAO, le COMESA, la CEN-SAD, la CDAA, et l'UMA³⁸. Des bases idéologiques et économiques sont alors en jeu. La question des frontières entre « Afrique du Nord » et « Afrique subsaharienne » rend compte de l'ambivalence de la réalité géopolitique et eux enjeux internationaux qui contribuent à la séparation et à l'union³⁹.

En effet, ce terme de l'Afrique « subsaharienne » a fait surface, aux temps des hiérarchisations raciales du XVIII^e et XIX^e siècle, alors que la région était jadis appelée « Afrique tropicale » ou « Afrique noire ». Cette classification géopolitique transcende la race, la culture et le développement économique. Elle a un historique marqué par le besoin de différentiation et les préjugés d'ethnicité, qui homogénéisent des entités différentes tout en balkanisant d'autres. C'est ce qu'avance *Rosalind Morris* quand elle affirme que « l'Afrique *subsaharienne* est un slogan tellement énorme qu'il est presque inutile ». Elle se positionne contre l'utilisation de cet euphémisme par les médias occidentaux, qui serait selon elle en lien avec la croyance erronée que l'Afrique du Nord serait plus développée culturellement que le reste du continent, en raison de l'identité arabe et de sa place intermédiaire dans la « hiérarchie des races humaines »⁴⁰. Son positionnement n'est pas l'unique et plusieurs initiatives ont plaidé pour l'abolition

³⁸Union africaine. Communautés économiques régionales, <https://au.int/fr/cers> (consulté le 30/06/2022)

³⁹ Foucher, Michel. *Invention Des frontières*. Documentation française, 1987.

⁴⁰Max de Haldevang. Why do we still use the term 'sub-Saharan Africa' ? 1 September 2016, <https://cgt.columbia.edu/news/morris-larkin-still-use-term-sub-saharan-africa/>.

de l'utilisation de ce terme. La fondation *celebrate Africa* a lancé en 2010 une campagne contre la distinction entre « Afrique du Nord » et « Afrique subsaharienne ». Selon *Chika Onyeani* qu'est le président de la fondation, ce terme aurait été inventé lors de la propagation de la pandémie du VIH/Sida. L'appellation « sous » serait un stratagème réducteur utilisé pour promouvoir des divisions inutiles et nourries par des motifs raciaux⁴¹.

Néanmoins, cette classification possède des ancrages concrets incontournables. A la guise de la mer méditerranée et l'Himalaya, le Sahara constitue un marqueur géographique, politique, culturel et social important. De plus, un certain rapprochement culturel est observable dans certaines régions, malgré la diversité ethnique qui est également visible. Les royaumes pré-coloniaux, la crise de l'esclavagisme arabe et européen, les mouvements de transhumance, les échanges commerciaux, le passé colonial commun, les fleuves et les luttes communes transcendent les frontières et réunissent les peuples de l'Afrique « noire » ou « subsaharienne »⁴².

Lorsqu'il s'agit de mouvements migratoires, la composante raciale est justement impossible à dénier. Dans le cadre de ce mouvement migratoire sud – sud, les individus s'y prennent en mobilisant leurs identités multiples. Un processus de subjectivation politique a donc lieu. L'identification à la représentation sociale du « subsaharien » se fait à partir du processus de racialisation qui s'entame et cette identification influe sur le devenir du migrant, ses possibilités et ses capacités de négociation.

Le sort des migrants et réfugiés « subsahariens » est certes différent de celui d'autres migrants et réfugiés Syriens et Libyens qui s'approprient une identité « arabe » et même des Soudanais qui oscillent entre arabité et africanité. L'appartenance identitaire et la couleur de peau servent alors à définir un groupe – loin d'être homogène – mais qui partagerait des représentations et des

⁴¹ James Butty. Campaign Launched to Drop "Sub-Saharan-African-Phrase, 19 September 2010, <https://www.voanews.com/a/butty-sub-saharan-africa-campaign-onyeani-20september10-103260644/155853.html>

⁴² François-Xavier Fauvelle-Aymar, « Naissance d'une nation noire », *L'Homme* [En ligne], 161 | janviermars 2002, mis en ligne le 06 juin 2007, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/140> ; DOI : 10.4000/lhomme.140

stigmates précis et commun. Ce groupe de migrants sera décrit dans le cadre de cette étude sous l'appellation « migrants subsahariens » et il sera question d'une adoption éclairée de ce terme à partir d'un point de vue émique, tout tenant compte de son inexactitude géographique, son obscénité classificatoire, et son ancrage dans l'impérialisme européen.

Les relations qu'entretiennent « Afrique du nord » et « Afrique subsaharienne » illuminent la réalité des politiques migratoires et les représentations sociales du migrant « subsaharien ». La tunisianité, l'arabité et l'africanité sont des identités qui s'affrontent dans ce contexte, qui est loin d'être séparé des dynamiques de pouvoir entretenues par le Nord et le Sud global, à savoir en particulier le nord de la méditerranée et son Sud.

2. Des frontières mouvantes entre les « Nords » et les « Suds »

Les fronts des troupes qui s'apprêtent à batailler « font frontière ». Il s'agit donc d'un ordre de bataille et d'un acte violent. Cette question de frontières est un enjeu majeur des sociétés contemporaines qui s'alimente du passé colonial, la dimension raciale pesante, les conflits idéologiques, les dépassements des administrations et les limites de l'hospitalité. En ce qui concerne les migrations, il est surtout question d'un observable déplacement des frontières géographiques. Les vécus d'asile rendent compte de expériences, mais surtout de celles des rapports de pouvoir qui accompagnent l'expérience des frontières.

Les Etats membres de l'UE ont trouvé un moyen pour délocaliser leur politiques migratoires et asilaires, en utilisant les gouvernements et les institutions du sud de la Méditerranée. Il est question de *l'externalisation des frontières*, à travers l'établissement d'accords gouvernementaux impossibles à refuser par les Etats du Sud, le contrôle maritime pour empêcher les embarcations des clandestins de traverser, l'expulsion des migrants vers les frontières libyennes et les tentatives pour établir des lieux de rétention dans les pays du Sud⁴³. Avec l'avènement de la révolution Tunisienne de l'hiver 2010- 2011, nous avons assisté à

⁴³ Laura-Camille Cyr. « Refoulement par procuration » : L'impact des politiques d'externalisation des frontières de l'UE sur les migrantes victimes de traite en Tunisie, 2022, <https://ftdes.net/refoulement-par-procuration-limpact-des-politiques-dexternalisation-des-frontieres-de-lue-sur-les-migrantes-victimes-de-traite-en-tunisie/>

une transition des acteurs de cette externalisation qui était – à l'ère de Ben Ali – monopolisée par l'Etat. Les politiques d'externalisation se repose désormais sur l'action des associations de la société civile et des institutions humanitaires⁴⁴. Pour se « protéger » de l'arrivée des migrants indésirables, la *forteresse Europe* utilise les pays du sud comme barrières et établit – par la construction et le renforcement de ces barrières – de nouvelles frontières entre les pays du Sud.

Les indésirables de l'Europe sont une altérité à éliminer et à exclure, à cause du danger et de l'insignifiance de son rendement. Ce groupe forme un large groupe multi-ethnique et riche sur le plan identitaire. En Tunisie, les indésirables sont autant diversifiés, même s'ils englobent majoritairement la communauté des « migrants subsahariens ». Les pratiques d'expulsion dans des *no man's lands* désertés, de mise à l'écart, de marginalisation, d'encampement et d'enfermement attestent de la similitude avec les politiques et les pratiques européennes à l'encontre des migrants du Sud global. A la manière de la Méditerranée, le Sahara devient ainsi une nouvelle ligne séparatrice. De nouvelles frontières se font fabriquer et transformer, au profil d'un certain pouvoir hégémonique dont la force est destructrice pour l'Afrique et les migrants qui investissent les pays du Maghreb dans une précarité extrême⁴⁵. Dans ce contexte, comment est-il possible de considérer la présence des « subsahariens » en Tunisie ? alors que la Tunisie est en train d'adopter les politiques d'une « limbe » européenne, comment décrire la diversité des profils, les trajectoires, et des visées de l'installation temporaire ou prolongée en Tunisie ?

II. Présence migratoire « subsaharienne » en Tunisie

1. Eléments historiques

Les migrations se déroulent puisque les personnes éprouvent un besoin de mobilité. La mobilité dont il s'agit est un droit qui a fait l'objet d'un énoncé du droit positif international, figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948⁴⁶. Cependant, ce droit est souvent non accordé pour les personnes qui

⁴⁴ Dini, Sabine, and Caterina Giusa. *Externalising Migration Governance Through Civil Society*. Springer International Publishing, 2020.

⁴⁵ Bensaâd, Ali. « Le déplacement des frontières vers le sud », *Revue Projet*, vol. 302, no. 1, 2008, pp. 50-55.

⁴⁶ Déclaration universelle des droits de l'homme, article 13, 1948.

aimeraient en bénéficier, parfois pour des raisons arbitraires et/ou identitaires⁴⁷. Les réalités migratoires contemporaines attestent des difficultés que subissent les individus désireux de circuler. Leur présence dans différents territoires témoigne quant à elle de l'inévitabilité de la mobilité. Loin de chercher une supposée causalité à la présence des migrants « subsahariens » en Tunisie, les éléments historiques – présentés ci-dessous – ne sont qu'une tentative pour la compréhension de cette présence de migrants « subsahariens » dont les profils varient entre cadres qualifiés, étudiants, réfugiés, et clandestins.

a. *La migration des cadres qualifiés : le cas des professionnels de la BAD*

En 2003, une guerre civile a eu lieu en Côte d'Ivoire lorsque les Forces nouvelles de Côte d'Ivoire ont occupé la moitié du pays. Suite à cette crise politico-militaire la banque Africaine du Développement (BAD) s'est transférée en Tunisie, où elle est restée entre 2003 et 2014. Un bon nombre de fonctionnaires de cette institution – dont une majorité ivoirienne et sénégalaise – sont arrivés à Tunis, accompagnés par leurs familles et leurs employés (de ménage et de cuisine, chauffeurs, coiffeurs, coursiers, gardiens, etc.)⁴⁸. Environ mille cadres et leurs 800 accompagnateurs sont arrivés dans un pays. Ils étaient logés dans les quartiers des classes moyennes et supérieures de Tunis, tels que Ennasr, El Menzah, El Manar, la Marsa, Omrane Supérieur, Ariana⁴⁹.

Leur installation n'a pas manqué de produire dans la société d'accueil des effets sociaux et économiques. Selon le directeur des ressources humaines de la BAD, ça serait la première fois que les tunisiens eurent à côtoyer des « étrangers noirs et riches à la fois »⁵⁰. Des questionnements sur la représentation du « bon migrant » qu'il est possible d'accueillir a commencé à inclure « subsahariens ». Ainsi, pour la première fois, les signes observables de richesse ont défié le préjugé de l'appartenance ethno-raciale. Les tunisiens ont commencé à associer les

⁴⁷ Miaille, Michel. « L'état du droit à la mobilité », *Migrations Société*, vol. 121, no. 1, 2009, pp. 89-104.

⁴⁸ Nasraoui, Mustapha. "Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers." *Revue européenne des migrations internationales* 33.4 (2017): 159-178.

⁴⁹ Boubakri, Hassen, et Sylvie Mazzella. « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart*, vol. 36, no. 4, 2005, pp. 149-165.

⁵⁰ Mazzella Sylvie. « Une minorité visible : les cadres subsahariens de la BAD en Tunisie », in S. Pouessel (dir.), *Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires*, Paris, IRMCKarthala, 2012

étrangers noirs à cette image de richesse flamboyante, qui est souvent contradictoire avec celle des tunisiens noirs. Il s'agissait aussi d'une inflation des prix de logements dans les quartiers aisés de Tunis et de l'ouverture de commerces prônant la culture « subsaharienne » (restauration, coiffure, art de luxe, alimentation). Cette présence a renforcé la présence des « subsahariens » en Tunisie et a surtout contribué à l'ouverture de la Tunisie sur le reste de l'Afrique.

Cependant, cette arrivée ne s'est pas faite sans mouvements racistes, dirigés contre cette nouvelle cible. Dans l'espace public tunisois, il était souvent question de propos racistes dirigés dans la rue et à l'école. Les cadres avaient souvent l'impression d'avoir subi cette migration en Tunisie et avaient l'impression d'être soumis à une forme de provisoire qui dure. Les différences culturelles avec les Tunisiens ont poussé les BADOis à faire venir un personnel de maison étranger (majoritairement issus de la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Mali et le Burkina Faso). La présence du personnel, qui était souvent dans une situation économique précaire et parfois contrôlé par la famille qui l'ont fait venir et qui détiennent le passeport et le pouvoir de faire expulser, a engendré de nouvelles dynamiques⁵¹. Dès leur installation à Tunis, le personnel des BADOis réside dans des quartiers populaires et à proximité des quartiers aisés où vivent leurs employeurs. Leur difficultés financières et sociales font en sorte qu'ils fassent souvent l'objet de procès moraux de la part du voisinage tunisien, hostile à cette présence culturellement différente et peu privilégiée économiquement. A la suite du retour du siège de la BAD à Abidjan en 2014, certains de ces employés ont préféré rester en Tunisie et ont même fait venir leurs connaissances, formant ainsi un solide réseau migratoire⁵².

b. Migrer pour étudier : coopérations étatiques et universités privées

Parmi les migrants d'origine « subsaharienne » qui résident au pays, nous notons les étudiants et les étudiantes en formation universitaire ou professionnalisante. Les boursiers de la coopération scientifique inter-étatique sont présents depuis les années 1970 et disposent de bourses octroyées dans la

⁵¹ Pouessel, Stéphanie. "Racisme et cosmopolitisme au Maghreb : implantation à Tunis de la Banque africaine de développement et le renouveau de la perception de l'autre." *Maghreb et sciences sociales* (2013): 167-185.

⁵² Cassarini, Camille. « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire », *Migrations Société*, vol. 179, no. 1, 2020, pp. 43-57.

cadre de coopérations et de conventions entre les Etats Africains. Alors que les tunisiens ont la possibilité d'effectuer des études supérieures de médecine, droit, et d'ingénierie dans des pays Africains (Sénégal, Maroc, Algérie, Mauritanie, etc.), les étudiants provenant de divers pays africains ont la possibilité de s'installer en Tunisie pour poursuivre leurs études supérieures. Ils choisissent la Tunisie pour plusieurs raisons professionnelles, académiques et familiales. Les filières de prédilection sont habituellement la médecine, les sciences d'informatique, les études d'ingénieur, et les sciences juridiques, c'est-à-dire les filières qui ont des débouchés sûrs et « utiles », selon les normes sociales⁵³. Par leur présence, ils ont une contribution certaine à l'économie du pays, à travers leurs dépenses quotidiennes et leur règlement des frais de scolarité et de logement⁵⁴. Les étudiants « subsahariens » représentent 80% des étudiants étrangers présents sur le territoire. Cette présence s'est traduite en un besoin de les accueillir et d'offrir les formations adéquates à leurs demandes.

Le capital s'est rapidement emparé de ce besoin. Nous avons donc assisté en quelques années à l'inauguration de plus de soixante établissements universitaires privés dans les villes de Tunis, Sfax et Sousse et qui avaient pour objectif d'accroître le recrutement des étudiants de l'Afrique « subsaharienne » francophone. Une vague d'étudiants « subsahariens » se sont donc installés dans ces villes, pour plusieurs raisons dont la facilité relative de s'installer en Tunisie contrairement aux pays européens, le fait qu'il ne soit pas nécessaire de passer par un organisme intermédiaire (comme campus France), l'image positive de la Tunisie dans le reste des pays africains, et les efforts de recrutement maniés par les universités privées⁵⁵. Faire de la Tunisie une destination estudiantine était une mission pour laquelle se sont battus les fondateurs de ces universités privées, en

⁵³ Sylvie Mazzella. Etudiants africains dans les universités privées tunisiennes : nouvelle figure de l'étudiant " international ". Sylvie Mazzella. La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud, pp.327-347, 2009. ffhah-0122221f

⁵⁴ ONM et terre d'asile Tunisie. Attentes et satisfaction des étudiants subsahariens en Tunisie : Des portes qui s'ouvrent, des opportunités à saisir, 2018, http://www.migration.nat.tn/fr/publications/etudes-et-recherche/_attentes_et_satisfactions_des_etudiants_subsahariens_tat-pdf

⁵⁵ BOUBAKRI, Hassan, *Femmes et migrations en Tunisie*, [Migration Policy Centre], [CARIM-South], CARIM Analytic and Synthetic Notes, 2011/17, Gender and Migration Series - <http://hdl.handle.net/1814/15614>

plaidant pour un meilleur accueil des étudiants et de moins de pratiques racistes (systémiques et individuelles)⁵⁶.

Cependant, le nombre de ces étudiants est en baisse. Il est passé de 12000 à 7000 entre 2010 et 2020. Les obstacles administratifs, les pratiques racistes, les agressions (allant d'injures dans l'espace publics à des braquages et viols subis), les barrières linguistiques, les discriminations, les descentes de police, et les difficultés juridiques d'accès à un titre de séjour font partie des facteurs de cette baisse. De même, les efforts du Maroc et de l'Afrique du Sud pour attirer les étudiants étrangers et les incitations offertes les poussent vers de nouvelles pistes⁵⁷. L'internationalisation de l'éducation supérieure et l'offre des universités privées ont contribué à renforcer la présence des migrants « subsahariens » en Tunisie. Le profil des étudiants s'est ajouté à celui des cadres de la BAD pour former une migration d'élites en Tunisie. Les lourdeurs administratives et les difficultés d'adaptation au contexte tunisien a fait en sorte que cette présence baisse et laisse la place à des profils plus précaires et qui souffrent alors automatiquement de plus de discriminations.

c. *La crise en Libye comme vecteur migratoire*

Les crises et les mobilités sont souvent liées, dans le sens où un bouleversement peut briser la stabilité des frontières et pousser les personnes à tenter de les transgresser. C'est ainsi que la guerre en Libye a poussé plusieurs « subsahariens » à tenter un passage vers l'Europe en passant par la Tunisie. En 2011, la chute du régime de Mouammar Kadhafi et la guerre a déstabilisé la région et a été un catalyseur pour les mouvements migratoires.

La situation chaotique de la Libye a engendré l'arrivée d'un grand nombre de migrants, venus de différents pays (comme le Niger, le Soudan, l'Erythrée, le Cameroun, etc.) qui fuyaient les conflits, les persécutions et la pauvreté de leur

⁵⁶ Mahmoud Triki. Etudiants Ouest-Africains: La Tunisie à la "Une" du Journal Le Monde, 28 février 2022, <https://www.leaders.com.tn/article/33015-etudiants-west-africains-la-tunisie-a-la-une-sur-le-journal-le-monde#:~:text=Le%20traitement%20des%20%C3%A9tudiants%20subsahariens,arrestations%20cibl%C3%A9es%20de%20personnes%20noires%E2%80%9D.&text=Quelle%20honte%20et%20quel%20scandale,et%20r%C3%A9put%C3%A9%20pour%20son%20hospitalit%C3%A9>.

⁵⁷ REACH et Mercy Corps « Tunisie : pays de destination et transit pour les migrants d'origine sub-saharienne. », octobre 2018, https://www.mercycorps.org/sites/default/files/2020-01/Tunisia_country_of_destination_and_transit_for_sub-saharan_migrants.pdf

pays d'origine. Ces personnes avaient pour objectif d'entreprendre une traversée de la méditerranée pour l'Europe ou bien de fuir tout simplement. Sur la route, ces migrants ont fait face à d'innombrables violations. Dans les camps de rétention libyens, ils ont subi des violences inhumaines : conditions de cellules invivables, brutalité des officiers, travail forcé dans des chantiers et des exploitations agricoles, viols, humiliations, etc.⁵⁸.

Leur arrivée a été brusque et imprévisible. Pour les accueillir, l'Etat tunisien a dû multiplier les efforts afin de pouvoir gérer ce flux. En effet, il était question de milliers de réfugiés entassés dans des conditions dramatiques dans les camps de « transit » à quelques kilomètres de la frontière libyenne, dont le camp de « Choucha » qui a accueilli près de 15 milles personnes ⁵⁹. Ce camp a été démantelé par le HCR en 2013, suite au commencement de la mise en action de programmes de retour volontaire, orchestrés par les Etats membres de l'UE. Néanmoins, plusieurs migrants ont refusé de quitter les lieux et sont restés dans le désert à survivre dans des conditions barbares⁶⁰. De centre d'hébergement ou de maisons de jeunes, les individus tentent de naviguer la situation difficile. Plusieurs attendent l'aboutissement de leurs demandes d'asile et d'autres s'adonnent à la route migratoire la plus dangereuse au monde et qui passe par la Tunisie pour atteindre l'Europe. Certains exercent des activités professionnelles précaires et d'autres attendent désespérément ou se font expulser aux dangereuses frontières.

Ce contexte favorise l'action des passeurs, qui profitent du renforcement sécuritaire pour augmenter leurs tarifs. Ainsi, *harraga* et *camoraciens*⁶¹ investissent le marché des frontières entre la Libye et la Tunisie. La situation politique en Libye a beau se développer, les migrants « subsahariens » continuent à passer et à s'installer en Tunisie en attendant une fuite éventuelle vers l'Europe ou une installation de plus en plus probable, étant donné le renforcement des politiques européenne de contrôle de ses frontières. Il semble ici pertinent de noter que

⁵⁸ Romdhani, Messaoud. « La situation des Subsahariens en Tunisie. L'exemple du camp de Choucha et la création d'un hotspot en Libye », *Hommes & Migrations*, vol. 1328, no. 1, 2020, pp. 53-57.

⁵⁹ Cimade, Gadem, *Défis aux frontières de la Tunisie*, rapport de mission, mai 2011.

⁶⁰ Vicken Cheterian, « En Tunisie, avec les laissés-pour-compte de la guerre en Libye », in *Le Monde diplomatique*, juin 2012.

⁶¹ Passeurs

parmi les interviewés, plusieurs ont fait le lien entre la situation politique en Libye et leur trajectoire migratoire. Elles et ils sont passés par les prisons Libyennes où ils ont subi viols et agressions dont les récits inspirent l'horreur. Certains étaient pris en otage et étaient contraints de payer une rançon. D'autres évoquent des mauvais traitements qui ressemblent à des pratiques esclavagistes, ainsi que l'assassinat de leurs proches par les autorités libyennes. Ces personnes relient ce vécu traumatique aux tourments de leur vie actuelle et à leur décision de s'installer définitivement sur le territoire tunisien⁶².

La crise en Libye a permis l'arrivée d'une catégorie de migrants « subsahariens » qui sont vulnérables sur plusieurs plans (socio-économique, politique, psychologique). Les personnes ne disposant de ressources financières pour migrer par avion sont obligés de traverser les frontières différemment. Certes, ce passage est fragilisant et dangereux. Pourtant, des milliers de personnes – qui n'ont pas d'autres choix – l'empruntent chaque année pour venir en Tunisie.

2. Une diversité de profils

Les migrants « subsahariens » ne se distinguent pas uniquement par la diversité de leurs trajectoires, leurs identités, et leurs motifs de migration. Ce groupe est loin d'être homogène dans sa composition. Le groupe des « migrants subsahariens » forme des sous-groupes, dont les parcours et les devenirs sont si différents. Le statut administratif est une composante très importante qui sert à distinguer les membres de ce groupe et de comprendre les particularités de leurs vécus. Le champ lexical s'élargit pour décrire ces individus : migrants, déplacés, exilés, réfugiés, demandeurs d'asile, déboutés, sans-papiers, clandestins, tolérés, maintenus, refoulés, expulsés, rapatriés, etc. La richesse lexicale témoigne de la diversité des profils et des statuts, mais surtout de ce que ces statuts impliquent aux yeux des dominants et des dominés.

⁶² Morone, Antonio M, et Olivier Favier. « Les migrations africaines dans la Libye post-2014 : guerre, crise économique et politiques d'endiguement », *Migrations Société*, vol. 179, no. 1, 2020, pp. 29-42.

a. Migrants clandestins et migrants « régularisés »

L'irrégularité de séjour constitue une des principales entraves à la vie digne dans le pays d'accueil. Elle possède des effets délétères sur la vie des migrants, qui s'étalent à la sphère du travail, du logement, de la santé, et la socialisation en général. Souvent victimes d'emploi et de logements « illégaux » qui renforcent leur vulnérabilité, les individus mettent en place des réseaux dans leur clandestinité qui leur permettent d'accéder à des emplois qui sont souvent précaires (plusieurs emplois en même temps, travail sans contrats, risque d'expulsion, risque de ne pas être payés, situation de dépendance aux employeurs et au réseau). L'accès aux logements appartient à cette même logique. Obligés de trouver un propriétaire qui accepte de louer sa propriété à une personne « sans-papiers », elles et ils se trouvent coincés dans des dynamiques de domination. Ces personnes sont souvent proies de choix qui s'imposent à eux⁶³.

D'après une étude réalisée par *Terre d'asile Tunisie* en 2016, environ 78 % des immigrés irréguliers actuellement en Tunisie sont d'origine subsaharienne. L'irrégularité migratoire résonne avec un stigmat social emprisonnant. En plus des difficultés d'accès aux services publics, les personnes qui vivent dans cette situation sont contraintes à « vivre sous la menace »⁶⁴, en risquant les répercussions de l'Etat, à savoir les amendes ou les expulsions aux frontières.

Alors que l'irrégularité du séjour commence pour certains au début du parcours, alors qu'elles ou ils franchissent sans visa les frontières, pour d'autres le titre de séjour expire alors qu'elle ou ils sont déjà en Tunisie. Le processus de régularisation est souvent périlleux. Une bonne partie de migrants qui sont venus légalement au pays se trouvent dans une situation irrégulière car incapables de payer les frais. Pour régulariser leurs situations en Tunisie, ces personnes sont obligées de payer des frais exorbitants dont ils ne disposent pas, étant donné la précarité socio-économique qui caractérise cette situation d'irrégularité.

⁶³ Ferré, Nathalie, et Violaine Carrère. « Travailleurs clandestins ou mécanismes clandestins ? », *Plein droit*, vol. 119, no. 4, 2018, pp. 8-11.

⁶⁴ Courant, Le Stefan. *Essay*. In *Vivre Sous La Menace: Les sans-Papiers Et L'état*. Paris XIXe: Éditions du Seuil, 2022.

Le sort des migrants clandestins ou sans papiers est totalement différent de celui des migrants qui se trouvent dans des situations régulières. Les injustices et les discriminations sont automatiquement dirigées vers les plus vulnérables. Parallèlement, ces clandestins ont un alter ego négatif qui est reconnu institutionnellement, sécuritairement et humanitairement. Il s'agit des « réfugiés » et des personnes concernées par le droit d'asile. Ces individus classés – selon des critères de contrôle et d'assistance – ont des profils dissemblables, des voix et des discours qui sont formulés distinctement.

b. Réfugiés, demandeurs d'asile et déboutés

La convention de Genève des Nations unies de 1951 était le moyen de définir le statut de réfugié universellement. C'était également le moment de la mise en activité du HCR qui joue le rôle de « garde-fou » de la convention de 1951 et son protocole de 1967.

Cet organisme était introduit pour garantir une protection physique et juridique des réfugiés. Sa fonction principale était de veiller sur le respect des droits de l'Homme pour celles et ceux qui souffraient des violations de ces droits dans leur Etat d'origine. Supposé véhiculer un message universaliste de protection et d'assistance, l'établissement de la convention et du HCR étaient en lien avec le contexte de la guerre froide. En opposant monde occidental « libre » et clan communiste « persécuteur », le HCR était le moyen pour le monde occidental de récupérer les « bonnes victimes du communisme ». Un message universaliste – de *protection* et *d'aide* qui ne se limite plus aux Européens – a commencé à s'élargir à travers les actions de cet organisme.

En définissant le statut et les droits des réfugiés, la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 a permis d'assurer un cadre juridique de protections aux personnes déracinées. Les Etats ayant signé et ratifié la convention et son protocole, dont la Tunisie, sont désormais obligés de garantir un ensemble de droits aux réfugiés résidant sur leur territoire. Parmi ces droits à respecter, l'article 21 garantit un logement digne⁶⁵.

⁶⁵ UNHCR, Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés, article 21, 1967, <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>.

En effet, selon la Convention de Genève de 1951, un réfugié est une personne qui a été contrainte de quitter son pays pour fuir des persécutions actuelles, individuelles et justifiées, ayant pour cause sa race, sa nationalité, ses opinions politiques ou religieuses, ou bien son appartenance à un groupe social donné. La personne persécutée qui se trouve hors de son pays de nationalité et qui ne peut pas réclamer la protection de ce dernier a le droit de demander l'asile dans le pays qui l'accueille. Le réfugié a le droit de demander protection et assistance à un des 145 Etat tiers ayant ratifié la convention dans lequel il se trouve. Suite à l'attribution du statut de réfugié, le HCR envisage soit le rapatriement, soit l'intégration sur place, soit une réinstallation dans un pays tiers (qui n'est ni le pays d'origine ni le lieu d'accueil). Malgré les réalités de persécutions qui sont décrites et attestés par des preuves, un nombre de demandeurs d'asiles décrivent le non aboutissement de leurs procédures, ce qui les mets dans des situations de clandestinité ou en danger de refoulement. L'attribution du statut de réfugié n'est d'ailleurs attribuée qu'à moins de 10% des demandeurs d'asile (1% dans certains pays) depuis les années 2000. En revanche, le nombre des réfugiés demeure important et s'élève jusqu'à 21,3 millions au monde stricto sensu. Approximatif, ce nombre ne reflète même pas la réalité des exilés qui ne sont pas déclarés comme réfugiés et errent en tant que clandestins, à cause des difficultés accompagnant le processus d'attribution du titre, qui diffèrent d'un pays à un autre. Un bon nombre de personnes qui refusent de s'installer dans les camps ou les lieux d'hébergement caractérisés par de mauvaises conditions et traitements. Ils préfèrent tenter leur chance dans la clandestinité et l'économie informelle. Tel a été le cas d'un couple d'interviewé qui a fui Boko Haram au Cameroun et a décidé de partir s'installer de manière indépendante, en multipliant les petits boulots et les luttes quotidiennes. Cette dure décision a été mise en œuvre, suite à des années passées à attendre une réinstallation dans un pays tiers, en argumentant par les discriminations raciales dont ils souffrent et qui témoignent de leur situation d'insécurité en Tunisie.

La dérive sécuritaire, telle que décrite par Jean-Yves Carlier, conduit le demandeur d'asile à être confondu avec un imposteur suspect⁶⁶. Alors que les motifs principaux à l'exil sont de fuir des conflits et des atteintes à des libertés

⁶⁶ Carlier, Jean-Yves. *Qu'est-ce qu'un réfugié ?*, Bruylant, Bruxelles, Belgique, 1998.

fondamentales, les personnes demandant l'asile se trouvent pris dans de nouvelles luttes conflictuelles et empoisonnantes. La non reconnaissance des réfugiés et des demandeurs d'asile entraîne la construction d'une nouvelle catégorie de « déboutés » ou de personnes qui malgré l'obtention du titre (environ 70% des demandeurs en 2019) ont peu de droits en Tunisie, à cause de l'absence d'un cadre juridique d'asile.

En Tunisie comme ailleurs, le HCR fait de la « sous-traitance » de ses opérations à des ONG partenaires. Le Conseil tunisien pour les réfugiés (CTR) joue ce rôle pour l'enregistrement des demandes d'asile. A la suite de l'enregistrement (les rendez-vous peuvent prendre des mois), les personnes ont le droit à une prise en charge médicale et à des bons alimentaires. Même si les possibilités de réinstallations sont minimales (seulement 76 réfugiés ont pu quitter la Tunisie pour s'installer dans un pays tiers parmi les 9703 réfugiés et demandeurs d'asile⁶⁷), l'enregistrement et l'obtention de la carte de demandeur d'asile est indispensable pour éviter les arrestations et les expulsions. S'ensuit alors – après de longs délais habituellement – l'entretien DSR où le statut de réfugié sera déterminé et dans le cadre duquel plusieurs plaintes sont notées. Parmi ces plaintes, on note : la violation de la confidentialité des échanges, l'interprétariat biaisé, ainsi qu'un traitement expéditif de certaines demandes en fonction de la nationalité (les demandeurs d'asile qui ont eu le plus de succès proviennent du Soudan et d'Érythrée)⁶⁸.

La fonction de *protection* défendue par le HCR a donc laissé place à des pratiques de contrôle, à allure autoritaire⁶⁹. Contrôler l'asile va de pair avec la simple gestion des humains. Ce contrôle est clairement peu efficace, étant donné l'incapacité à trier de manière justes les individus. A la place d'un traitement juste et protection, l'institution s'empresse à tisser une chaîne de rejet des indésirables qui seront renvoyés, peu importe les dangers, dans leurs pays d'origine ou bien laissés pour morts aux frontières ou bien à attendre infiniment dans des pays peu

⁶⁷ UNHCR Tunisia Operational Update, <https://data.unhcr.org/fr/country/tun>, 31 May 2022

⁶⁸ FTDES, Migreurop. Politiques du non-accueil en tunisie Des acteurs humanitaires au service des politiques sécuritaires européennes, 2020, <https://ftdes.net/politiques-du-non-accueil-en-tunisie> .

⁶⁹ Agier, Michel. Gérer les indésirables. *Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Flammarion, 2010.

habilités à les accueillir⁷⁰. C'est là que les actions collectives prennent du sens politique. Lorsque les occupants des structures d'hébergement interviennent dans l'espace public afin de réclamer des droits économiques et sociaux qui leur reviennent. Des liens de solidarité qui résistent à la violence autoritaire des institutions s'établissent entre les individus. Les déplacements, la mise à l'écart, et l'agentivité tissent alors la trame d'une communauté. Il est question d'une « communauté existentielle, fondée sur l'expérience partagée et la situation vécue, réunit alors ces foules anonymes dans une histoire faite de ruptures violentes, puis dans une catégorie identitaire administrative (réfugiés, déplacés, clandestins, demandeurs d'asile) et enfin dans un traitement sécuritaire et humanitaire à part. »⁷¹.

La présence des migrants « subsahariens » en Tunisie est plurielle. La diversité des avènements, des trajectoires et des profils implique une représentation socio-culturelle de ce groupe qui se construit aux dépens de l'avancement historique, l'apport médiatique, les tournures économiques et les élans politiques. Dans ce qui suit, nous allons essayer de discuter quelques éléments qui rendent compte de la représentation socio-culturelle de ce groupe hétérogène et particulier.

III. Représentation socio-culturelle des « subsahariens » en Tunisie

1. La question du racisme

A l'image des *homo sacer* romains, qui peuvent être tués mais pas sacrifiés en raison de leur souillure, les réfugiés et les migrants « subsahariens » clandestins partagent une place, à travers laquelle elles et ils sont perçus⁷². La dépossession, la marginalisation et la vulnérabilité amène vers une considération biopolitique des « populations » sans nom qu'on aborde uniquement sous l'angle de leur *vie nue*. Un processus d'« altériorité » (othering) est donc en marche, parallèlement

⁷⁰ Latouche, Alice. « Réparées, soignées... expulsées », *Plein droit*, vol. 116, no. 1, 2018, pp. 36-39.

⁷¹ Agier, Michel. Gérer les indésirables. *Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Flammarion, 2010, op. cité, p. 31.

⁷² Agamben, Giorgio, *Homo sacer, 1. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Trad. de l'italien par Marilène Raiola. Paris, Le Seuil (« L'ordre philosophique », 1997, DOI : 10.1515/9780804764025

aux problèmes qui guettent les migrants « subsahariens »⁷³, et en particulier celles et ceux qui sont dans la clandestinité précaire.

La place et la représentation de l'Autre renvoie dans ce cas au savoir et aux perceptions de soi et de son expérience. En effet, les expériences teintées de racisme perçues sont multiples. Elles ne limitent pas aux clandestins ou aux réfugiés précaires. Elles sont plutôt généralisables à l'ensemble de la communauté des migrants noirs et même aux tunisiens noirs.

Un lexique riche atteste de l'image que cultive une bonne partie des tunisiens à l'égard des noirs, qu'ils soient tunisiens ou « subsahariens ». Des mots comme « *Kahlouch/kahloucha* » sont employés pour résumer l'identité de la personne à sa couleur de peau. Des termes animaliers comme « *guerd* », « *guira guira* » qui font référence aux singes sont plus prégnants dans les contextes marqués par l'hostilité et la violence. D'autres termes en lien un passé esclavagiste en font partie. Il s'agit de termes comme « *aabed* », « *abid* », « *chouchen* », « *oussif* » qui signifient littéralement « esclave » ou « serviteur » et qui s'inspirent de l'histoire de la traite arabo-berbère ayant débuté au VII^e siècle. Le passé esclavagiste de la région semble donc avoir des survivances, ancrées dans le racisme de la vie quotidienne contemporaine⁷⁴. C'est ce qu'avance Eric Williams dans son livre *capitalisme et esclavage* en affirmant que « L'esclavage n'est pas né du racisme : plutôt, le racisme a été la conséquence de l'esclavage »⁷⁵.

Souvent en décrivant les migrants « subsahariens », les tunisiens emploient le terme « *ifrikiyin* » qui signifie « Africains ». Le déni de l'africanité qui se reflète à travers l'utilisation de ce terme renvoie à une perception de frontières qui existent entre l'Afrique du nord et l'Afrique « subsaharienne ». Ce passé esclavagiste et l'identité construite sur la différenciation selon l'origine et la couleur de peau alimentent et sont alimentés par un ensemble de stéréotypes qui déterminent les attitudes racistes en jeu.

⁷³ Spivak, Gayatri Chakravorty. *A critique of postcolonial reason: Toward a history of the vanishing present*. Harvard university press, 1999.

⁷⁴ Rafik Chekkat, « Négrophobie. Les damnés du Maghreb », *Orient XXI*, 11 août 2020,

⁷⁵ Williams, Eric. *Capitalisme et esclavage*. Présence africaine, 1968, p. 7.

Concernant le corps et l'intellect, ces stéréotypes modulent les pensées et les comportements. Les Noirs appartiendraient au rang des pauvres, mal organisés, et des mal éduqués. L'impression de souillure est fréquente à travers les témoignages et ne se limite pas aux corps noirs mais également à la cuisine des « subsahariens » qui est perçue comme sale et malodorante et à l'état de leurs logements, où elles et ils sont souvent accusés de salir la maison par les propriétaires⁷⁶. Les femmes noires sont proies à une double peine, puisqu'elles sont confrontées à un lot de stéréotypes et préjugés racistes. Perçues comme étant « disponibles sexuellement », une forte libido leur est accordée, selon l'imaginaire social. Leur capacité de « guérir » est soulignée et explique tragiquement un nombre élevé de viols et d'harcèlements sexuels. « *Kahla tsaffi el dam* »⁷⁷ est une expression qui revient souvent et qui attesté par un imaginaire de prédation qui a pour but de générer une *baraka* curative, par le sang et la domination des Autres, en particulier les noires⁷⁸. Les femmes noires sont donc soumises à un lot de discriminations qui font d'elles des proies à un racisme coloré et renforcé par le sexisme et dans le cas des migrantes « subsahariennes » la xénophobie.

Néanmoins, un déni du racisme s'observe en Tunisie. En s'appropriant fièrement l'abolition de l'esclavage en 1846 – en avance par rapport à plusieurs pays –, ils sont dans la négation du racisme, qu'il soit institutionnel systémique ou interpersonnel. L'invisibilisation de la discrimination contribue à son renforcement. Des mots tout autant péjoratifs se font utilisés pour « camoufler » un certain racisme. Au lieu de dire « noirs », certains optent pour le mot « *asmer* » signifiant « brun », comme pour rapprocher les personnes de couleur de peau noire d'un idéal qui serait plus blanc et pour adoucir en blanchissant leur présence. « *Mamadou* » qui est le seul personnage des manuels scolaires qui est à la fois noir et étranger permet également de familiariser la présence des noirs, tout en les

⁷⁶ Sadai, Célia. « Racisme anti-Noirs au Maghreb : dévoilement(s) d'un tabou », *Hérodote*, vol. 180, no. 1, 2021, pp. 131-148.

⁷⁷ Signifiant : « noire qui purifie le sang »

⁷⁸ Khawla Ferchichi. « Tout le monde aspire et méprise mon corps » : être noire en Tunisie, *khateera*, 08 juin 2020, <https://khateera.com/article/60-%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%85%D9%8A%D8%B9-%D9%8A%D8%B4%D8%AA%D9%87%D9%8A-%D8%AC%D8%B3%D8%AF%D9%8A-%D9%88%D9%8A%D8%B2%D8%AF%D8%B1%D9%8A%D9%87-%D9%81%D9%8A-%D8%A2%D9%86-%D8%A3%D9%86-%D8%AA%D9%83%D9%88%D9%86%D9%8A-%D8%B3%D9%88%D8%AF%D8%A7%D8%A1-%D9%81%D9%8A-%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3>.

distanciant. Cette appellation est fréquemment dirigée à l'encontre des migrants « subsahariens », mais aussi des noirs tunisiens qui sont souvent perçus comme étrangers : « Mamadou » est noir, étranger, et francophone. Un réfugié Soudanais exprime bien cette distanciation. Il dit que les tunisiens s'adressent souvent à lui en français, qu'ils supposent qu'il soit francophone et qu'il ne comprendrait pas leurs injures. Lorsqu'ils apprennent son arabité, ils supposent qu'il est musulman et s'adressent à lui avec des références « islamiques ». D'autres qualificatifs entrent alors en jeu. Dans ce sens, certains emploient le mot « *Bilel* » pour s'adresser aux noirs, en paraissant inoffensifs. En effet, il s'agit d'une référence à *Bilel ibn Rabah* qui était le muezzin et le compagnon du prophète. Il était aussi le premier musulman africain, né esclave et affranchi grâce à l'Islam. Ce personnage est invoqué par les musulmans pour insister sur l'anti-racisme de l'Islam et l'unité des peuples musulmans, peu importe leurs couleurs de peau. Cependant, une bonne partie des migrants « subsahariens » qui résident en Tunisie ne sont pas musulmans. Décrits comme des « *Bilel* », cette désignation est perçue comme une image fautive qui implique l'infantilisation et la fierté d'affranchir *par grâce* des personnes perçues comme inférieures et en esclavage.

La loi organique n°50-2018 contre les discriminations raciales a été une première en son genre en Afrique du Nord et dans le monde arabe. Son but est de pénaliser les discriminations raciales et d'offrir un dispositif permettant aux victimes de réclamer des réparations pour les dires et les pratiques racistes subies⁷⁹. Produit des mobilisations militantes de noirs tunisiens et « subsahariens », ce texte de loi a été une avancée qui ne supprime point le racisme social qui se renforce au rythme des crises et leur instrumentalisation politique.

2. Un grand remplacement ?

En naviguant les réseaux sociaux, il est possible de constater la présence de discours qui prennent pour cible la présence des migrants « subsahariens ». En instrumentalisant certains faits divers, les discours en question prétendent prédire une « crise migratoire » et une « conquête » de la Tunisie, par ces personnes qui

⁷⁹Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, <https://legislation-securite.tn/fr/law/104416>

viennent du dessous du Sahara. Evidemment, cette « crise » n'est pas séparée des évolutions des politiques internationales et du contexte des politiques européenne, ainsi que les choix entrepris par la Tunisie, en ce qui concerne la migration « subsaharienne ». Nous observons dans les médias – qu'ils soient formels ou informels – la présence d'idées complotistes ayant pour cible des migrants « subsahariens » les plus précaires socio-économiquement.

Les évènements utilisés pour légitimiser ce genre de discours sont parcellaires et aléatoires : des braquages ayant pour victimes des tunisiens, des bagarres de quartiers entre tunisiens et migrants, des ventes illégales de produits alcooliques provenant de l'Afrique « subsaharienne », le kidnapping d'un homme d'affaires français par des « subsahariens » et la demande de rançon pour le libérer, etc.⁸⁰. Ces incidents permettent de généraliser les actes criminels à l'ensemble du groupe migrateur. Etant donné le contexte d'insécurité du pays et les peurs qui se généralisent, cela implique la construction d'une image collective négative et condamnable.

Un incident particulier témoigne de la diabolisation des « subsahariens » qui s'opère couramment. Le 5 juillet 2022 à l'aéroport Tunis Carthage, plusieurs vols à destination des pays du sud ont été annulés (contrairement à ceux des pays du nord) et de nombreux voyageurs « subsahariens » ont été bloqués dans l'aéroport, sans communication avec les responsables. Suite à une longue attente, la tension est montée dans la foule et il en a résulté des actes violents du côté du personnel et des passagers, ainsi que plusieurs arrestations des passagers « subsahariens »⁸¹. Même si la réalité des faits est loin d'être aussi manichéenne, les « subsahariens » sont fréquemment peints comme étant les seuls acteurs de crime, étant donné leur supposé « nature *violente et sauvage* »⁸².

L'assignation de l'étiquette de la criminalité et de la mendicité aux « migrants subsahariens » s'inscrit dans des dynamiques complotistes. Il est question du complot selon lequel ces personnes sont en train de « conquérir » Tunisie pour la « salir » et profiter de ces richesses, alors qu'une crise politico-économique

⁸⁰ <https://urlz.fr/ieVE>.

⁸¹ FTDES. Aéroport Tunis Carthage, 07 juillet 2022, <https://ftdes.net/aeroport-tunis-carthage/>.

⁸² Perception raciste, ayant des bases colonialistes.

s'annonce. Ces discours complotistes du remplacement et de la conquête rappellent ceux du « grand remplacement », qui se propagent en Europe.

L'absence de statistiques fiables quant au nombre des « migrants subsahariens » nourrissent des projections démographiques. Souvent, il est question d'une surestimation du nombre des « subsahariens » présents.

Faisant mines de « constater objectivement » une croissance démographique, ces discours s'alimentent de la confusion d'appréhension entre la majorité et la surreprésentation⁸³. Le groupe des « migrants subsahariens » s'intègre difficilement dans le tissu social. Des stéréotypes négatifs et des préjugés accompagnent sa représentation socio-culturelle. Nous assistons alors à la construction d'une *altérité radicale* qui annonce le déclin de la *tunisianité* dans un contexte d'attaques identitaires⁸⁴. Cette identité (qui serait méditerranéenne et maghrébine) est construite, selon les logiques de l'exception, le réformisme et de la modernité⁸⁵. La présence des « subsahariens » est menaçante pour cette identité et la théorie *remplaciste* annonce ainsi une confrontation contre deux identités différentes qui impliquera la défiguration définitive de la *tunisianité*. En effet, la théorie du « grand remplacement » énoncée par Renaud Camus en 2010 adhère également à la logique de la confrontation entre deux identités antagonistes, et aurait comme résultante la menace et la disparition de l'identité française⁸⁶.

Avec la montée des discours complotistes en Tunisie, la présence des « migrants subsahariens » est perçue comme visant le remplacement des tunisiens et des mœurs tunisiennes. Certains vont même à discuter des liens entre cette présence et la malfeasance de certains politiques nationaux (comme le parti d'Ennahdha). Ces discours sont alimentés par les médias et les décideurs qui y

⁸³ Héran, François. « 11. Éric Zemmour, ou l'ignorance qui tranche de tout », , *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, sous la direction de Héran François. La Découverte, 2017, pp. 206-220.

⁸⁴ Mezrioui, Racha. "État et construction identitaire de la «tunisianité»: entre norme et clivages, des altérités niées." *Les Enjeux de l'information et de la communication* 222.22, 2021.

⁸⁵ Hibou, Béatrice. "Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine." *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 2009.

⁸⁶ Pour la France, il s'agit d'une confrontation entre les « valeurs occidentales » et l'Islam, ainsi qu'un remplacement biologique des Français « de souche » par les migrants provenant des anciennes colonies.

voient une possibilité de semer la méfiance et de briser des solidarités qui peuvent se créer entre les classes populaires, dans un contexte de crise économique.

3. Crise économique, chômage et boucs émissaires

Ces discours s'inspirent – entre autres – d'une peur ancrée dans des préoccupations économiques. En effet, la situation économique de la Tunisie est loin d'être paisible. Avec un taux de croissance annuel ayant diminué de 4.3% en 2000 à 1.7% en 2010, le pays subit un recul de la productivité et de l'investissement qui affaiblit le potentiel de croissance et de compétitivité. Le déficit budgétaire a atteint 10%, suite au ralentissement de l'activité économique et aux mesures de report d'impôts⁸⁷. Selon l'Institut national de la statistique (INS), l'inflation est en train de s'accélérer et a atteint 7.5% en avril 2022, en glissement annuel, alors qu'elle était à 5% en avril 2021. Relativement stable, le taux du chômage est à 16.1% pour le premier trimestre 2022⁸⁸.

Les négociations avec le FMI, la guerre en Ukraine, les coûts mondiaux en augmentation, les répercussions du covid, les séquelles de l'instabilité politique, l'absence de stratégie efficace pour y remédier, et le manque de visibilité annoncent la continuité de ces difficultés. La pauvreté et la précarité vont augmenter. Les habitudes alimentaires des ménages tunisiens sont impactées par la pandémie, puisqu'ils auraient réduit leurs rations, commencé à consommer des aliments non appréciés, utilisé leurs économies ou emprunté de l'argent selon l'étude menée par l'INS et la Banque mondiale. La hausse des prix et les pertes d'emplois sont désormais une réalité qui influe à la fois sur le public et l'intime. Ces estimations prédissent l'augmentation du pourcentage de la population précaire, qui risque de basculer dans la pauvreté. Le taux est à 18.2 % de la population générale, selon le recensement de 2020⁸⁹. Le poids des inégalités entre tunisiens

⁸⁷ Banque mondiale. La Banque mondiale en Tunisie, 21 juin 2021, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview>

⁸⁸ Institut national de la statistique (INS). Indicateurs de l'emploi et du chômage, premier trimestre 2022, <http://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-premier-trimestre-2022>

⁸⁹ Institut national de la statistique (INS). Carte de la pauvreté en Tunisie, septembre 2020, http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie_final_0.pdf

est lourd et les politiques manquent d'efficacité, en ce qui concerne la réponse à ces chiffres alarmants.

La question de la migration se pose alors dans un pays en crise et pour des citoyens dont les premières préoccupations sont en rapport avec la précarité et le travail. Il est également question d'un pays, où les politiques du logement sont souvent défaillantes et inégalitaires. Ils sont assignés au rôle des boucs émissaires, qu'est celui que jouent les peuples des anciennes colonies françaises (les maghrébins et les noirs) en France puisqu'ils salissent la société et ternissent ses valeurs culturelles. Les boucs émissaires protègent les groupes constructeurs puisqu'ils leurs permettent de faire face à la persécution imaginée⁹⁰. Les migrants sont souvent perçus comme fardeau à l'économie, déjà défaillante. Pourtant, les expériences peuvent énoncer une situation tout à fait contraire.

Généralement, les politiques internationales en matière de migration et d'asile sont liées directement à l'influence des Etats donateurs, des pays d'accueil, des ONG, des organisations internationales, et en particulier des organismes tels que les Nations unies, l'OIM et le HCR. Spécifiquement le HCR a développé ses politiques urbaines relatives aux réfugiés, en rapport avec ses budgets opérationnels et le diagnostic de la situation. La politique de 1997 est une politique globale concernant les réfugiés urbains. Insistant sur une supposée dépendance des réfugiés, due au fait qu'ils perçoivent des aides qui font en sorte qu'ils succombent au « syndrome de dépendance ». Ils auraient parcouru de longues distances en transports organisés et ne seraient par conséquent pas démunis économiquement. Ils ne seraient pas immobiles et seraient susceptibles de se déplacer sur d'autres territoires⁹¹. Cette *policy* considère alors le sens d'initiatives et les compétences des réfugiés urbains dans la résolution des problèmes économiques et ceux du pays d'accueil, en raison de leur capacité d'entreprendre et de générer des revenus. Dissociée de celle qui lui a précédé, la politique des réfugiés urbains de 2009 a pris en compte la réalité de l'urbanisation rapide⁹². L'objectif était alors de créer un environnement propice à la protection des

⁹⁰ Girard, René. *Le bouc émissaire*. Grasset, 1961, p.9-20.

⁹¹ UNHCR. *UNHCR Comprehensive Policy on Urban Refugees*, Geneva, 1997.

⁹² UNHCR. *UNHCR policy on refugee protection and solutions in urban areas*, 2009.

réfugiés et à la recherche de solutions en zones urbaines et loin des camps⁹³. L'option envisagée serait donc d'encourager le rôle de ces personnes pour favoriser une croissance économique ⁹⁴.

Les migrants précaires et les réfugiés urbains vivent dans des quartiers marginaux, auprès des pauvres et des marginalisés. Ils utilisent les mêmes services sous-développés que ces derniers et exercent une activité économique similaires aux plus démunis. Ils souffrent par conséquent autant que les tunisiens du chômage et de l'inflation, qui limitent leurs possibilités de substitution. Etant donné le rôle qu'elles et ils jouent économiquement pour négocier les limites de l'oppression qu'ils vivent, ils contribuent économiquement, tout en se faisant exploiter et assigner au rôle de l'usurpateur et du fardeau.

Des similitudes peuvent être décelées à partir de l'expérience de l'Etat Libanais avec les réfugiés syriens. En effet, le Liban a connu l'afflux de presque un million de réfugiés syriens, qui ont transformé la morphologie des quartiers et du paysage immobilier du pays en général. La population générale a donc augmenté de 20% en un an, alors que la politique de logement nationale était absente dans ce pays ouvert aux réfugiés ⁹⁵. Les réseaux transnationaux ont joué un rôle dans l'accueil des réfugiés et un grand nombre de travailleurs migrants ont accueilli ou aidé les réfugiés à trouver un logement⁹⁶. Face à cette présence, des discours ont commencé à proliférer dans la ville : les Syriens seraient en train de faire concurrence aux Libanais, en créant des entreprises et en employant des Syriens à la place des chômeurs Libanais. Ce fardeau qui s'est imposé dans un pays en crise serait en plus un élément qui contribue à cette même crise. Cependant, les syriens sont plutôt en train de contribuer économiquement aux quartiers urbains dans lesquels ils s'installent.⁹⁷. S'ils sont permis de travailler sans restriction administrative et sans harcèlement et insécurité, le bénéfice des cités se fera

⁹³ Crisp, Jeff. "Finding Space for Protection: An Inside Account of the Evolution of UNHCR's Urban Refugee Policy". *Refuge: Canada's Journal on Refugees* 33 (1), 2017, <https://doi.org/10.25071/1920-7336.40451>.

⁹⁴ UNHCR. *The Global Compact on Refugees*, 2008.

⁹⁵ Mourad L.. 'Inaction as Policy-Making: Understanding Lebanon's Early Response to The Refugee Influx' POMEPS Studies: Refugees and Migration Movements in the Middle East 25, 2017.

⁹⁶ Fawaz, Mona. "Planning and the Refugee Crisis: Informality as a Framework of Analysis and Reflection." *Planning Theory*, vol. 16, no. 1, Feb. 2017, pp. 99–115, doi:10.1177/1473095216647722.

⁹⁷ Harb, M. 'Entrepreneurial Refugees and the City: Brief Encounters in Beirut', *Journal of Refugee Studies*, 32(1), 2018, pp. 23–41. doi: 10.1093/jrs/fey003.

observer à partir du rajeunissement des communautés, l'expansion des marchés, l'importation des nouvelles compétences⁹⁸. L'aspect multiculturel qui enrichit les pays et les économies⁹⁹. Loin d'être un fardeau, les réfugiés urbains en Syrie comme les migrants et réfugiés « subsahariens » en Tunisie ont une contribution qui enrichit l'économie et la société. Ne se limitant pas à l'étiquette de l'assisté, même les plus vulnérables arrivent à sécuriser un revenu et à générer de l'argent qu'ils utilisent pour vivre ou pour aider leurs proches.

Les migrants sont vulnérables à l'exclusion économique, au harcèlement policier et à la violence sociale. Cependant, ils portent de nouvelles opportunités pour le milieu dans lequel ils se trouvent. Se situant aux marges de la société hôte, ils bénéficient de peu d'opportunités et sont souvent exploités par le patronat avare, la crise économique locale et globale et le populisme en ascension qui nourrit les discours victimaires et la représentation du bouc émissaire¹⁰⁰.

Les représentations socio-culturelles des migrants « subsahariens » canalisent certaines angoisses politiques et économiques, dans un contexte critique. Ils sont parallèlement sujets à dans l'espace public à des processus d'invisibilisation et de « laisser mourir », qui ne sont point séparées des dynamiques mondiales (particulièrement en rapport avec les politiques migratoires Européennes.

IV. Migrer aux dépens des politiques internationales et locales

1. Les politiques d'externalisation des frontières européennes en Tunisie

Face à l'eupéanisation du droit d'asile, l'Europe a été menée à manier des instruments qui s'accordent peu avec la convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951. Cette convention est jugée inadéquate dans le contexte actuel, en raison du contexte de sa genèse qui était lié à l'époque de la guerre

⁹⁸ Sanyal, Romola (2014) *Urbanizing refuge: interrogating spaces of displacement*. International Journal of Urban and Regional Research, 38 (2). pp. 558-572. ISSN 0309-1317

⁹⁹ Karen Jacobsen, *Refugees and Asylum Seekers in Urban Areas: A Livelihoods Perspective*, *Journal of Refugee Studies*, Volume 19, Issue 3, September 2006, Pages 273–286, <https://doi.org/10.1093/jrs/fel017>

¹⁰⁰ Landau, L. B. and Segatti, A. (2009) *Human Development Impacts of Migration: South Africa Case Study*. UNDP.

froide, où un demandeur d'asile désigne une personne qui quitte définitivement son pays. Dès lors, les limites qui permettent de différencier entre exilés (réfugiés et migrants économiques) sont perçues comme étant floues, selon plusieurs décideurs européens qui s'empressent de plaider en faveur du tri des migrants¹⁰¹. Les *accords de Dublin* de 1990, de *Dublin II* en 2003, et de *Dublin III* en 2013 ont été fondés des principes qui ont permis d'unifier les politiques d'asile en espace Schengen, tout en rétrécissant les principes clés du droit d'asile. Ces accords sont basés sur la lutte contre ce qui appelé « *asylum shopping* » (les demandes d'asile dans plusieurs Etats membres et la transposition de la demande d'Etat membres à Etat membre). Ils insistent alors sur le respect des rejets donnés par les Etats européens. De plus, ces règlements reposent sur le principe de « *one stop, one shop* » (la personne doit demander l'asile dans le premier pays Européen atteint). Les accords ont mis une pression excessive sur les zones frontalières, comme dans le cas du refuge syrien en Grèce en 2015 et la situation des routes des Balkans qui connaissent un énorme afflux migratoire.

Les restrictions migratoires vont plus loin. Plusieurs pays ont établi des sanctions contre les transporteurs et ont développé des notions problématiques de pays « sûr », où les frontières sont externalisées dans ces pays « tampons » aux portes de l'Europe. En conséquent, la dérive est sécuritaire et humanitaire. Les pays européens utilisent le droit d'asile comme outil pour instrumentaliser les frontières et en adoptant une démarche discrétionnaire par rapport aux demandeurs.

De l'autre coté de la méditerranée, nous observons les dérives de cette externalisation. Les migrants « subsahariens » sont souvent refoulés et laissés pour mourir dans le désert. Des camps de détention sont installés en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, en Libye, et désormais en Tunisie (la prison de Ouardia sous l'appellation officielle « centre d'accueil et d'orientation »). Les pays de la rive sud de la méditerranée se font donc annexer aux politiques sécuritaires de l'Europe. C'est également le sort des pays du Proche-Orient qui – sous l'influence du HCR qui les aide financièrement – externalisent leur prise en charge des réfugiés

¹⁰¹ La guerre en Ukraine a révélé que plusieurs pays Européens utilisent une logique de tri de « bons » vs. Mauvais réfugiés, exclusivement en fonction de la nationalité.

irakiens, qui seront déboutés en Europe et expulsables. Le *processus Khartoum* est un dialogue euro-africain déroulé en 2014 qui s'inscrit dans la continuité de la politique d'externalisation européennes¹⁰². Afin de mettre à distance les exilés, les Etats Européens s'unissent avec des pays africains (Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Sud Soudan, le Soudan, la Tunisie), la Norvège et la Suisse. Le but explicite était de coopérer afin de lutter contre la migration clandestine et la « criminalité » qui en résulterait. Cependant, c'était un moyen pour l'Europe à la fois de ne pas avoir à gérer le tri des demandes d'asile et ne pas enfreindre les conventions signées.

La Tunisie paraît résister aux tentatives européennes. En 2017, l'ancien chef du gouvernement Youssef Chahed a déclaré que la Tunisie n'est pas capable de gérer des camps de migrants, alors qu'elle est en transition démocratique. De plus, « La Tunisie ne sera pas une terre d'asile et rejette la création des centres d'hébergement sur ses terres pour les migrants étrangers qui se dirigent vers l'Europe. Comme elle n'est absolument pas prête à accueillir des ressortissants d'autres pays et s'oppose à toute intervention de ses forces dans des opérations attentant à sa souveraineté nationale », disait l'ancien chef du gouvernement Hichem Mechichi – qui assimilait migration clandestine au terrorisme – lors de son intervention à la conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations à Lisbonne en 2021¹⁰³. Les organisations de la société civile tunisienne et étrangère condamnent également les pressions subies par la Tunisie. La déclaration publiée insiste sur le fait que la Tunisie n'est pas à « pays sur », selon la législation européenne. La sous-traitance semble donc impossible, dans ce pays. Malgré ces paroles et ces efforts, le système d'externalisation des frontières est déjà en marche en Tunisie. Les autorités et la société civile¹⁰⁴ multiplient les efforts pour bloquer les migrants, qu'ils soient tunisiens ou « subsahariens » en Tunisie ou sur les frontières pour les derniers¹⁰⁵.

¹⁰² Rodier, Claire. « Externaliser la demande d'asile », *Plein droit*, vol. 105, no. 2, 2015, pp. 10-13.

¹⁰³ Hichem Mechichi au Portugal : La Tunisie rejette la mise en place de refuges pour les immigrés étrangers, <https://www.businessnews.com.tn/hiem-meji-au-portugal--la-tunisie-rejette-la-mise-en-place-de-refuges-pour-les-immigres-etrangeurs,544,108275,3>

¹⁰⁴ A travers, la visibilité accordée à la question de l'immigration en Tunisie et la commercialisation de la Tunisie en tant que pays de destination.

¹⁰⁵ Dini, Sabine, and Caterina Giusa. *Externalising Migration Governance Through Civil Society*. Springer International Publishing, 2020.

Le transfert de responsabilité est couteux pour la Tunisie et les migrants « subsahariens » qui s'y installent. Leurs conditions d'hébergement sont affectées par la « sécurisation » de l'immigration qui a lieu dans le pays. Les témoignages relatant des expériences d'expulsions aux frontières Libyennes ou Algérienne, les humiliantes descentes de police pour contrôler les migrants clandestins, et le vécu de celles et ceux ayant séjourné à la prison de Ouardia relèvent d'un processus de victimisation qui se plait à les trier selon des profils classés, en fonction du danger qu'ils peuvent provoquer en Europe s'ils décident de passer de l'autre rive. Les personnes interviewées qui sont en situation de transit sont conscients du rôle joué par la Tunisie, dans cette dynamique nord-sud. Se comparant aux tunisiens qui vivent le refoulement lorsque les forces de l'ordre empêchent leurs passages, ils disent être déterminés à contourner ce refoulement. « *Si c'est un rôle qu'ils jouent. Nous aussi allons jouer notre rôle* ». L'inefficacité des démarches employées se rend visible à travers ces mots. Peu importe les tentatives utilisées, ils ne serviront pas à dissuader les personnes de la mobilité. Au contraire, ces démarches vont uniquement rendre la vie d'exil plus difficiles et inhumaines¹⁰⁶. En plus des politiques d'externalisation des frontières européennes subies par la Tunisie, d'autres processus administratifs contribuent compliquer la vie des migrants « subsahariens » dans le pays.

2. Fabriquer des sans-papiers

Les pratiques de l'administration restrictives permettent l'élargissement de la catégorie des migrants dits « clandestins » ou « sans-papiers ». Avoir un titre de séjour et le renouveler est loin d'être chose aisée pour un nombre de migrants « subsahariens ». En effet, les étrangers qui résident temporairement en Tunisie doivent quitter le pays à l'expiration de la durée de validité de leur carte de séjour, s'ils n'obtiennent un renouvellement. Pour renouveler la carte de séjour en question hors délai, il y a un risque de payer des amendes. Ces amendes s'élèvent à 300 dinars comme frais de renouvellement hors délai et entre 20 et 40 dinars par semaine de retard. Le cumul de ces charges et l'impossibilité de les payer conduit les individus à ne pas renouveler tout simplement leur titre de séjour et à essayer

¹⁰⁶ Nicholas De Genova. Spectacles of migrant 'illegality': the scene of exclusion, the obscene of inclusion, *Ethnic and Racial Studies*, 36:7, 2013, pp. 1180-1198, DOI: 10.1080/01419870.2013.783710

de contourner les repressions policières qui peuvent avoir lieu. *« Il y en a qui viennent il y des ans et ne peuvent pas retourner au Cote d'ivoire car ils doivent payer la pénalité. Pourquoi la pénalité ? si vous n'avez pas d'argent, comment vous allez payer la pénalité ? tu vas payer l'avion ou la pénalité ? où est l'argent ? »*, ces mots émis par une migrante clandestine résidant à Sfax illustrent les problèmes posés aux migrants qui renouvellent leurs titres de séjour hors délai.

Les pratiques de l'administration lors du renouvellement ont été décrites comme teintées de racisme institutionnel, qui dissuade les migrants des contacts avec les fonctionnaires avec l'administration. Ne pas vouloir être exposés aux mauvais traitements et aux attitudes hautaines et nonchalantes de ces fonctionnaires, pousse les migrants à éviter d'y faire face, simplement en n'y allant pas.

Des demandeurs d'asile et réfugiés tombent également dans la clandestinité, en raison du cadre légal qui n'est pas établi et qui les vulnérabilise. Pour les étudiants, l'impossibilité de travailler légalement et les risques d'exploitation et de traite les mènent vers des sentiers compliqués, suite à l'achèvement de leur parcours académique. Certes, la loi n° 1968-0007 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie entrave l'accès au travail dans un cadre légal, et pousse les individus vers des voies informelles. En plus de cela, elle stipule dans son article 23 que les étrangers qui ne disposent pas de carte de séjour valide et renouvelée sont passible d'un an de prison, en plus de l'amende qui est non plafonnée et qui peut atteindre des taux très élevés. C'était le cas en 2021 d'une jeune étudiante Gabonaise, qui fut arrêtée par la police et conduite en prison (où elle a passé 10 jours), après 9 jours de l'expiration de son titre de séjour alors qu'elle partait à Tunis récupérer sa carte consulaire¹⁰⁷. Ainsi, il est fréquent que des étudiants et des personnes qui viennent pour des motifs touristiques (qui ne dépassent pas trois mois) se trouvent dans une situation de clandestinité et risquent la prison et les mauvais traitements, s'ils se font arrêter par la police. La situation est bien particulière pour les étudiants qui ne récupèrent leurs cartes

¹⁰⁷ Gabon Actu. Tunisie : calvaire d'une étudiante Gabonaise arrêtée puis gardée au secret pour défaut de carte de séjour, 17 octobre 2021, <https://gabonactu.com/tunisie-calvaire-dune-etudiante-gabonaise-arretee-puis-gardee-au-secret-pour-defaut-de-carte-de-sejour/>

d'étudiant et justificatifs qu'après des mois du commencement des cours. Ce retard les vulnérabilise, par rapport aux forces de l'ordre.

Ainsi, les personnes qui ne peuvent pas payer les pénalités cumulées sont incapables de trouver un travail contractuel où ils ne seront pas exploités ou un logement qui respecte le minimum des conditions de vie digne. Ils sont surtout incapables de quitter le territoire pour rentrer dans le pays de naissance et sont obligés de travailler et habiter de manière précaire jusqu'au paiement de ces amendes qui est parfois improbable et difficile¹⁰⁸.

En avril 2020 durant le premier confinement pandémique, le gouvernement tunisien a annoncé, suite à des revendications des associations de la société civile dont le FTDES¹⁰⁹, la suspension des dates de fin de visa et l'octroiement d'aides financières. Il a également incité les propriétaires à suspendre les loyers des mois de mars et d'avril 2020¹¹⁰. Cependant, aucune mesure de régularisation n'a été mise en œuvre, malgré l'insistance de la société civile sur l'importance de la régularisation pour assurer les différents droits aux migrants sans papiers. Parmi les participants de cette étude, plusieurs sont en situation de clandestinité, dès le départ. D'autres ont basculé dans la clandestinité, suite à de mauvaises expériences. Particulièrement, une migrante annonce qu'elle est devenue sans papiers suite à des exploitations au travail où elle a dû fuir son employeur (elle est venue avec un contrat de femme de ménage et se faisait maltraiter par la femme l'ayant fait venir). En fuyant, elle dit avoir abandonné son passeport et ses papiers officiels. Aujourd'hui, elle ne sait plus où est la femme qui la maltraitait ou bien où sont ses papiers. Convaincue par le fait que « *si la situation en Tunisie était bien, les gens ne mourraient pas dans l'eau* », elle planifie déjà son départ. Il semble alors que la Tunisie, par ses pratiques administratives et policières, est en train de fabriquer des sans-papiers, vulnérables à toutes sortes d'exploitation et incapables de se projeter une vie dans le territoire tunisien ou même de rentrer.

¹⁰⁸ Mustapha Nasraoui, « Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33 - n°4 | 2017, 159-178.

¹⁰⁹ Une séance de travail entre les ministres de l'intérieur et des affaires sociales et le ministre auprès du Premier ministre chargé des droits de l'homme et des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile sur la situation des étrangers résidant en Tunisie, 07 avril 2020, <https://rb.gy/khxywu>.

¹¹⁰ FTDES, Des mesures gouvernementales encourageantes et des décisions plus audacieuses doivent être prises pour protéger les immigrants et les réfugiés contre l'émergence du virus corona, 10 avril 2020, <https://rb.gy/qypmyh>.

La question du logement s'impose dans ce contexte politico-social, où l'existence des « subsahariens » est marginalisés. Nous tenterons donc dans ce qui suit d'élucider les conditions de leur *mal-logement* et de leur positionnement dans les lieux qu'ils investissent.

LE DROIT AU LOGEMENT COMME LUTTE DE PLACES,
D'ESPACES ET DE MARGES

LE CAS DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE



Contexte du mal-logement des migrants « subsahariens » en Tunisie

- I. Les migrants dans la ville
- II. Le foyer des migrants vu de l'intérieur

Partie 2 : contexte du *mal-logement* des migrants « subsahariens » en Tunisie

L'accès à un logement décent et à un environnement sain est un droit fondamental pour toute personne. Il est alors normal que les politiques de logement et d'aménagement urbain fassent partie des préoccupations les plus importantes pour assurer ce droit aux populations. En Tunisie, les défaillances des politiques relatives au logement s'observent d'abord en lien avec les failles du « logement social ». Mis en place pour contenir les mouvements de migrations internes ou ce qui est dit « exode rurale », ce dispositif avait pour objectif de loger une clientèle se situant au milieu de l'échelle sociale, qui disposent de revenus réguliers mais qui ne peuvent pas trouver des logements qui conviennent à leurs besoins dans le marché privé. L'insuffisance et l'inadéquation des logements « sociaux » ont eu de graves conséquences socio-spatiales. La montée de la pauvreté et l'augmentation des phénomènes de ségrégation socio-spatiales en font partie¹¹¹. Par conséquent, les délaissés de l'Etat ont investis d'autres domaines. Les logements dits « rudimentaires » ont augmenté, jusqu'à atteindre environ 45% des logements en 1975¹¹². Ces logements sont en croissance constante et constituent, malgré la précarité de leur construction et les phénomènes d'exclusion sociale qui s'y prolifèrent, un moyen pour les classes défavorisées d'accéder à la propriété et d'éviter la précarité de la location. Les failles de l'Etat en ce qui concerne le logement des populations déshéritées ont des répercussions qui s'étalent de l'expérience des personnes à travers les générations aux mutations de l'espace socio-spatial qui peuvent découler par conséquent.

Pour les migrants « subsahariens » comme pour les tunisiens, l'inaction est l'élément qui peut définir les politiques de logement. Dans l'espace urbain et périurbain, les migrants sont entrain de vivre une situation critique de *mal-logement*. Cette situation se définit par deux éléments principaux, à savoir les caractéristiques techniques du logement et l'absence ou le manque de maîtrise

¹¹¹ Sami Ben Fguira e Mongi Belarem, «Quel avenir pour le logement social en Tunisie ?», *Confins* [Online], 36 | 2018, posto online no dia 30 junho 2018, consultado o 13 julho 2022. URL: <http://journals.openedition.org/confins/13450>; DOI: <https://doi.org/10.4000/confins.13450>

¹¹² Tayachi, H. Les cités populaires programmées solution à l'habitat spontané à Tunis. Tunis, Publications de l'Université de Tunis I, 490p, 1988.

sur le logement (cas d'hébergement, l'absence de contrat, la non-maitrise de la durée de location, expériences de camps ou squats ou prisons, surpeuplement, insalubrité, etc.)¹¹³. Dans ce qui suit, les expériences de migrants mal-logés seront discutées.

I. Les migrants dans la ville

La présence urbaine des migrants « subsahariens » obéit à plusieurs facteurs qui la conditionnent en partie. La collecte des données s'est focalisée sur les trois régions suivantes : le grand Tunis, Sfax, et Zarzis. Du nord au sud du pays en passant par son centre-est, l'enquête a visé la compréhension des conditions d'habitat des migrants, dont les parcours et les vécus dépendent intimement du lieu d'habitat.

1. Choisir une ville à habiter

Les villes qui accueillent les migrants se font choisir à partir de plusieurs facteurs. Ce choix qui est donc rarement anodin repose sur des bases qui sont en rapport avec l'expérience personnelle et celle relatée par les autres. Habiter une ville signifie investir son fonctionnement et appartenir à ses normes. Le choix de la ville est donc primordial pour comprendre le devenir de la personne dans cet espace socio-spatial et pour explorer les conditions de logement qui diffèrent, en fonction de la ville choisie et ses particularités économiques et socio-culturelles.

a. *Habiter Tunis*

Parmi les interviewés résidant à Tunis, nous avons eu affaire à trois clandestins, trois migrants en situation régulière, trois réfugiés et une demandeuse d'asile. Cinq personnes sont venues directement à Tunis et n'ont résidé à aucun autre pays de passage, alors que cinq sont passés par différents pays avant de venir (Nigeria, Niger, Mali, Libye, Algérie, Maroc).

Parcours migratoires

¹¹³ Lenoir, Daniel. « « Le mal-logement : une question sociale globale » », *Informations sociales*, vol. 184, no. 4, 2014, pp. 3-3.

Ils ont choisi la ville de Tunis pour des raisons qui obéissent à leurs parcours respectifs. En effet, l'expérience des travailleurs régularisés est bien différente de celle des clandestins. Les premiers viennent habituellement avec des contrats leur permettant d'exercer un emploi, alors que les sans-papiers cherchent un travail, suite à leur arrivée. Les chances de trouver un travail à Tunis sont bien supérieures à celles d'en trouver dans les autres villes. Les migrants viennent donc à Tunis pour chercher du travail, pour fuir les souvenirs d'un parcours douloureux dans le cas des réfugiés, et pour se créer une nouvelle vie, auprès ou loin de certaines connaissances ou amitiés.

Motifs migratoires

De plus, les motifs migratoires ont un rôle important pour moduler les choix des villes. En effet, trois personnes viennent pour des choix économiques, une personne vient pour courir derrière un rêve de football, un migrant vient à cause de problèmes familiaux qu'il essayait de fuir, deux personnes ont fui la guerre de leurs pays, une migrante vient fuir les représailles dans son village à cause de son expression de genre, une est étudiante et deux personnes envisagent de partir vers l'Europe. Le travail et les études font en sorte que les personnes choisissent cette ville et pas d'autres.

La sécurité

En outre, la sécurité est un motif important. L'idée selon laquelle « *A Tunis il y a moins de violence et plus de sécurité et de liberté* » a poussé une demandeuse d'asile à choisir Tunis et pas une autre ville de la Tunisie. Comparant son expérience à Tunis à celle qu'elle avait en Algérie, à Médénine et à Sfax, une mendicante camerounaise ayant survécu à la prison libyenne, la traite humaine, la vie dans des squats, et le sans-abrisme dit : « *J'arrive à Tunis car on fait ce qu'on veut. Nous sommes bien et on ne dérange pas* ». Le fait de ne pas être dérangé et de pouvoir se fondre dans la masse est le propre des capitales, où séjourne un nombre élevé de personnes. Une autre migrante mendicante décrit également un épisode où elle a dû quitter la ville dans laquelle elle vivait avant Tunis, car des personnes à qui elle devait de l'argent la menaçaient et l'ont agressé au point d'avoir des cicatrices qu'elle a montrées durant l'entretien. Ainsi, la fuite peut

expliquer l'installation dans une ville comme Tunis, où les personnes dangereuses ne peuvent pas atteindre la personne qui fait tout lors de son installation pour se rendre invisible.

Voies d'arrivée

Quatre des interviewés sont arrivés en prenant la route et six sont venus par vol. La proximité pour celles et ceux qui viennent en avion constitue un élément explicatif de leur choix. Ainsi, les personnes qui viennent par avion préfèrent de rester dans la première ville qu'ils ont visité, alors que les autres qui ont pris la route passant par la Libye ou l'Algérie opterait pour des régions du Sud. C'est d'ailleurs le cas pour les personnes venus par cette route qui ont résidé auparavant dans les villes de Médenine, Ben Garden, Zarzis, ou Sfax. Tunis vient pour ces personnes comme suite à ces autres villes parcourues, en cherchant un emploi et des meilleures conditions.

La sécurité entre aussi en jeu, ici. Ces propos émis par une migrante illustrent parfaitement ce besoin de se situer dans un lieu où il y a un aéroport. *« Moi je suis toujours restée à Tunis parce que nous on dit que lorsque tu es étrangère c'est mieux d'habiter à la capitale parce que s'il y a un problème dans le pays tu peux vite prendre l'avion et fuir, or si tu habites dans les villes Sfax par exemple si le pays a un problème ça va être difficile de se déplacer. »*. Vivre auprès d'une voie de secours (l'aéroport) semble être un choix pertinent pour les étrangers qui résident dans un pays, qu'ils ne connaissent pas encore bien.

La présence d'un réseau

La présence de connaissances et amis à Tunis figurent parmi les facteurs de prise de décision. La possibilité de se faire héberger par des amis a été pour un nombre de participants le moyen d'assurer un logement, dès leur arrivée ou bien durant les périodes critiques (covid, perte d'économies, etc.). La présence d'amis, en plus d'être un atout permettant l'installation, rassure les personnes qui sont dans une situation de vulnérabilité. Au début, ils comptent sur cette présence, malgré le caractère éphémère qu'elle peut avoir. Les amis qui ouvrent leurs portes à Tunis peuvent avoir des comportements d'exploitation auprès des personnes qu'ils hébergent. Même si assez souvent les personnes hébergées rendent des

services (faire les courses, le ménage, la cuisine, l'écoute inconditionnée) en échange du toit, la gratuité du logement peut constituer un élément de déséquilibre dans le foyer. Des risques d'expulsion s'il y a un malentendu entre les personnes partageant le logement ne sont pas minimes. En revanche, faire venir des connaissances à Tunis est une pratique courante et habituellement les personnes qui sont hébergés s'installent dans la ville où ils ont été accueillis pour la première fois, si l'expérience se déroule bien.

Le parcours migratoire, le motif de mobilité et la voie d'accès au territoire entrent en jeu pour dicter ce choix. Les expériences d'instabilité et la présence d'un réseau peuvent guider les migrants « subsahariens » vers le choix de la ville de Tunis. D'autres villes ont d'autres mérites et se font choisir par d'autres migrants pour des raisons distinctes.

b. Habiter Sfax

Sfax est une ville du centre-est Tunisien. Cette ville connaît une présence singulière des migrants. Elle est un lieu d'entassement des cadavres de migrants et de tunisiens dont les embarcations coulent alors qu'ils tentent d'atteindre Lampedusa. Le FTDES a lancé en mai 2022 un appel pour un enterrement décent des migrants dont les cadavres se décomposent et débordent la morgue de Sfax¹¹⁴. En effet, ces cadavres qui ont fait déborder la morgue de l'hôpital attestent de la place de cette ville comme étant un tremplin et une gare de départ avec l'Europe. La dangerosité réside dans les conditions défavorables des migrants qui se considèrent candidats à la migration clandestine, leur logement est souvent précaire puisqu'il est temporaire, et leur existence est souvent marginalisée. Les bagarres et les agressions, qu'ils soient entre « subsahariens » et tunisiens ou bien entre différents groupes de migrants, témoignent également des tensions qui existent dans cette ville bien particulière. Les arrestations massives constituent également un danger qu'ils tentent de contourner.

¹¹⁴FTDES. Appel pour un enterrement décent des corps des migrants, 4 mai 2022, <https://ftdes.net/appel-pour-un-enterrement-decent-des-corps-des-migrants/>

Le cout de vie

Les récits qui ont été recueillis à Sfax concernent un ensemble de migrants « subsahariens » dont quatre sont en situation régulière, deux sont étudiants, et cinq sont actuellement des migrants clandestins. Parmi ces personnes, dix sont venus par vol et une seule personne est venue par route où elle a traversé la Libye et l'Algérie avant d'arriver ici. Certains qui sont venus par vol se sont installés au début à Tunis avant de partir à Sfax où la vie est moins chère et où ils ont des amis. Le cout de vie constitue ainsi un élément important pour la prise de décision, surtout en ce qui concerne les prix de loyer qui diffèrent de ceux à la capitale.

Partir en Europe

Leurs motifs de migration sont différents : les étudiants sont là pour les études, six projettent de traverser la méditerranée, deux personnes cherchent à améliorer leur situation économique et une seule personne désire rentrer mais ne peut pas à cause des pénalités relatives au renouvellement de la carte de séjour. Les étudiants qui résident à Sfax choisissent la ville en raison de l'offre des universités, qu'elles soient publiques s'ils sont boursiers de l'Etat ou privées car Sfax offre de plus en plus de formations universitaires qui s'adaptent aux besoins des migrants « subsahariens » et qui encouragent cette présence pour des buts lucratifs.

Une bonne partie est à Sfax en espérant en passage en Europe. « *Pour traverser la méditerranée* » est une phrase qui revient automatiquement dans plusieurs entretiens. L'envie de passer de l'autre rive est tantôt présent dès le début et tantôt en rapport avec une déception en Tunisie ou en route. Un ivoirien âgé de 32 ans est ingénieur devenu maçon qui raconte son parcours migratoire affirme avoir eu recours à un passeur qui l'a fait passer par Médenine, Zarzis, Ben Gerden, jusqu'au camp Choucha, puis vers Tataouine. Son issue s'est incarnée dans la figure d'une personne qui l'a employé. Il fait des économies alors pour essayer de partir vers l'Europe, après l'échec de sa première tentative en 2019. La ville de Sfax semble être une ville de départ et de réalisation d'objectifs migratoires.

Fuir de mauvaises expériences

Les personnes qui viennent grâce à un contrat fuient les autres villes où ils ont été accueillis pour rejoindre Sfax, où des connaissances sont présentes et bienveillantes. Dans ce sens, une migrante qui travaille actuellement au marché de Sfax narre sa première expérience en Tunisie qui l'a conduit jusque-là : « *La première ville c'était à Tunis chez mon recruteur. J'ai fait un an là-bas. C'était pour faire le ménage. Je n'étais pas bien accueillie. Je n'avais pas de chambre à ma disposition. Rien n'était facile avec elle. Tout était difficile, même en matière de repas. Il n'y a jamais eu de chambre équipée c'est moi que j'achète des trucs. Il mettait le drap sur terre pour que je me couche dessus* ». En plus d'être un lieu de départ, cette ville est également un lieu de fuite. Les personnes qui vivent des événements malheureux s'y dirigent, en partie grâce à l'important réseau communautaire qui existe dans cette ville.

Présence d'un réseau communautaire

La présence d'autres migrants est un élément qui rassure et qui motive le choix de cette ville en particulier. « *Il y a des noirs là-bas* » marque la décision de déménager dans cette ville. Alors que le racisme croit, le besoin de se retrouver auprès des siens devient une solution envisagée par un nombre de migrants, afin de s'entraider et se protéger mutuellement.

La ville de Sfax se fait alors choisir en fonction des besoins de la population qui y séjourne. Parmi les motifs du choix, nous citons : l'offre des études universitaires dans cette ville, le positionnement géographique permettant la migration clandestine vers l'Europe, le support communautaire qui y existe, le cout de vie relativement inférieur à celui de Tunis.

c. Habiter Zarzis

Située au sud-est de la Tunisie, la ville de Zarzis est une ville de transit pour un nombre de migrants clandestins et d'installation pour un nombre de réfugiés et demandeurs d'asile qui résident dans les centres d'hébergement de la HCR et dans les quartiers de cette ville. Pour les personnes résidant à Zarzis, les histoires

de vie sont différentes de celles des migrants qui résident dans d'autres gouvernorats, en raison de la présence des réfugiés qui sont soit hébergés par le HCR soit à proximité de ces lieux d'assistance aux réfugiés.

Effectivement, nous nous sommes entretenus avec sept réfugiés et six migrants clandestins, dont quatre personnes ont des objectifs économiques et deux envisagent de partir en Europe. Parmi les réfugiés, trois ont fui Boko Haram au Cameroun, trois ont demandé un refuge politique et une personne a vu son village brûlé par la rébellion en Côte d'Ivoire. Dix personnes sont venues en prenant la route (en voitures et en marchant), un Érythréen a été sauvé dans la mer par les pêcheurs de Zarzis, et deux sont venus par vol.

Choix délibéré vs. Choix imposé

Les raisons pour s'installer dans cette ville sont différentes, mais toujours dépendantes des particularités de la ville et de ses habitants. C'est tantôt un choix et tantôt un fait qui s'impose, comme pour l'Érythréen qui fut sauvé en mer alors qu'il essayait de rejoindre l'Europe. Son lieu de sauvetage a été le lieu de son installation. C'est également le lieu où il a fait la rencontre de ses compagnons qui partagent son quotidien.

L'installation ici succède plusieurs périples : guerre, évasion, prison, évasion, morts, squats, camp, prison à Médenine pour avoir traversé les frontières illégalement, foyers de migrants, demande d'asile périlleuse, etc. Un couple de réfugié exprime que « *Tout ce que nous étions en train de chercher c'était qu'on nous installe en un lieu sûr pour nous et nos familles* ». Se trouver dans cette ville est en rapport avec la condition de survivant. La présence humanitaire fait en sorte que des personnes dans le besoin, s'installent et restent dans la ville.

L'assistance humanitaire

L'assistance humanitaire est également un élément important. Un couple affirme avoir pu bénéficier de l'aide financière de 300 dinars de la part de l'association Agir-Combattre-Réunir (ACR), des bons alimentaires de 100 dinars de la part de l'OIM, et la pension de 200 dinars et le logement aux locaux de la HCR. Le lieu d'habitation est un lieu d'assistance qui abrite plusieurs organisations qui

viennent en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Créer un réseau et être familier avec les ressources disponibles dans un lieu donné est un atout qui fait en sorte que les gens décident de rester.

La quête d'un travail

De plus, certains viennent pour chercher du travail puisque « *Zarzis est une zone touristique il y a un peu de travail* ». Le travail dans le secteur touristique est un élément attractif pour les migrants clandestins et quelques réfugiés qui sont déçus par le peu qu'ils reçoivent de la part des organisations humanitaires. Ces derniers s'installent dans la ville, où ils tentent de trouver du travail et où ils sont souvent exploités, malgré leurs conditions physiques déplorables et leur vécu traumatique. Le recrutement des ouvriers est également en jeu. Un migrant clandestin affirme avoir trouvé du travail dans le secteur touristique, alors qu'il était dans le camp de Choucha. Il est donc parti avec les personnes qui venaient au camp chercher des travailleurs et s'est installé dans la ville de Zarzis, où il habite depuis cet incident.

Présence d'un réseau communautaire

La question du réseau est tout autant importante. Il est fréquent que des personnes viennent rejoindre des amis et des membres de leurs familles qui habitent cette ville. Fuir un contrat de travail contraignant en changeant de ville est une stratégie courante pour éviter les représailles qui peuvent en découler. Habiter cette ville est aussi en lien avec une certaine représentation des attitudes de ses habitants tunisiens. En effet, le calme de la ville, comparé à d'autres villes où « *il y a beaucoup de mouvement* », motive le choix d'installation. La sécurité et la réputation de la ville font aussi partie des critères. A propos, une migrante dit pour expliquer ce choix : « *J'ai appris qu'ici on prend soins des migrants et du logement aussi. Il n'y a pas de violence ici* ». Un autre migrant relate les actes racistes subis, alors qu'il résidait dans une autre ville du sud tunisien. Il a supposé un changement entre les mentalités des habitants et leur capacité d'accueillir des noirs, puisque les habitants de Zarzis seraient selon son expérience moins racistes.

2. Choisir et habiter un quartier

a. A Tunis

Les migrants qui habitent la ville de Tunis sont dispersés dans les quartiers de Bhar Lazrek, Cité el Khadhra, Aouina, Ariana et Soukra (Borj Louzir, Najmatar). Ces quartiers dit « populaires » se distinguent par leur proximité de quartiers où vit une population aisée et par la remarquable présence d'une communauté de migrants « subsahariens ». Les individus choisissent ces quartiers en raison de cette proximité et de la force du lien communautaire qui y existe. Les prix des loyers sont également inférieurs à ceux des quartiers aisés environnants et l'accueil de cette population migrante et défavorisée se fait plus facilement.

La sécurité

La sécurité et le calme sont des facteurs décisifs du choix d'un quartier. Certains ont dit avoir choisi leurs quartiers puisqu'ils supposaient qu'ils étaient calmes, mais ont été surpris par le fait que les attaques et braquages ne sont pas des cas isolés dans les lieux où ils résident. « *On les attaque plus de trois quarts des fois avec des couteaux pour prendre leurs téléphones. Tu ne peux pas habiter dans ce genre de quartier. Dès que tu sortes à 23h, tu risques de te faire attaquer* », disait un migrant pour décrire son actuel lieu de résidence. Certains ont également affirmé que l'insécurité qu'ils sentent là où ils sont les empêche d'habiter proprement l'espace et les pousse à déménager vers d'autres quartiers.

Ils préfèrent effectivement les « *quartiers où il y a moins de risque d'attaques* ». Selon les dires d'un des migrants questionnés : « *Lorsqu'on est dans un pays on se considère aussi comme des citoyens, donc on se dit qu'on a le droit de sortir, de rester à la maison et qu'on a le droit de faire ça. Mais quand on s'installe dans un quartier risqué, je vois que ça peut causer des problèmes* ». L'insécurité constitue un problème majeur qui empêche et emprisonne les migrants. Une supposée intégration dans le pays d'accueil est de plus en plus difficile lorsque des dangers guettent la personne dans sa quête d'explorer les environs, de rentrer tard du travail, et tout simplement de sortir quand ils veulent.

Présence d'un réseau communautaire

Cependant, la présence d'un réseau communautaire est aussi primordiale pour faire face aux difficultés. Le choix repose souvent sur cette présence rassurante. En décrivant son quartier, un jeune migrant-aventurier raconte que « *C'est un quartier de la ville de Ariana où il y a beaucoup de subsahariens* ». Cette présence définit les quartiers aux yeux des populations concernées. De plus, elle est pour plusieurs personnes une des uniques garanties qui s'offrent aux personnes précaires ou nouvellement arrivées et qui se font héberger chez des personnes avec qui elles partagent un lien affinal.

Manque de choix

Parfois, le choix n'est pas vraiment réfléchi. Le quartier qui accueille les migrants est celui où il y a des propriétaires qui acceptent de les loger. Par exemple, une migrante dit : « *On ne nous dérangeait pas. On cherchait une maison à louer. Dès que je trouve une maison qui nous plaît on y va* ». L'installation est aussi parfois le résultat d'une fugue. En fuyant la maison de son ex petit ami, une migrante disait être venue à Bhar Lazrek chez une personne qui a accepté de l'héberger en échange de services ménagers.

Proximité de la « ville »

Le besoin de s'installer dans de bons cafés et restaurants et de découvrir une vie, vers laquelle ils aspirent est aussi un motif. Cette proximité, par laquelle se distinguent les quartiers choisis par les participants, offre la possibilité de se situer à proximité des quartiers aisés et de pouvoir contempler les paysages et les villas. L'imaginaire migratoire joue ici un rôle important pour structurer la relation avec ces lieux. Généralement arrivés pour améliorer leurs situations socio-économiques, les migrants entament un projet migratoire qui a pour objectif de les rapprocher d'un idéal envisagé. Se trouver à proximité de cet idéal alimente les rêves construits et offre un élan d'espoir aux personnes, même s'ils vivent dans de mauvaises conditions.

Accès aux services publics

Parmi les conditions qui distinguent certains quartiers choisis, la distance entre le logement et le lieu de travail et la présence de transports publics est parfois réduite. Pouvoir marcher et pouvoir prendre les taxis collectifs pour se déplacer rapidement et à prix réduits est un facteur impossible à négliger lors de la quête d'un logement. En revanche, certains quartiers peuvent être marginaux et difficiles d'accès. Choisis par des personnes qui souhaiteraient se fondre dans la masse, ces lieux sont un refuge lointain qui s'impose aux plus précaires. Après des mois où K vivait dans la rue puis dans un cimetière, avoir pu trouver un quartier où elle est acceptée est malgré son insalubrité un exploit. Mendiant pour vivre, elle gère du mieux qu'elle peut l'état de son habitat. Pourtant au quartier, les attaques racistes, l'insécurité, et l'éloignement du centre-ville sont monnaie courante.

Encore, le choix du quartier dépend des objectifs du migrant. Cependant, la totalité des quartiers de Tunis qui ont été choisis sont distingués par leur caractère dit « populaire », leur proximité des lieux aisés, et la présence d'un réseau communautaire important. Ils sont également des quartiers urbains, où résident les générations issues de la migration intérieure.

b. A Sfax

Les participants résidant à Sfax habitent dans des quartiers différents de cette ville. Trois personnes habitent à Rue el Matar (km 3,5), une personne habite à la route sidi Mansour (km 4), un à Chaabouni (km 6), un migrant habite à la route de Gabes (km 8), deux habitent à la rue de Tunis (km 9), deux habitent à rue de Mahdia (km 10), et une autre personne à route Menzel Chaker (km 11). Le kilométrage désigne la distance entre le centre-ville et les quartiers en question. Nous avons alors affaire à des quartiers relativement proches du centre-ville et d'autres qui sont bien éloignés.

Présence d'un réseau communautaire et acceptation des migrants

Comme pour Tunis, la présence du réseau communautaire est forte dans les quartiers choisis. Des migrants « subsahariens » ouvrent leurs portes à des personnes qu'ils connaissent auparavant. L'arrivée d'un frère ou d'un cousin dans

la ville signifie simplement que cette personne ira s'installer chez le membre de sa famille, en attendant de trouver un logement. De plus, la présence d'autres migrants qui partageraient les mêmes expériences est souvent voulue. Une jeune étudiante l'explique en se basant sur l'importance de la présence d'autres étudiants migrants pour qu'elle décide de déménager : *« J'ai choisi ce quartier parce que là-bas, il y'a plus d'étudiants. Il y a aussi les étudiants immigrés qui sont nombreux. Donc, ici j'ai plus d'amis que dans l'ancien quartier. En plus ce quartier est calme et sécurisé. C'est à cause de tous ces critères que je choisis de vivre dans ce nouveau quartier. Je me suis dit pourquoi pas changer ? En fait, je suis avec ma copine dans le même appartement, c'est elle qui m'a encouragée »*. D'ailleurs, cela se fait formuler directement : certains quartiers sont ouverts aux migrants. Les quartiers sont souvent décrits de cette manière : *« C'est là-bas où les noirs vivent »*. Cette ouverture est donc déterminante pour l'organisation du quartier et pour les couches sociales qui y vivent et y vivront.

Accès de bouche à oreille

Des tunisiens qui se lient avec les migrants d'amitié peuvent les aider à trouver un logement qui se situe généralement dans le même quartier de la personne ayant aidé à le trouver. Une migrante raconte qu'un ami de son mari qui est tunisien lui a trouvé cette maison, parce que personne n'acceptait de lui louer sa maison. Elle l'a alors pris, même si la vie n'est pas facile dans le quartier où elle réside actuellement, qu'elle doit marcher environs deux kilomètres pour trouver un taxi et que les gens du quartier lui lancent des cailloux ou tapent sur sa porte pour l'intimider.

Expérience d'insécurité

Les quartiers où résident les migrants sont souvent précaires et se distinguent par l'insécurité qui y sévit. La peur des agressions et des vols sont fréquents et les moyens de transports ne sont pas toujours disponibles. Cependant, les migrants s'installent dans ces quartiers, par manque de moyens ou à cause de conflits avec les habitants ou les propriétaires qui les poussent à chercher des logements dans des lieux précaires et risqués. Un migrant relate son expérience dans son quartier actuel en disant : *« C'est un peu précaire là-bas. Il y a beaucoup d'agressions*

surtout en été. Des agressions par des tunisiens. A partir de 18h tu n'as plus le droit de sortir pour marcher dans le quartier sinon tu vas te faire agresser et frapper. On va te taper avec des bâtons». Considérer de sortir libérèment se fait en prenant compte des risques d'agressions dans le quartier. Ces considérations remettent en cause le droit des migrants de se déplacer dans l'espace public et constitue une contrainte importante à plusieurs opportunités qui peuvent se présenter. Leur présence dans les quartiers où ils résident est conditionnée par ce danger, puisqu'avoir été agressé par le passé est également un facteur qui pousse certains à déménager vers d'autres quartiers qui se distinguent par plus de sécurité. L'instabilité due aux déménagements fréquents est aussi une contrainte imposée aux migrants.

c. A Zarzis

Parmi les participants résidant à Zarzis, quatre habitent au centre-ville, quatre vivent au Souihil, un au rond-point Zeitoun Mouensa, un habite à 4 km du centre-ville, et trois habitent au foyer du HCR qui se situe à dix minutes en voiture derriere la foire de Zitouna et qui est appelé par les personnes qui y séjournent « la jungle africaine ».

L'instabilité

L'instabilité caractérise les conditions d'habitat. Une migrante affirme à propos qu'elle ne se préoccupe pas de connaitre le nom du quartier où elle habite. Elle situe son quartier de résidence principal par rapport à un café connu dans la ville et les autres lieux où elle est hébergée (chez deux amies qu'elle visite lorsque leurs maris respectifs travaillent le soir) par une proximité avec certains endroits précisés (mosquée, terrain). Elle n'est pas la seule à ne pas connaitre le nom de son quartier. Comme c'est le cas avec les tunisiens, plusieurs ne sont pas capables de nommer leur quartier, probablement en raison de l'aménagement de la ville en soi.

Accès au travail

Les quartiers sont des lieux de socialisation et permettent de trouver un travail. Un migrant dit raconte comment il arrive à trouver un travail: « *chaque*

matin à 5h ou 6h, je me mets devant Carrefour et il y a des voitures qui passent. S'il y a quelqu'un qui veut un travailleur il me prend ». Cette proximité permet de trouver un travail et de gagner sa vie.

La quête du calme

De plus, le calme recherché est rarement acquis. Ceux qui choisissent la ville doivent gérer le bruit des voitures et des motos qui les empêchent de dormir. En s'éloignant de la ville, d'autres problèmes s'imposent, tels que la distance avec le centre-ville, l'impression d'être isolés, et les difficultés pour trouver un travail, etc.

Difficultés d'accès à un logement

En tant que migrant ou demandeur d'asile noir, trouver un logement n'est pas facile, pour les personnes qui ne disposent pas d'un réseau qui facilite l'installation. En tant qu'habitants d'une ville touristique, les habitants de Zarzis préfèrent louer leurs maisons à des touristes ou visiteurs qui « *payent mieux* » que les migrants. Il n'est pas rare que des migrants se font expulser en été par le propriétaire pour qu'il puisse louer sa maison à des vacanciers. Certains peuvent également convenir avec le propriétaire d'habiter uniquement en hiver. C'est ce qui a poussé M un migrant malien à choisir une maison dont le prix est plus cher, pour offrir à sa femme et ses enfants une stabilité et leur faire éviter les déménagements inutiles.

Eloignement et mise à l'écart

Les réfugiés habitant au foyer du HCR vivent dans un lieu isolé, appelé la « jungle de l'Afrique ». Cet isolement est dur à vivre et renforce leur exclusion sociale dans une situation d'attente interminable, tout en les vulnérabilisant psychologiquement. Le désespoir croît et ils commencent à perdre espoir en l'institution humanitaire. Sur un ton sarcastique, un jeune réfugié s'exclame : « *Comment ça nous réinstaller ? nous sommes au milieu de nulle part. ils ne peuvent même pas nous réinstaller au centre-ville* ». Alors que l'attente dure de longues années, l'exclusion sociale vécue est de plus en plus ressentie : « *Nous ne connaissant pas encore les tunisiens. Où est-ce qu'on pourrait les retrouver ? nous sommes isolés et pour atteindre notre foyer, il faut dix minutes en voiture. Nous l'appelons la jungle de l'Afrique. Si tu as envie d'y aller, tu leur dis : la jungle de*

l'Afrique. Il y a des ânes qui s'y promènent. Il y a aussi des réfugiés de l'Erythrée, du Soudan, et de l'Ethiopie ». Les caractéristiques du lieu dans lequel se situe le foyer inspirent une tentative d'exclusion et d'effacement. Difficile pour ceux de se déplacer au centre-ville, ils deviennent de plus en plus dépendants de l'aide humanitaire. Lorsque la structure leur demande de se débrouiller car l'HCR n'est pas capable de gérer financièrement leur hébergement, il est extrêmement difficile de le faire. Tous deux lieux de logement des indésirables, le foyer fonctionne suivant la logique du camp. Obéissant au paradigme sécuritaire de la gestion des migrations, ce foyer tel qu'il fonctionne est un lieu qui vulnérabilise et enferme les réfugiés et demandeurs d'asile, qui y sont triés.

3. Positionnement dans l'espace urbain

Le choix de la ville ou du quartier ne sont point anodins pour les migrants. Une panoplie facteurs motive ce choix. Ils peuvent être matériels et interpersonnels. L'installation et l'intégration des migrants dans les lieux qu'ils habitent dépendrait de ces facteurs qui influent les vécus et les devenirs migratoires. Parallèlement, leur présence dans ces lieux structure les espaces en question, en fonction de leur positionnement et des difficultés qu'ils vivent. Ils vont agir sur les lieux, se les approprier et les influencer. Marion Segaud (2010) considère que dans toute organisation spatiale il y a du social en action¹¹⁵. La proximité et la distance sont des enjeux importants qui découlent de la place prise dans l'espace public. La discrimination et l'assujettissement des migrants est également structurant pour l'espace en question.

L'accès à l'espace résidentiel urbain adhère souvent à l'informalité. Les pratiques d'entraide, de solidarité et groupement communautaire sont des portes d'entrée dans les villes et dans les quartiers périphériques qu'habitent les migrants « subsahariens » en Tunisie. Le caractère informel de cet accès mène vers un phénomène progressif de concentration communautaire dans certains quartiers. Selon une étude réalisée en 2017, environ 64% des migrants « subsahariens » affirment avoir eu recours à des regroupements communautaires¹¹⁶. « *Là où vivent*

¹¹⁵ Segaud, Marion. *Anthropologie de l'espace: habiter, fonder, distribuer, transformer*. Armand Colin, 2010.

¹¹⁶OIM. Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA). Evaluation des besoins des communautés migrantes & des communautés hôtes

les noirs », « c'est calme parce qu'il n'y a pas trop de subsahariens » sont des mots qui témoignent de l'intégration des migrants dans certains lieux.

Cette présence privilégiée est signe d'une exclusion d'autres lieux. En effet, l'intégration dans la ville est liée à la précarité et à l'exclusion. Les inégalités sociales et urbaines augmentent, en tant que processus ancrés dans l'urbanisme néolibéral¹¹⁷. Être intégré dans l'espace urbain signifie être inscrit dans un mode de vie précis, une organisation de processus sociaux (emploi, services publics, loisirs, participation citoyenne). En être exclu signifie au contraire une mise à l'écart et une non-appropriation de l'espace en question¹¹⁸. En tant que sujets ethnicisés et racialisés, les migrants « subsahariens » se font généralement admettre dans des quartiers marginaux, comme ceux qui accueillaient et accueillent les candidats de la migration interne. Ils habitent ces espaces, en tant qu'utilisateurs des espaces et des services publics¹¹⁹ et ils sont affectés par les failles de ces espaces.

La vie sociale des migrants se fait orchestrer par les besoins du travail et de la débrouillardise. Le quartier est soit un lieu où ils peuvent trouver un travail ou bien un lieu qui les gardera auprès des possibilités de travail. En plus de cela, les quartiers sont un espace de socialisation. Les relations qui y sont nouées protègent les migrants des difficultés endurés. L'amitié et les réseaux de soutien accompagnent et dépannent, au cas de besoin¹²⁰.

En outre, la configuration socio-spatiale ne se limite pas aux quartiers urbains qu'habitent les migrants aux marges des différentes villes. Des lieux où sont hébergés les « indésirables » demandeurs d'asile, réfugiés et clandestins témoignent d'une dynamique particulière. L'expérience de vivre dans les camps fut relatée par un nombre d'interviewés. Cette expérience d'encampement, selon les mots de Michel Agier (2011) implique les questions de l'humanitaire, de

en Tunisie Synthèse 2017 (mise à jour 2018),
<https://tunisia.iom.int/sites/g/files/tmzbd1056/files/documents/OIM%20Tunisie%20-%20Needs%20Assessment%20Synth%C3%A8se%20Tunisie%20-%20mise%20%C3%A0%20jour%202018%20VF.pdf>

¹¹⁷ Harvey David, 2008, « The right of the city », *New Left Review*, n° 53, p. 23-40.

¹¹⁸ Wacquant, Loïc. "Territorial stigmatization in the age of advanced marginality." *Symbolic power in cultural contexts*. Brill, 2008. 43-52.

¹¹⁹ Torres, André. "Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités." *Pour 2* (2011): 114-122.

¹²⁰ Authier, Jean-Yves. « 16. La question des « effets de quartier » en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », Jean-Yves Authier éd., *Le quartier*. La Découverte, 2007, pp. 206-216.

l'urbanisme, de l'enfermement et de la biopolitique. Les camps se réfèrent à des espaces multiples : ils sont tous les types de lieux de mise à l'écart des exilés. Ils peuvent alors englobent les centres hébergements de l'HCR, la prise d'el Ouardia, le camp de Choucha, etc. Ils sont lieux d'enfermement et les exilés n'ont d'autres choix que d'y rester¹²¹. L'encampement relève de l'expérience d'avoir subi les techniques de gestion, de contrôle, et de tri sécuritaire de la mobilité. Il est pour Carolina Kobelinsky (2010) un « mode de gestion des demandeurs d'asile caractérisé par la mise à distance, [...] à l'écart dans l'espace, et dans une temporalité marginale »¹²². Ces lieux attestent en plus de la mise à l'écart dans son sens géographique, qui fut relatée par les interviewés, d'une forme d'écart de la société, temporellement et symboliquement. Les personnes qui habitent ces lieux sont empêchés de toute possibilité d'intégration dans la société d'accueil, que ce soit en fréquentant le centre ou des personnes. Ils sont rendus dépendants de l'assistance qui leur est versée au compte-goutte et construits socialement en tant qu'assistés, incapables de s'autosuffire.

4. Sites d'accès au logement

Pour accéder à un logement, les migrants « subsahariens » se dirigent vers des sites informels. Ils s'appuient sur leur réseau communautaire pour accéder à un premier logement. Ainsi, un frère, cousin, ami, connaissance provenant du même pays sont souvent les médiateurs entre les migrants et les services immobiliers de location.

De plus, les réseaux sociaux sont un important outil pour ceux qui ne disposent pas d'un réseau influent. Certains migrants se dirigent vers des sites comme « Tayara » ou bien vers des groupes sur Facebook qui sont consultés par des tunisiens et des « subsahariens ». D'autres groupes sont dédiés à la communauté « subsaharienne » et peuvent leur être utiles à leur installation, que ce soit pour faire des connaissances ou bien se trouver un logement ou une colocation.

¹²¹ Intrand, Caroline, and Pierre-Arnaud Perrouy. "La diversité des camps d'étrangers en Europe: présentation de la carte des camps de Migreurop." *Cultures & conflits* 57 (2005): 71-90.

¹²² Kobelinsky, Carolina. "7.«Sont-ils de vrais réfugiés?»." *Économies morales contemporaines*. La Découverte, 2012. 155-173.

5. Droit au logement, droit aux services ?

Le droit au logement implique le droit d'accéder à un ensemble de services qui sont au fondement de l'habitation d'un lieu. Avoir droit à un logement doit être accompagné par un accès au transport, services de santé, lieux de cultes, services de gardes d'enfants, services bancaires, marchés et loisirs, etc. Les migrants « subsahariens » habitent des lieux habituellement défavorables. Les failles de ces lieux ne se limitent pas à l'espace intérieur du logement. Ils peuvent se généraliser à l'environnement extérieur et limiter par conséquent le champ de mobilité et les possibilités d'exploration des migrants.

a. *Le transport*

Le transport est un service extrêmement important pour les migrants. Leur permettant de se déplacer au travail ou à l'université, il constitue un des moyens cruciaux duquel dépend la réalisation du projet migratoire. Certains des interviewés habitant le grand Tunis ont affirmé avoir accès aux transports publics. La facilité de cet accès est liée à la présence de plusieurs offres qui varient entre métros, bus, train, taxis collectifs, et taxis individuels. D'autres ont signalé le fait de ne pas avoir accès à ce genre de services. Cela est en rapport avec le fait de devoir faire des compromis pour avoir un loyer à prix raisonnable. La nécessité de choisir un moyen de transport précis en fonction des difficultés qu'un autre choix peut engendrer impose des difficultés financières, qui auraient pu être évitées. Une migrante souligne dans ce sens qu'elle doit prendre un taxi pour ne pas perdre des heures en route et arriver ou rentrer du travail à temps, puisqu'elle a un enfant qui l'attend. Les habitants de Zarzis et Sfax ont une moindre offre et moins de possibilité de choisir des transports qui correspondent à leurs situations financières, en raison du manque d'offres dans leur ville de résidence.

En général, la qualité de ces moyens de transport est souvent questionnable. « *A chaque fois, il faut courir partout* », disait une migrante habitant la ville de Tunis. Les difficultés d'accès aux moyens de transport sont en rapport avec le manque et la non-organisation de l'arrivée des bus et des métros. Comme les tunisiens, les migrants ont affaire à des moyens de transports publics encombrés et imprévisibles. A Zarzis, les réfugiés sont placés dans un endroit placé loin du

centre-ville. Par conséquent, ils sont obligés de se déplacer pour faire des courses. Les réfugiés soudanais avec qui nous nous sommes entretenus ont déclaré être obligés de prendre des taxis à cinq dinars presque quotidiennement. Etant donné les aides minimales qu'ils reçoivent, cette somme est considérable. A propos, K – un jeune réfugié âgé de 21 ans – dit : « *nous sommes au milieu de nulle part. Pour aller à l'épicerie le plus proche et acheter du pays, nous marchons pendant une demi-heure à pied. Nous sommes séparés du monde entier* ».

En plus de cela, certains migrants ont affaire à un ensemble de discriminations raciales et sexuelles lorsqu'ils prennent des taxis individuels. Une migrante interviewée a tristement raconté un trajet en taxi où elle a subi des attouchements et des demandes de « *faire le sexe* » de la part du chauffeur du taxi qu'elle prenait pour rentrer. En outre, certains peuvent subir de l'xénophobie, alors qu'ils sont seuls dans le véhicule. Une migrante déclare : « *Moi la dernière fois j'étais dans le taxi le monsieur me dit : 'pourquoi tu n'es pas resté dans ton pays'* ». Ces expériences difficiles peuvent dissuader les migrants à profiter d'un droit nécessaire pour leur intégration.

b. La santé

Les services de santé sont critiques pour les personnes qui en ont besoin. Avec le covid et les expériences traumatisantes du chemin vers l'asile, l'état de santé physique et psychique se détériore pour un nombre de migrants présents sur le territoire. Les difficultés d'accès aux services de santé vont de pair avec la complication de l'état de santé. L'incapacité de payer pour des soins sanitaires met en cause l'accès à ces soins et la capacité d'y avoir recours, face aux aides qui sont inexistantes. Parlant de l'accouchement de sa femme, un migrant dit : « *je n'ai pas accès aux soins. Tout se fait payer. Ma femme a accouché par césarienne, j'ai payé à peu près 500 dinars. Il n'y a pas d'aides* ».

Le manque d'infrastructure et les inégalités de distribution des hôpitaux entre les régions contribue aux difficultés rencontrées. A propos, une réfugiée camerounaise résidant à Zarzis a raconté ses périples, alors qu'elle était gravement malade. Elle a dû être déplacée de cette ville à une autre ville parce

que l'hôpital ne dispose pas des moyens nécessaires pour la prendre en charge comme il faut.

De plus, le manque d'assistance des réfugiés de la part des organismes concernés renforce leurs difficultés et diminue leur capacité d'accéder aux soins nécessaires. Elle poursuit : *« Moi je suis très très malade, je suis une malade ambulante comme on dit j'ai trop des problèmes de santé, j'ai des maladies chroniques je n'ai pas un suivi venant de ACR dont je dépends, je n'ai pas l'accompagnement qu'il faut avec eux, mais avec le patron il fait à son niveau, il essaye d'aider ».*

Les tentatives de psychothérapies sont décrites comme étant peu efficaces pour les réfugiés qui décrivent des symptômes dépressifs et mêmes des idées suicidaires. Cela est décrit comme résultant du fait d'avoir d'autres besoins plus pressants (la nourriture, la santé physique, la sécurité, le logement, le besoin de revoir ses enfants), d'être un « homme », ainsi que le « bâclage » de ces soins (les thérapies sont souvent brèves et peu investies).

c. *Accompagnement en tant que réfugiés*

Effectivement, l'accompagnement des réfugiés est quelque peu défaillant. Cela est remarqué à maintes reprises par les réfugiés et les demandeurs d'asile qui se plaignent du non investissement des organismes d'asile, par rapport à leurs conditions et malgré les promesses émises. Les paroles d'une réfugiée illustrent ces failles : *« on n'est pas vraiment pris en compte comme des réfugiés. On n'est pas accompagné, on est livré à nous même. Je suis malade j'appelle ceux qui sont chargés de nous accompagner. Lorsque j'appelle, ils ne prennent pas d'appels. Ils ont mon numéro, ils ne rappellent pas. Pourquoi je voudrais donc les appeler : je peux être en danger, j'ai peut-être des soucis. Ce sont eux qui doivent peut-être intervenir, mais ils ne le font pas tu as même un souci avec la police ; tu appelles, il n'y a rien. Pourtant ils nous disent 'non vous seriez accompagnés par ceci, vous seriez comme ça, vous aurez accès à ceci vous aurez vous aurez...' Et tout ça ce n'est que des paroles, mais la réalité c'est nous qui la vivons ».* Le manque de visibilité, l'incapacité de tenir des promesses, les difficultés de communication signe une stratégie de « laissez-faire » employée par les organismes qui sont

supposés prendre en charge les réfugiés et demandeurs d'asile. L'incapacité d'accéder à ces services est difficile à éprouver pour des personnes qui ont droit à l'assistance et qui ont vécu des épreuves pour arriver où ils sont.

d. Ecoles, garderies et crèches pour enfants

La situation des migrants qui sont parents d'enfants en bas âge est bien particulière. Le besoin de naviguer les difficultés migratoires et le devoir d'assurer un rôle parental sont deux missions que ces migrants gèrent. Avoir droit à un logement ne suffit pas pour garder leurs enfants dans de bonnes conditions. Alors qu'ils partent travailler, ils sont obligés de trouver un lieu qu'habiteront leurs enfants pour quelques heures quotidiennement et des adultes qui s'occuperont d'eux. Etant donné les prix des crèches qui sont parfois très élevés, certains migrants ont recours aux services d'autres migrants qui acceptent de prendre soin de leurs enfants, pour des prix plus réduits. Une migrante évoque la femme qui s'occupe de sa fille, alors qu'elle travaille : « *Elle doit s'occuper d'elle. Je ne veux pas la mettre dans une crèche pour garder un peu d'argent* ». Les prix élevés des crèches et des garderies ont été soulignés à maintes reprises par les migrants qui doivent pour essayer de contourner ces dépenses supplémentaires avoir recours à l'aide communautaire, payée moins cher.

L'accès aux écoles pour les enfants n'est pas assuré, selon les parents d'enfants en âge scolaire interviewés. Un ivoirien père de trois enfants remarque que : « Oui ils ont l'accès aux établissements publics mais ils ne veulent pas envoyer les enfants à l'école, ils disent qu'ils avant il faut parler l'arabe voilà tout le problème. L'enfant n'a rien à voir dans ce qu'on fait et pour les écoles privées les parents ne veulent pas envoyer leur enfant à l'école, même si la Tunisie ne peut pas nous refuser quelqu'un qui veuille étudier ». Selon ses observations, un nombre des enfants de migrants « subsahariens » ne sont pas scolarisés, en raison de leur non maîtrise de la langue arabe et du coût élevé des écoles privées qui offrent un enseignement en français. Un effort est donc à réaliser concernant ces difficultés d'accès à l'éducation et à l'intégration.

e. *Transfert d'argent*

En tant que travailleurs dont l'objectif migratoire est économique, certains migrants ont besoin d'envoyer de l'argent à leurs familles restées au pays d'origine. Tels que les migrants maghrébins travaillant en Europe ou aux pays du Golf, cet argent appartenant aux migrants « subsahariens » a pour but d'être utilisé pour subvenir aux besoins des familles. Cependant, les interviewés déclarent ne pas être capables d'envoyer de l'argent. A propos, un migrant résidant à Sfax dit : « *J'ai la carte de Attijari et je ne peux pas l'utiliser. La seule carte qu'on peut utiliser c'est UBA et tu ne peux pas transférer de carte vers carte. C'est difficile à faire. J'essaye de tout faire mais je ne peux rien transférer, même 2 dinars* ». Un autre dit ne pas être au courant de ces complications touchant aux transferts bancaires. Il dit : « *On pensait savoir comment ça se passerait. On a cherché par internet, mais ce n'est pas la même chose. La réalité et le monde internet sont deux choses différentes* ». Le fait de ne pas savoir le degré de complication des procédures et la quasi impossibilité d'aider sa famille, en travaillant ici est un poids qui s'ajoute aux différents poids endurés par les exilés « subsahariens ».

f. *Loisirs*

L'accès aux loisirs n'est pas garanti non plus aux migrants provenant de l'Afrique « subsaharienne ». La vie culturelle n'est pas toujours accessible à tout le monde, en raison des considérations élitistes et des difficultés de compréhension. Il est aussi question de cinémas qui projettent des films en arabe, que les migrants ne sont pas capables de comprendre. Certains limitent leurs sorties à des visites à domicile chez leurs connaissances ou amis qui sont également migrants. Ces sorties constituent un moyen de sociabilisation qui est des plus importants dans le vécu des migrants en Tunisie.

II. Le foyer des migrants vu de l'intérieur

1. Caractéristiques du logement

Les logements dans lesquelles habitent les migrants « subsahariens » en Tunisie dépendent de la situation socio-économique et administrative des personnes. A Tunis, les logements varient entre un salon et une chambre jusqu'à un salon et quatre chambres. Habituellement, les interviewés partagent une chambre avec des colocataires ou un conjoint. Les logements sont quant à eux habités par entre 3 et 7 personnes. Les loyers payés varient entre 50 et 1300 dinars. Une personne se fait héberger gratuitement. Quatre disposent de contrats de location, alors que six n'ont pas pu accéder à un contrat, en raison du refus du propriétaire ou de la situation clandestine du migrant. A Sfax, les migrants vivent dans des logements composés par un salon et une chambre jusqu'à des logements plus grands composés par un salon et trois chambres. Les prix payés vont de 150 à 500 dinars. Sept des interviewés – qui habitent en colocation allant de 3 à 5 personnes – ne disposent pas de contrats. Quant à Zarzis, les logements – allant d'une chambre à un salon et trois chambres – abritent entre 3 et 10 personnes. Cinq réfugiés sont hébergés par l'HCR et les autres payent entre 100 et 750 dinars pour le logement. Aucun n'a de contrat de location

a. *Etat général du logement*

L'état des logements peut être déplorable. Une interviewée le décrit comme étant un moyen pour ne pas dormir dans la rue. D'autres partagent le même avis : il s'agirait d'un logement temporaire et transitoire, pour éviter le sans-abrisme. Les chambres sont petites, les toilettes ne sont pas en bon état, les fenêtres sont détruites, la peinture décolle des murs. L'ancienneté des maisons se fait facilement remarquer. Les douches sont rarement fonctionnelles et les migrants passent du temps à essayer de nettoyer l'eau qui coule. Un migrant vivant à Tunis raconte : « *Donc les taches de la maison, on nettoie la maison chaque dimanche ensemble. Mais surtout la douche, il faut nettoyer et il y a l'eau qui coule un peu de l'autre côté, ça tombe de robinet quoi. Tu sors et quand tu viens, tu trouves de l'eau qui remplit la toilette, mais on fait avec comme ça* ».

Un ivoirien âgé de 17 ans qui habite à Sfax décrit son logement ainsi : « *Pour le quartier je n'avais pas le choix quand je suis arrivé ici je ne pouvais pas choisir. J'étais obligé d'aller dans cette maison, car c'est la seule maison qui on a trouvé. Elle est loin parce que je dois marcher 2km pour trouver un taxi. Dans la maison, il y a l'humidité et souvent dans la douche il y a l'eau qui ne marche pas et la cuisine est sale. Au salon, il n'y a pas de fauteuils, il n'y a pas de télé. Il y a des taches noires sur les murs. A chaque fois qu'il pleut, la peinture tombe. On n'a pas le choix. On est obligé de rester là-bas parce qu'on ne trouve pas de maisons ici. Pour trouver une maison ce n'est pas facile. C'est un peu compliqué.* ». Parti poursuivre son rêve de devenir footballeur, ce migrant se trouve dans l'obligation d'habiter un lieu non entretenu par son propriétaire et qui lui coute quand même 300 dinars pour la chambre et donc 750 dinars pour le logement en totalité.

b. Logement mal-équipé

De plus, les logements sont mal-équipés puisque les migrants sont amenés à acheter les lits ou à rester dans ces endroits, en attendant d'en acheter. Une réfugiée vivant à Zarzis avec son mari dit : « *non on a juste une chambre, on a mis des matelas, c'est juste une chambre pour qu'on puisse dormir. C'est tout. On fait avec* ». Si le logement est loué étant meublé, les migrants ont alors affaire à des meubles anciens et en mauvais état (les placards, les lits, les canapés, etc.). Il s'agit aussi de confusions qui se déroulent quand ils sont promis un logement meublé et ont affaire à un logement semi-meublé. D'autres disent préfèrent de louer des logements vides. Un migrant argumente dans ce sens : « *La maison qu'en loue est vide. Elle n'est pas équipée, mais moi je ne loue jamais une maison meublée parce que ça coûte cher. J'ai loué une maison non meublée pour que ça soit moins cher et moi je vais au Souk pour que j'achète des petits trucs : j'achète une télé d'occasion, j'achète une marmite d'occasion, j'achète une plaque à gaz occasion... la seule chose qu'on a un problème avec maintenant c'est la bouteille à Gaz. On n'a pas de bouteille à Gaz parce que ceux qui vendent des bouteilles à Gaz disent qu'ils n'en ont pas* ». Ces conditions en plus de constituer une véritable source de gêne est cause de l'embarras parce que cela rend difficile de recevoir des invités et d'agrandir un cercle social. Le fait de devoir recevoir des invités à la cuisine est évoqué avec tristesse. De même, le manque

d'indépendance pour les migrants qui partagent la même cour ou la même porte d'entrée avec le propriétaire a été souligné. D'un autre côté, le surpeuplement dans un espace réduit constitue un élément de précarité. C'est ce que décrit une migrante en disant : « *Quand je suis arrivée il n'y avait plus de place. J'enlevais mon pull, je me mets au sol je dors au sol* ».

c. *Prix de loyer*

En ce qui concerne les prix, un interviewé considère qu'il « *paye plus cher que l'état de la maison* ». Cette maison est dans un état qu'il regrette. Son logement ne le protège pas des inondations puisque « *quand il y a une grande pluie l'eau ente dans ma chambre* ». Une autre migrante résidant à Sfax affirme être sûre de ne pas payer le même prix que les tunisiens. Elle juge approximativement payer 62% de plus. Elle l'explique en disant que « *c'est le commerce c'est le business* ». Une autre remarque que les conditions de logement ne valent pas la somme qu'il paye. Il dit « *Non, la somme n'est pas convenable étant donné l'état de la maison car on ne dort pas bien et il y a beaucoup d'humidité.* ».

d. *Les contrats de location*

Quant aux contrats, ils ne sont pas toujours signés. Même si certains disent avoir signé un contrat avec le propriétaire, d'autres disent que ce dernier a refusé de leur octroyer un contrat ou ne pas être capable d'en disposer puisqu'ils n'ont pas de papiers. Pour expliquer le fait de ne pas avoir de contrats, certains se mettent à la place du propriétaire et soulignent la difficulté de faire signer un contrat. A propos, un migrant annonce : « *On n'a pas signé mais on à lui donner des photocopies du passeport c'est tout. Pour le moment n'est pas facile pour un contrat de bail il n'est pas facile pour le bailleur pour signer un contrat* ». En fait, devoir passer par la police et par la municipalité pour faire signer le contrat en question pourrait dissuader les propriétaires de louer leurs maisons à des migrants ou bien d'éviter de signer des contrats, pour éviter les embêtements administratifs. Cependant, l'obtention d'un contrat est nécessaire pour rester légalement au pays. Les difficultés pour s'en emparer pourrait rendre encore plus difficile la situation de clandestinité en Tunisie et contribuer à renforcer la fabrique des sans-papiers dans le pays.

e. *Vécu d'encampement*

En ce qui concerne les personnes ayant vécu dans l'encampement, ils décrivent des relations encore plus précaires. Dans le camp de Choucha ou dans les maisons d'hébergement à Zarzis, la question du surpeuplement et la précarité est posée. Les réfugiés habitant à Zarzis évoquent l'expulsion de leurs compagnons au foyer et le caractère transitoire de ces logements où parfois quatre personnes partagent une chambre. Evoquant les conditions difficiles au foyer, un réfugié soudanais explique son incapacité de mettre des mots sur son expérience difficile. Il dit : *« il faut que tu viennes pour savoir, mais si tu viens les agents de sécurité ne vont plus te laisser partir. Tu ne peux pas entrer sinon tu verras leurs scandales et tu en parleras. Quand tu dis les mots justes sur cela, on t'opprime »*.

f. *Tentatives d'améliorer les conditions de logement*

Les conditions de vie peuvent être extrêmement précaires. Cependant, des tentatives pour améliorer subjectivement ce vécu sont employées par les migrants. Dans ce sens, un migrant habitant à Zarzis dit : *« Moi c'est qui m'intéresse ce n'est pas plus le logement c'est plutôt comme je l'ai dit l'avenir de mes enfants. Voilà ce n'est pas le logement. Le logement même si je dors dans une poubelle j'aurais dormi. Mais si je rends la poubelle propre, elle sera propre. A mon goût elle deviendra un logement. C'est l'avenir de mes enfants qui m'importe »*. Effectivement, même s'ils sont volés de leurs droits, les individus luttent pour le rendre habitable. La nécessité d'habiter et s'approprier l'espace les pousse vers des manœuvres créatives, qui ont pour but d'assurer un meilleur habitat.

2. **Équipement et factures**

D'après les données disponibles, environ 61% des migrants ont des logements précaires. L'absence du gaz de ville, de chauffage et de climatisation

sont signalés. Il est aussi question de plusieurs témoignages concernant des escroqueries en rapport avec les factures¹²³.

a. *Équipement*

Les logements mal-équipés sont dotés de mauvaises installations d'électricité et d'eau. Les difficultés pour prendre des douches étant donné cette mauvaise installation a été évoquée par l'une des interviewées. Des coupures arbitraires d'électricité ont également été remarquées. De plus, les logements ne sont pas toujours connectés. Le wifi n'est pas fonctionnel à l'installation et les migrants ont dû attendre des semaines pour pouvoir installer une connexion qui permettrait de rester connectés et de communiquer avec leurs familles qui vivent loin. Un migrant a dit avoir été dépendant de ses voisins pour le partage de connexion. Suite à une discussion tendue, ils ont arrêté de partager la connexion.

En outre, le gaz de ville est souvent inaccessible. Une migrante raconte ses stratégies employées pour se chauffer l'eau et se réchauffer pendant l'hiver : « *Moi je fais bouillir de l'eau je la mets dans un bidon et je mets ça sous ma couette et je dors avec* ». Décrivant la mauvaise qualité de son chauffe-eau, un autre dit « *il faut allumer le piquet ou prendre une feuille et l'allumer. Chaque fois on appelle le bailleur pour venir faire face il dit OK mais ne vient pas* ». La négligence du propriétaire n'est pas un cas isolé : les migrants disent que ces derniers sont rarement présents pour effectuer les réparations nécessaires ou répondre aux demandes des locataires.

b. *Factures*

Concernant les factures, les migrants soupçonnent souvent des fraudes, en raison des montants très élevés par rapport à l'utilisation des migrants. Une migrante dit : « *mais les frais de la maison c'est un peu bizarre. La vie ici c'est un peu bizarre mais on n'a pas le choix* ». Le fait de ne pas avoir le choix pousse les migrants à accepter de payer, même s'ils arrivent à sentir qu'ils sont en train d'être arnaqués. Un autre s'étonne : « *Que ce soit tu signe un contrat de location ou non*

¹²³ OIM. Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA). Evaluation des besoins des communautés migrantes & des communautés hôtes en Tunisie Synthèse 2017 (mise à jour 2018),

le facture c'est toujours augmenter d'une façon fictive. Je ne sais pas comment ça se fait mais il y a des factures qui sont de la SONEDE de le STEG qui sont arbitraires bien que je fusse pendant 6 mois dans la maison ». Un autre déclare comprendre la crise économique que connaît la Tunisie et qui peut expliquer ce genre de comportement, tout en soulignant son incapacité de payer ces factures : « Le bailleur vient avec les factures très chère une facture de 1300 dinars comment je fais pour payer. Je comprends que la Tunisie passe par un période très difficile de crise économique très difficile ».

L'abus remarqué peut aller plus loin. En effet, un autre migrant a raconté comment son refus de payer ce qu'il a considéré une escroquerie et sa menace d'aller vers la police a résulté en son expulsion de la maison qu'il habitait : « *Ici aussi j'ai eu presque le même problème, j'ai passé un mois, après le bailleur me ramène une facture d'eau de 400 dinars, nous avons payé. Un mois après il nous remmène une autre facture de 1000 dinars : là on a refusé de payer et je pars à la police pour déposer plainte. Il n'a pas accepté qu'on parte à la police. J'ai refusé de la payer du coup ça a mal fini entre nous, et il nous a demandé de quitter sa maison. On est parti de chez lui ».* Les incidents de ce genre sont multiples et relatent une pratique courante chez certains propriétaires pour profiter du statut d'étranger des migrants et du fait qu'ils n'ont souvent pas le choix pour les faire payer des frais qui ne les concernent souvent pas, surtout étant donné les failles de l'équipement des maisons habitées.

LE DROIT AU LOGEMENT COMME LUTTE DE PLACES,
D'ESPACES ET DE MARGES

LE CAS DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE



Le mal-logement des migrants « subsahariens » vu par le prisme du relationnel

- I. Relations avec les propriétaires
- II. Les relations avec les personnes qui partagent le logement
- II. Les relations avec les voisins
- III. La place des réseaux communautaires

Partie 3 : le mal-logement des migrants « subsahariens » vu par le prisme du relationnel

Le droit au logement ne se limite point à ses composantes matérielles, dans la dynamique du dedans-dehors. Les relations qui peuvent se tisser entre les individus sont primordiales et au cœur de la question de l'habitat. Ces relations déterminent les conditions de logement et peuvent, qu'elles soient positives ou négatives ou mitigées, avoir des effets considérables sur le vécu des individus. Les migrants « subsahariens » baignent dans une série de réseaux humains. En effet, le passage d'un pays à un autre implique la négociation de relations qui sont tantôt distantes et tantôt proches. L'installation dans un pays donné est quant à elle en rapport avec l'obligation de construire de nouveaux liens dans la société d'accueil et de négocier plusieurs liens humains.

Habiter un espace signifie négocier l'ensemble des relations qui se tissent automatiquement en lien avec cet espace. Etant donné que les migrants louent des maisons ou des appartements en Tunisie, la relation qu'ils entretiennent avec le propriétaire détermine les conditions de leur logement, prenant en considération les rapports de pouvoir que la relation peut révéler, ainsi que les dynamiques de location qui varient dans un spectre de violence et d'aide.

De plus, les migrants vivent rarement seuls. Ils sont souvent installés en colocation ou avec des partenaires ou avec des amis qui les hébergent. Cette cohabitation est à considérer sous l'angle des relations entretenues et des rôles joués par les différentes personnes partageant un foyer. Le genre, l'âge, la condition socio-économiques sont des variables qui entrent en jeu pour déterminer ces rôles et le positionnement des individus à l'intérieur du foyer. La séparation ou le partage des tâches en dépendrait. De même, les relations qui sont mises en avant dans le foyer ont un pouvoir sur le positionnement et les rôles joués à l'intérieur ou bien à l'extérieur.

Habiter l'espace urbain ou périurbain signifie l'inévitabilité d'avoir des voisins. Qu'ils soient tunisiens ou « subsahariens », il s'agit de relations qui se basent sur la proximité et une forme de cohabitation de l'espace du quartier. Les relations entre voisins peuvent être problématiques ou paisibles. Comme les relations entre

propriétaires et locataires, elles sont caractérisées soit par l'hostilité soit par l'acceptation et le respect. Leurs dynamiques influent sur la perception du logement et du quartier. Un lieu devient alors habitable ou inhabitable en fonction des personnes qui l'habitent.

Les réseaux communautaires sont également une composante importante dans la considération du droit au logement. Ces relations qui se tissent entre migrants « subsahariens » peuvent être organisées dans un cadre activiste ou bien spontané. Elles offrent un espace de solidarité qui sert à faciliter l'intégration, l'accès au logement, et même offrir des moyens pour assurer de bonnes conditions d'habitat aux migrants qui sont dans une situation vulnérable.

L'enquête a révélé l'importance de ces relations pour les migrants interviewés. Les discours et les vécus des enquêtés ont été une source compréhensive considérable pour appréhender le *mal-logement* des migrants « subsahariens » sous le prisme du relationnel.

I. Relations avec les propriétaires

La différence de statuts entre propriétaires et locataires implique souvent l'établissement de relations de pouvoir et de domination¹²⁴. Cela s'accroît lorsque les locataires sont dans une situation précaire, comme c'est le cas des migrants « subsahariens ».

1. Négligence

La domination dont il s'agit se révèle par des pratiques ouvertement assujettissantes, mais également par des pratiques implicites qui tendent à maintenir les individus dans l'instabilité et l'insalubrité. En effet, les logements locatifs ont généralement tendance à être en mauvais état, mal-entretenus et insalubres, contrairement à ceux qui sont habités par leurs propriétaires. Ces conditions font croître le risque de mauvaise santé physique et mentale. L'humidité et les moisissures induisent des problèmes respiratoires, la saleté provoque des maladies infectieuses, la précarité énergétique s'accompagne par des maladies

¹²⁴ Jim Kemeny (2006) *Corporatism and Housing Regimes*, *Housing, Theory and Society*, 23:1, 1-18, DOI: 10.1080/14036090500375423

cardio-vasculaires, et l'atmosphère générale constitue un facteur renforçant les signes dépressifs et anxieux.¹²⁵.

2. Maltraitance

En plus de ce volet implicite de domination qui passe par la négligence, les enquêtés ont décrits des relations plutôt tendues avec les propriétaires. Une forme de maltraitance est décrite. Elle oscille entre des blâmes, des violences verbales et physiques, ainsi que des expulsions. Effectivement, une migrante a dit : « *Le propriétaire actuel il est bon. Il ne me dérange pas. Juste quand des gars viennent chez moi à la maison, il nous visite et il me blâme* ». Ce propriétaire est considéré comme étant « bon ». Son seul problème est de s'incruster dans le foyer de sa locataire, trier ses visiteurs, émettre son avis en la blâmant. Du paternalisme se laisse percevoir à partir de ce comportement. Le propriétaire pense qu'il est responsable de juger les personnes qui visitent sa locataire et de la blâmer pour les recevoir. Les limites d'une relation entre propriétaire-locataire ne sont point respectées et l'intimité de la locataire est donc remise en cause. Un migrant décrit les violences subies de la part de son ancien propriétaire ainsi : « *il était méchant. Il entre dans la maison et il nous insulte. En plus, lorsque les factures arrivent il nous oblige à payer toutes les factures de la maison* ». Les limites de l'intimité sont donc dépassées et le propriétaire pénètre l'espace intime pour violenter verbalement ses locataires. Considérant sa propriété louée comme un bien qui reste sous son contrôle, les propriétaires se permettent toutes sortes de violences et d'intrusions. Un autre migrant déclare ainsi : « *l'ancien propriétaire nous maltraite beaucoup et il est toujours présent. Il considère que nous somme sales et qu'on ne peut pas s'occuper la maison* ».

L'omniprésence des propriétaires dans les lieux qui ont déjà été loués signe leur perception des locataires. Il est question du non-respect de l'intimité, de l'intrusion imprévisible dans les foyers, et de l'incapacité de « faire confiance » aux locataires pour s'occuper du bien. Les locataires sont perçus comme étant *sales* et capables de *perversion*. Ils sont contrôlés par les propriétaires qui essaient de

¹²⁵ Fondation Abbé Pierre. Quand c'est le logement qui rend malade, Les cahiers du logement, avril 2015, https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/quand_cest_le_logement_qui_rend_malade_-_cahier_du_logement.pdf

minimiser les risques qu'ils peuvent présenter. Ces perceptions sont éminemment racistes. La perception des femmes « subsaharienne » comme étant des êtres sexuels signe leur fétichisation, qu'est la résultante d'un passé colonial et esclavagiste souvent nié. La perception des « subsahariens » comme étant sales est alimentée par un lot de conduites racistes qui se focalisent sur l'odeur des « subsahariens » et leur incivilité¹²⁶.

3. Exploitation

L'exploitation des propriétaires des locataires vulnérables a été soulignée plusieurs fois, à travers la manipulation des factures. C'est comme suit qu'une jeune migrante habitant à Tunis a décrit les problèmes avec le propriétaire de la maison qu'elle loue : *« je rencontre beaucoup des problèmes avec le bailleur, parce que parfois le bailleur lorsqu'il voit que tu es étranger il veut l'exploiter au maximum. Parfois il prend l'ancienne facture et te la donne et te dis 'voilà la facture'. Mais ce n'est pas la bonne facture. Il nous demande de la payer et il pense que nous ne pouvons pas lire »*. L'exploitation des étrangers, notamment lorsque ces derniers sont dans des situations qui frôlent l'impuissance, est une pratique des propriétaires qui peuvent profiter du statut d'étranger pour multiplier les escroqueries et tirer profit des migrants qui louent leurs biens. L'incapacité d'un nombre important de migrants de comprendre l'arabe pourrait faciliter cette exploitation, étant donné le fait qu'ils soient d'accord pour signer des accords ou payer des factures, en comptant sur la bonne foi des propriétaires.

Pour d'autres, l'impuissance liée à la précarité accrue accompagne ces relations spécifiques. Une migrante était outrée par une question posée à propos de cette relation. Elle s'est exclamée : *« Nous on a mentionné qu'on avait des problèmes avec le bailleur ? comment on peut se permettre d'avoir des problèmes avec le bailleur si on n'a pas les moyens d'avoir notre propre maison ? on n'a même pas d'argent pour payer »*. Effectivement, résister aux rapports de pouvoir en les dénonçant ou en verbalisant des expériences d'injustices ne peuvent se faire sans une certaine assurance et une certaine stabilité. Plus les personnes sont précaires,

¹²⁶ Peiretti-Courtis, Delphine. « 2. Les mystères de l'altérité noire : la couleur de peau », , Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIXe-XXe siècles, sous la direction de Peiretti-Courtis Delphine. La Découverte, 2021, pp. 19-41.

plus elles et ils sont enclins à accepter les mauvais traitements. Habitée aux exploitations, la migrante poursuit en décrivant un logement insalubre et des relations hostiles avec l'environnement. Même si elle ne pense qu'à partir en Europe, elle vit depuis des mois dans une situation difficile à gérer et paye un loyer élevé par rapport au quartier dans lequel elle vit.

4. L'exception en situations exceptionnelles

Pourtant, les relations peuvent être paisibles et la charité peut jouer un rôle pour naviguer ces relations. Les propriétaires ont pu durant la période du premier confinement de la pandémie du Covid-19 avoir des comportements de charité. Un migrant évoque avec émotion un épisode où il a été aidé par son propriétaire : « Pendant la période de COVID, j'ai eu certaines difficultés financières pour payer mon logement, mais le propriétaire a accepté le retard de paiement de trois mois ». Un autre dit : « *On cachait l'argent quand on travaillait avant le COVID et donc on a payé les deux premiers mois. Durant le troisième mois, le propriétaire nous dit 'non laissez' et pour le garage le propriétaire a divisé en deux. Après le COVID, j'ai payé le reste du loyer pour le garage* ». Ces comportements étaient encouragés par des mesures gouvernementales, encouragées par l'action des associations de la société civile. L'envie d'aider celui qui est plus faible est une forme d'altruisme qui transcende les dynamiques de soumission à la domination.

Le pouvoir des propriétaires sur les locataires migrants s'observe à plusieurs niveaux. Il est question du « pouvoir du propriétaire de dicter qui peut rester et qui peut partir »¹²⁷. Un déséquilibre de pouvoir s'observe alors, à travers les techniques de contrôle et de mise à l'écart, ainsi que la dépendance des locataires à leurs logements. Les propriétaires en contrôlant le logement, affectent le déroulement de la vie des locataires¹²⁸. Les pratiques racistes et xénophobes, les escroqueries, les chantages et les expulsions peuvent attester de ce déséquilibre dans la relation propriétaire–locataire.

¹²⁷ Grineski, Sara E., and Alma Angelica Hernández. "Landlords, fear, and children's respiratory health: an untold story of environmental injustice in the central city." *Local Environment* 15.3 (2010): 199-216.

¹²⁸ Chisholm, Elinor, Philipa Howden-Chapman, and Geoff Fougere. "Tenants' responses to substandard housing: Hidden and invisible power and the failure of rental housing regulation." *Housing, Theory and Society* 37.2 (2020): 139-161.

II. Les relations avec les personnes qui partagent le logement

Les dynamiques relationnelles à l'intérieur du logement sont déterminées par les liens préétablis entre les personnes qui partagent le logement. Qu'ils soient amis, ressortissants du même pays, simples colocataires, conjoints et personnes partagent un lien affectif, les cohabitants sont amenés à gérer une relation, qui est déterminante pour leurs conditions d'habitat.

1. Familiarité, rapprochement et aide

La nature de cette relation varie. En effet, certaines difficultés poussent les migrants à habiter auprès de personnes qu'ils connaissent déjà et qui rassurent par cette familiarité les migrants. En effet, quelques migrants affirment avoir choisi les colocataires en raison de cette familiarité. Connaître la personne signifie que le migrant peut compter sur elle. Les relations peuvent donc devenir intimes et les colocataires deviennent plutôt une famille loin de la famille d'origine. Ainsi, un migrant habitant à Sfax affirme : « *Mes relations avec les partenaires de location sont bonnes. C'est comme s'ils étaient de ma famille en fait. Il n'y a pas de problèmes. On partage tous la même cuisine, mais chacun a ses trucs. Moi je partage mon repas avec ma copine et l'autre partage avec sa femme* ». La relation dans ce cas évoqué reflète une bonne relation, qui offre un espace de liberté. Le respect de la vie commune et de ses limites s'accompagne par le sentiment de filiation symbolique. Habiter ensemble peut signifier construire un lien filial qui s'étend à l'ensemble des habitants.

En outre, un migrant dit : « *je vis avec mes cousins que suivent leurs études ici à Tunis. Ils m'ont accueilli quand j'ai trouvé une difficulté pour payer ou pour trouver le logement. Ils me dépannent financièrement* ». Une autre migrante déclare : « *Depuis que je suis à Tunis, j'habite avec mon amie. Je n'avais pas des relations avec des autres ici* ». Effectivement, ne pas avoir des relations dès l'arrivée au pays peut rendre difficile l'accès à un logement. Les migrants tendent alors à avoir recours à des connaissances qui acceptent de les héberger, pendant le temps de crise et d'incapacité à payer ou bien au début de l'installation lorsque la personne n'a pas d'autres choix.

2. La relation de cohabitation: garantie et outil de dépendance

Parfois, la relation entretenue avec la personne cohabitant avec le migrant se révèle être une garantie, permettant d'avoir accès au logement et à le garder. Néanmoins, cela pourrait signifier la généralisation d'une forme de dépendance à la personne offrant l'hébergement. Les personnes hébergées constituent ainsi un groupe « à risques », puisqu'ils ont généralement des ressources modestes et qu'ils vivent dans une situation qui est souvent précaire¹²⁹. Ne pas payer pour le logement est une solution temporaire, mais qui peut difficilement renvoyer à des formes supplémentaires de précarité. La situation est plus critique pour les personnes qui peuvent porter un poids vulnérabilisant, tel que celui de la transidentité. Effectivement, une des participantes à l'enquête qui est une femme transgenre relate la précarité du logement que lui offre son amie. Ce logement est malgré sa gratuité incertain, puisque les relations humaines peuvent être fluctuantes et qu'un malentendu peut résulter en une expulsion. Une autre migrante clandestine habitant à Sfax relate qu'elle doit fournir des services domestiques et s'occuper seule de la propreté du logement, puisqu'elle paye une somme inférieure aux autres locataires. Elle aimerait avoir son propre logement et travaille pour pouvoir louer ailleurs, dans un endroit où elle serait « *plus indépendante* ».

3. Les rôles domestiques joués

Pour entretenir un logement, les migrants sont amenés à remplir des tâches domestiques afin d'assurer la propreté et l'organisation de leur chez-soi. Les tâches domestiques s'organisent de manière distincte, en fonction du positionnement social des individus. En effet, la négligence de certaines tâches ou la préoccupation excessive peut engendrer des malaises et des conflits entre les colocataires. Choisir de partager les tâches ou non relève souvent d'expériences passées et d'une certaine forme de socialisation. Parmi les enquêtés, des pratiques différentes ont été décrites.

¹²⁹ Marie Lanzaro, « L'accès au logement des personnes hébergées : du droit à la sécurisation des parcours », Métropolitiques, 30 septembre 2016. URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-acces-au-logement-des-personnes.html>.

D'un côté, certains ont tendance à partager les tâches, que ce soit pour le ménage ou pour la cuisine. Les colocataires s'organisent de telle façon que chaque semaine une personne fait le ménage de la maison entière et que chaque jour une personne différente cuisine pour les cohabitants. D'un autre côté, d'autres ont signalé suivre une politique de « *chacun pour soi* », en ce qui concerne les tâches domestiques. En raison des différences de personnalités et des conflits passés, ils jugent que « *c'est mieux comme ça* ». D'autres font des compromis durant les périodes exceptionnelles, c'est-à-dire qu'ils ne partagent pas les tâches quotidiennes, mais le font durant les fêtes religieuses (Ramadan, Noël, Pâques, Tabaski), les événements communautaires (journées « culturelles » organisées par des Maliens ou des Ivoiriens ou des Guinéens pour célébrer des fêtes nationales par exemple) et les moments difficiles que peuvent vivre leurs colocataires (maladie, deuil, etc.). A l'occasion de ces événements, se « *réunir en famille* » est donc une occasion de partager un moment de convivialité et des tâches domestiques d'organisation.

En ce qui concerne les conflits qui peuvent avoir lieu en fonction de ces tâches, un migrant outré par le comportement de son colocataire déclare : « *tout le monde n'a pas reçu la même éducation on peut dire que c'est normal. Mais dans la vie il y a toujours les petites histoires, la petite querelle... c'est juste pour que je suis propre dans la cuisine. Moi je peux être propre dans la cuisine et l'autre fait des dégâts dans la cuisine et vient déranger tout le monde comme ça* ». La propreté et l'organisation constituent donc des facteurs qui favorisent les conflits entre colocataires, s'ils ne se mettent pas d'accord pour organiser les tâches ou adopter un fonctionnement domestique qui aille à tout le monde. D'autres expériences relatées décrivent des formes d'harmonie entre cohabitants.

4. Solidarité vs. Hostilité

Les relations entre cohabitants peuvent varier entre solidarité et hostilité, en fonction des foyers. La solidarité s'observe dans les moments difficiles, où les colocataires font des collectes d'argent, prennent soin de la personne, et offrent un aide d'insertion. Ces pratiques solidaires sont fréquentes, puisque les migrants se trouvent éloignés de leurs familles et réseaux habituels et doivent faire face aux difficultés de la vie, à partir du réseau construit en Tunisie.

L'hostilité quant à elle se manifeste par les expériences relatées, où les migrants décrivent des épisodes où la relation a été conflictuelle avec leurs colocataires, où ces derniers ont demandé aux interviewés de quitter le logement et où il y a eu des soupçons de vol d'affaires personnelles et d'agent à l'intérieur du logement.

II. Les relations avec les voisins

Les migrants « subsahariens » ne se limitent pas à partager un intérieur qu'ils habitent. Le logement s'étend à une extériorité, où le voisinage joue un rôle important pour déterminer les conditions de logement. Les voisins, qu'ils soient tunisiens ou « subsahariens », occupent alors une place déterminante.

1. Voisins migrants vs. Voisins tunisiens

En raison de la précarité croissante de certains quartiers et de l'effet du racisme enduré par les « subsahariens », nous assistons à la « ghettoïsation » de certains lieux et de leur investissement par les migrants. Ainsi, certains quartiers deviennent presque exclusivement habités par des « subsahariens ». L'absence de voisins tunisiens est donc remarquable et pourrait signifier le commencement d'un clivage social nourri par le racisme systémique et la pauvreté extrême des migrants.

En décrivant son voisinage, une migrante ivoirienne clandestine habitant à Sfax depuis plus d'un an et quatre mois dit : « *il n'y a pas de problèmes. Nous n'avons pas de voisins tunisiens là-bas. Moi je veux quitter. Je ne veux pas aller de gauche à droite. Mon problème c'est que je veux quitter* ». Une autre interviewée qui partage le même quartier affirme : « *il n'y a pas de problèmes. Il y a beaucoup de black là-bas, il n'y a pas de problème. Ça c'est entre nous. On gère ça comme ça* ». L'absence des problèmes signifie pour ces deux migrantes l'absence des tunisiens du quartier. La présence des « subsahariens » rassure ces deux interviewées, puisqu'elles pensent ne pas avoir à subir les pratiques racistes des tunisiens. Poursuivant son discours, l'interviewée ivoirienne ajoute, en décrivant une scène où elle visitait son amie qui vit dans un autre quartier où vivent des tunisiens : « *un mec a craché sur moi dans la rue. Quand je marchais dans la rue, on me touchait les seins et on voulait me toucher les fesses. Oui ce sont des tunisiens. On*

te tape sur les seins, on te tape sur les fesses. Tout le monde tunisien, garçons, hommes... sale noir on nous dit ça ici... on est mal traité, on est mal vu, les sales noirs ». Ces rencontres avec la violence raciste de la part des voisins qui ne sont pas les siens l'ont poussé vers son quartier actuel, où les migrants sont la population dominante.

Cependant, ce cas est loin d'être généralisable. Plusieurs habitent dans des quartiers peuplés par une majorité tunisienne. Ils décrivent des rapports ambivalents, qui dépendent de la nature du quartier et des liens entretenus. Les acteurs de la violence ne se limitent pas à la population tunisienne. Dans ce sens, un migrant décrit un braquage subi, où il a perdu son salaire mensuel. Il dit avec amertume : « *c'est un sénégalais qui m'a volé mon argent parce qu'il savait que je gagnerais 500 dinars* ».

2. Mauvaises relations et pratiques racistes

Les relations avec les voisins sont parfois teintées par un aspect négatif. Le statut de l'étranger sert à compliquer ces relations. A propos, un migrant dit : « *On n'a pas de très bonnes relations avec nos voisins parce qu'ici comme on dit toujours, nous sommes des étrangers, parce que on n'est pas chez nous. Même si tu es Nigérienne, Ivoirienne, Congolaise, moi je suis Camerounais on est tous des étrangers parce qu'ici on n'est pas dans notre pays. On doit céder tu vois. Pour dire on a des relations, non ça ne marche pas comme ça. On cède juste parce qu'on est des étrangers ici* ». Le fait de céder est évoqué comme moyen d'éviter les conflits, de s'effacer et de ne pas attirer des problèmes qui peuvent être la conséquence de la socialisation, dans un contexte hostile.

De plus, la perception d'un refus des tunisiens de se lier d'amitié avec les « subsahariens » est évoqué pour expliquer le manque de relations avec ces derniers. Des hypothèses portant sur le racisme présumé des tunisiens sont décrites. Un interviewé habitant à Zarzis déclare : « *les relations d'amitié avec les Tunisiens c'est peu parce qu'il y a beaucoup qui n'aiment pas faire d'amitié avec les noirs, sauf ceux qui vivent en Europe. Ceux qui vivent en Europe, ils connaissent déjà la vie donc ils voient comment les noirs sont traités en France ou peut être en Allemagne. Mais les Tunisiens d'ici ils ne veulent pas* ».

Ce refus va plus loin et pourrait se transformer en pratiques racistes violentes qui sont dirigées contre les migrants. Certains relatent des faits de ce genre. Un migrant a dit : « *il n'y a pas de sécurité. Les gens du quartier, ils lancent des cailloux dans la rue et ils vous tapent sur la porte* ». Une autre remarque : « *Pendant le ramadan à X il y a eu des tunisiens qui ont agressé mon voisin subsaharien au quartier et qui ont pris son téléphone* ». Ces actes violents attestent de l'hostilité qui sévit dans le voisinage et des difficultés que rencontrent les migrants dans leurs quartiers, alors qu'ils naviguent le risque de se faire agresser.

3. Les plaintes des voisins

La violence des voisins peut ne pas être directe et se manifester de manière implicite, à travers les plaintes auprès des propriétaires et des tentatives de faire expulser les migrants. Ces tentatives se nourrissent par le refus de la présence du migrant et peut se manifester par la surveillance de l'autre et l'attente qu'il commette une faute qu'il serait possible de punir. Une réfugiée ayant fui Boko Haram au Cameroun décrit sa relation avec sa voisine qui est une femme âgée et qui critique sa présence et celle de son mari dans l'appartement en dessous du sien. La réfugiée Camerounaise dit : « *Non, le propriétaire non, sa famille non. Mais comme mon mari disait dès le départ, il y a toujours une personne qui refuse. Par exemple, il y a une maman qui est notre voisine. Elle a l'autre bâtiment. Elle est au 2^{ème} niveau. Bon, elle s'est plainte de tout et de rien. Là où nous sommes on n'a pas de meubles, elle a dit 'oh ils ont tiré les meubles'. Lorsqu'on balaye, elle dit 'ils font de la poussière', alors qu'elle est au deuxième niveau comment notre poussière va lui venir. C'est peut-être par rapport à notre couleur de peau, je ne sais pas. Déjà pour nous, on ne reçoit pas de visites puisque notre patron ne veut pas de visites. Bref, on n'a jamais eu d'échanges avec elle. On ne s'est jamais plaint. Elle est déjà une femme âgée. Bon on comprend que les personnes âgées sont parfois difficiles à vivre... ».* Le gène occasionné par la voisine a été banalisée par la réfugiée. Respecter les personnes âgées a semblé être une solution pour ne pas se laisser affecter par ses plaintes, qui ont pour objectif de se débarrasser de la réfugiée.

D'autres expliquent ces plaintes par rapport au refus des expressions culturelles des migrants et l'envie de remplacer les migrants par des tunisiens. Un migrant déclare à propos : « *les voisins sont difficiles car ils veulent que vous viviez*

comme eux. Surtout pour la colocation, ils n'aiment plus ça. Cela fait de la polémique pour que le bailleur nous fasse sortir et donne la maison aux autres tunisiens ». Les voisins dont il s'agit dans ce cas sont opposés au mode de vie des migrants, qu'ils peinent à accepter. Leurs expressions culturelles et les spécificités de leur quotidien sont dénigrées et refusées. Un migrant annonce sur un ton blâmant : « *Nous on est sympa, nous les africains on se lave correctement. On fait nos toilettes corporelles correctement matin on se lave à midi on se lave le soir on se lave* ». L'insistance sur la propreté serait en lien avec le préjugé raciste dirigé contre les migrants « subsahariens ». L'impression de souillure projetée sur les noirs est utilisée pour se plaindre d'eux auprès des propriétaires. Ils sont accusés de ne pas être capable de s'occuper de leurs foyers, de le salir, et de ruiner l'espace commun qu'ils partagent avec leurs voisins. Les plaintes concernant les bruits et les voix élevées ont également lieu. Ils attestent d'un refus qui touche aux différentes modalités d'expressions des migrants.

Des stratégies de négociation sont utilisées pour faire face à ces plaintes qui peuvent être systémiques. Le repli et l'exagération de la politesse en font partie. Dans ce sens, une réfugiée raconte son vécu : « *Ils se plaignent beaucoup de nous les africains, mais ce n'est pas tous les africains, il y a une minorité qui font des problèmes (...). Par exemple si tu vas chercher une maison quelque part, ils te disent : 'non on ne veut pas des africains'. Moi et mon mari ça fait 3 ans qu'on est ici, aucun voisin ne peut se plaindre de nous, au contraire on est apprécié par les voisins. C'est vu notre comportement, on est comme ça. On disait : 'bonjour, bonjour'. Même si j'ai un souci, je ne gêne pas les gens, je ne veux pas trop me mêler de la vie des gens et je ne veux pas que les gens se mêlent de ma vie, donc chacun mène sa vie en respect, c'est comme ça la vie et c'est tout* ».

4. Neutralité et bienveillance relationnelle

Parallèlement, les relations avec les voisins peuvent être caractérisées soit par une neutralité soit par une certaine forme de bienveillance. Il s'agit d'un côté de l'absence d'interactions avec les voisins qui est soulignée. Cette absence d'interactions caractérise le cas des migrants qui habitent dans des immeubles séparés et dans des appartements qui ne sont pas surpeuplés. Les étudiants ont généralement très peu de contacts avec leurs voisins.

D'autres évoquent des échanges bienveillants où leurs voisins leurs rendent visites occasionnellement. Une migrante a parlé de son ancienne voisine qui l'aidait à garder sa fille, lorsqu'elle partait travailler. Une migrante annonce : *« j'ai choisi ce lieu d'habitation parce que même pour les voisins qui habitent aux alentours tout le monde il est gentil. Même quand je n'ai pas de travail, s'il y a du travail ils m'appellent. Tout le monde est gentil donc moi je n'ai pas de problèmes avec ce côté-là et depuis que j'étais dans cette maison je n'ai jamais eu des problèmes avec des voisins et moi je n'ai jamais changé de maison donc je suis toujours là-bas et je serais toujours là-bas jusqu'à ce que je quitte la Tunisie »*. Ces relations constituent un facteur qui permet de rester pour ces « favorisés », selon l'expression d'une des migrantes ayant de bons rapports avec le voisinage. Ils ont choisi et ont décidé de garder leur logement, en partie grâce à ces voisins.

Durant les occasions religieuses, une certaine forme de partage se généralise entre les voisins. Le partage des repas est une coutume qui se généralise durant ces occasions et plus spécifiquement dans les quartiers populaires. Des invitations pour rompre le jeûne durant le Ramadan sont aussi fréquentes, qu'il s'agisse de tunisiens ou d'autres migrants.

III. La place des réseaux communautaires

1. Lieux et espaces de rencontres

La communauté des migrants « subsahariens » en Tunisie est un espace en construction qui offre à ses membres un ensemble de possibilités de devenir. La construction de cette communauté est dépendante des lieux où se crée le lien d'affiliation. Parmi ces lieux, les migrants interviewés citent les églises, pour les chrétiens. En effet, l'église ne se limite pas à être un lieu de culte. Elle est surtout un lieu qui offre la sécurité et la possibilité d'explorer auprès de gens ayant la même religion et culture. D'ailleurs, un nombre considérable des étudiantes « subsahariennes » disent résider dès leur arrivée dans un foyer sous la tutelle de l'église de la Marsa et géré par des sœurs. L'expérience de résider dans ce foyer a été décrite comme « enrichissante » puisqu'elle permettait aux jeunes filles de faire la connaissance de différentes nationalités (français, italiens, etc.). Les

facultés sont également un lieu de rencontre pour les étudiants qui apprennent à tisser des liens avec les autres migrants.

De plus, le fait d'appartenir au même pays pourrait faciliter l'intégration communautaire. A propos, un migrant dit : « *Ici je rencontre beaucoup de Camerounais de mon pays, mais en réalité je n'ai pas des liens de parenté avec eux* ». Effectivement, même en l'absence de liens de parentés, le fait d'avoir la même nationalité constitue une possibilité pour faire des rencontres et tisser des liens durables avec d'autres migrants.

La cuisine peut également constituer un espace de rencontre. Une migrante déclare : « *on fait à manger ensemble. A travers la nourriture, on s'aide tous. Voilà, nous sommes en famille* ». Les logements qu'habitent les migrants sont ainsi un lieu de rencontres et d'affiliation. Afin d'échapper à l'hostilité de l'extérieur, ils organisent souvent des rencontres dans l'appartement ou la maison d'un des leurs. L'importance du foyer découle l'importance du lien aux autres. Sans ce lien, aucune intégration ne semble possible et l'exclusion devient inévitable. Les logements, en offrant un espace pour les rencontres, offrent un espace de sociabilisation et de luttes communes.

2. Affiliation et aide communautaire

Ces espaces de rencontres sont des espaces d'affiliation. Cette dernière permet l'établissement d'une solidarité généralisée entre les membres de la communauté. Les migrants entretiennent alors des liens teintés par l'aide et l'envie de partager des ressources souvent indisponibles. A propos, une migrante décrit la manière avec laquelle elle salue et parle avec les personnes qu'elle croise dans la rue et qui parlent le lingala, qu'est sa langue d'origine. D'autres soulignent qu'ils peuvent donner de l'argent ou de la nourriture ou bien héberger d'autres « subsahariens » dans le besoin. Une étudiante habitant à Sfax dit : « *des fois il y a des amis qui sont coincés. Ils viennent me dire : 'est-ce que tu peux me passer tel billet ou tel billet, après je te le rembourse'. On s'entraide parfois comme ça entre nous* ». Un autre migrant décrit comment il aide les migrants qui viennent d'arriver à trouver des logements, en les mettant en contact avec des propriétaires ou des personnes cherchant des colocataires.

Les réfugiés Erythréens vivent un calvaire dans les pays arabes qui les accueillent¹³⁰. Ils ont tendance à jongler plusieurs statuts et à avoir recours à plusieurs stratégies de défense qui leur permettent de résister à leur statut. A Zarzis, un réfugié Erythréen âgé de 17 ans a dit : « *dans chaque pays où tu vas, tu trouves un frère de ton pays que tu ne connaissais pas auparavant, mais lorsque vous vous rencontrez il te dit qu'il vient de la Tunisie. Un tunisien que tu rencontres ailleurs est ton frère. Vous devenez frères. Par exemple, toi tu viens de Ben Guerden et moi je viens de Zarzis, c'est le même pays au final on est tous considérés comme tunisiens, lorsque les choses deviennent dures. C'est la même chose pour nous. Nous avons des amis que nous avons appris à connaître en mer et qui viennent du Soudan. Nous vivons maintenant dans la même chambre au foyer. On a passé quatre jours en mer et le cinquième jour on a été sauvés. Durant le ramadan, on prie ensemble et on rompt notre jeûne ensemble. Je suis orphelin de père et mes frères et amis m'ont pris en charge. Si je reviens chez moi, je ne coulerais pas plus qu'une cartouche. Là-bas, il y a la dictature. Tu connais la Corée du nord ? Il n'y a aucune différence entre ce que nous vivons et ce qu'ils vivent. Je vais résumer. Par exemple, aujourd'hui nous marchons ensemble, nous trois. Si mon frère se bagarre, je ne peux pas le laisser. Je me bagarre avec lui, soit on gagne soit je meurs avec lui. Comment laisser mon frère pour sauver ma vie ? nous mourrons chaque minute et chaque second ici, parce que nous manquons de plein de choses déjà* ». Ce témoignage de solidarité fait l'éloge de la fraternité pour faire face aux difficultés de la vie. La construction d'une communauté de « frères » est une réponse à l'oppression vécue. Se réfugier dans l'Autre et se fier à lui pour se protéger et survivre ensemble semble être une piste permettant la résistance à l'oppression.

¹³⁰ Thiollet, Hélène. « Réfugié-e-s érythréen-ne-s dans le monde arabe. Archéologie d'un long exode », *Mouvements*, vol. 93, no. 1, 2018, pp. 107-117.

Conclusion générale

La question du logement en Tunisie est problématique. La quête d'un logement émane déjà d'un parcours du combattant pour celles et ceux qui s'y prennent. Pour garder un logement, les individus ont à naviguer un ensemble de contraintes qui sont parfois difficiles ou ingérables. Ces difficultés sont accentuées pour les exilés « subsahariens », peu importe leurs statuts administratifs et sociaux.

La démocratisation du droit à la mobilité n'est pas un processus qui se poursuit fluidement en Tunisie ou ailleurs. Spécifiquement, le pays est en train de faire face à des bouleversements politico-culturels qui mettent en cause ce droit et ceux spécifiques à la population des migrants noirs provenant de pays de « l'Afrique subsaharienne ». Même si la critique de l'humanitaire semblerait être une aporie¹³¹, la situation de la prise en charge des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés relève, comme en témoigne l'enquête, de failles immenses. Les frontières sociales sont mouvantes et la sédentarisation est ainsi périlleuse. Le logement des migrants « subsahariens » est précaire, l'accès de cette population aux services publics est manquant, leur intégration dans leurs lieux de résidence est faible. L'appropriation d'un chez-soi se fait donc sur un mode défensif, où les migrants sont dans une logique de survie et où leur dignité n'est pas toujours assurée.

Certainement, des points de convergence avec les plus précaires des tunisiens sont ainsi observables. Les politiques de logement du pays sont défaillantes pour la population en général. Mises en œuvre pour résister à l'exode rurale dans les grandes villes, ces politiques n'ont pas pu anticiper l'arrivée des migrants « subsahariens ». Sous le poids des discriminations multiples, des quartiers entiers se ghettoïsent et des lieux se renferment.

Grace aux migrants, la possibilité d'un pluralisme semble envisageable. Vivre, travailler, résister ensemble relèverait d'une forme constante d'apprentissage social. Elle n'est néanmoins pas impossible. Ceux qui ont peu, peu importe leur nationalité, partagent dans les moments difficiles des liens solidaires qui sont la marque d'une résistance. En partageant un espace géographique et un

¹³¹ Fassin, Didier. "Une science sociale critique peut-elle être utile?" *Tracés. Revue de Sciences humaines* 09 (2009): 199-211.

positionnement social, les individus tissent des liens entre leurs vécus distincts et forment des réseaux qui deviennent des vecteurs d'aide et de pouvoir.

Les logements insalubres, surpeuplés et indignes où les migrants vivent dans le manque attestent de la biopolitique qui manie des stratégies de contrôle et de « laissez mourir » à l'encontre de ces personnes. Les déceptions du politique et de l'humanitaire sont alors à considérer dans ce sens. Un travail est à réaliser, à travers des techniques de médiations et de plaidoyer.

Nous reprenons pour conclure, les paroles suivantes d'une migrante appellent à la réflexion et à l'action : *« Si votre association peut m'aider pour me mettre en contact avec quelques gens, parce que même si j'arrive à les contacter seule ils ne vont pas m'écouter mais si l'association se lève pour moi avec mes enfants pour parler de mon problème, ça sera bien. Mais si personne ne parle de moi, je n'ai personne ».*



Ce travail a été réalisé grâce à l'appui du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI, Ottawa, Canada). Les avis ici exprimés ne représentent pas nécessairement ceux du CRDI ou de son Conseil de Gouvernance.



Coordination régionale du projet par ARI – Arab Reform Initiative



Tunis. Octobre 2022.

<https://ftdes.net/en/>

<https://www.arab-reform.net/>

<https://arabsocialprotectionhub.net/en/>